



ville de
Nancy,

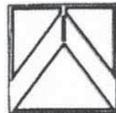
Zone de
Protection du
Patrimoine
Architectural,
Urbain et
Paysager

SAINT-PIERRE / BONSECOURS / AVENUES DE STRASBOURG ET DE LATTRE DE TASSIGNY



Agence de
développement et d'urbanisme
de l'aire urbaine nancéienne
direction de l'AMÉNAGEMENT

Espace Corbin, 10 rue Poirel
BP 516, 54008 Nancy cedex
tél. 03 83 17 42 01 / fax. 03 83 17 42 20



B. A. U.

Bertrand DE TOURTIER
Urb. IUP.Arch.DPLG

AGENCE D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME

118, rue de Rivoli, 75001 Paris
tél. 01 42 36 97 20

RAPPORT DE PRESENTATION

JUIN 2008

Sommaire

INTRODUCTION	p.2
1.1. SITUATION ET ENJEUX	p.5
1.2. FORMATION ET EVOLUTION HISTORIQUE	p.7
1.3. DIAGNOSTIC FONCTIONNEL	p.14
Fonctions. Emprises. Equipements	p.14
Espaces publics. Stationnements	p.17
Implantations commerciales	p.22
Occupation des Sols	p.23
1.4. DIAGNOSTIC PAYSAGER	p.24
Topographie et tissu urbain. Parcellaire	p.24
Rapport entre parcelles et voiries	p.26
Espaces verts et plantations	p.29
Entités paysagères	p.31
Impacts visuels principaux	p.36
Publicité	p.36
1.5. DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL	p.38
Patrimoine, une notion multiple	p.38
Typologie architecturale	p.44
1.6. PROTECTION ET AMENAGEMENT DES PATRIMOINES	p.59
Justification du périmètre de la Z.P.P.A.U.P.	p.59
Dispositions réglementaires	p.62
Enjeux et orientations de l'aménagement	p.63
Principes d'aménagement	p.64
ANNEXES	p.67
Eléments documentaires d'étude du réaménagement des espaces publics de circulation	p.68
Liste des membres du groupe de travail	p.85
Principaux procès verbaux de réunion	p.86
Notice touristique sur Notre Dame de Bonsecours	p.90
Extrait de <i>Histoire de Nancy</i> (sous la direction de René Taveneaux)	p.91
BIBLIOGRAPHIE	p.93

Introduction

Nancy a engagé dès 1992 une révision complète de son plan d'occupation des sols, afin d'en changer fondamentalement les orientations et la philosophie. Le Plan Local d'Urbanisme, en cours d'élaboration, confirme et développe ces orientations.

Cette volonté poursuit sur l'ensemble du territoire de la ville deux objectifs majeurs :

> Préserver au mieux la cohérence de l'image urbaine, la restituer ou la créer, lorsqu'elle est affaiblie ou absente ;

> Sauvegarder, voire renforcer la trame verte et paysagère de la ville.

Il est apparu souhaitable de compléter cette démarche par des procédures spécifiques au patrimoine et au paysage : l'élaboration de zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager.

C'est la raison d'engager une procédure de gestion du patrimoine, plus adaptée à des sites identifiés et d'assurer un meilleur suivi, et une plus forte cohérence dans la durée.

Nancy possède, en dehors du secteur sauvegardé, un certain nombre de quartiers qui offrent un intérêt patrimonial.

Le premier d'entre eux, identifié en raison de sa composition autour d'un espace public linéaire remarquable, est l'avenue de Lattre de Tassigny, avenue de Strasbourg, quartier Saint Pierre – Bonsecours.

D'abord parce qu'il forme un ensemble urbain de grande qualité constitué à partir de l'ancien prolongement hors les murs du faubourg Saint-Nicolas et régularisé au début du XVIII^e siècle par le plan de Jennesson, ensuite parce que l'enjeu de l'aménagement de l'espace public se trouve étroitement lié à la réalisation de la 3^{ème} ligne du T.C.S.P.

Cet enjeu de protection et de gestion du premier rang d'urbanisation de l'axe majeur de l'entrée de ville sud s'accompagne de celui de l'aménagement de l'espace public en mutation, constituant un objectif de premier plan pour la mise en valeur des abords du Secteur Sauvegardé.

A l'issue de plusieurs périodes d'études et d'une élaboration concertée avec un groupe de travail représentatif des principaux acteurs des quartiers concernés, un projet de délimitation a été arrêté par la commune et soumis à la Commission Régionale de Patrimoine et des Sites de Lorraine, qui l'a approuvé le 21 octobre 2002.

De nombreuses mises au point ont été effectuées en fonction des observations recueillies lors de cette séance et auprès des Services de l'Etat en charge de l'administration des patrimoines et du service régional de l'Inventaire général, en vue de définir les bases et les principes des prescriptions et orientations du dossier.

A partir de ces démarches préalables, du constat d'une altération progressive des architectures traditionnelles qui forment l'identité de cette perspective urbaine et de l'évaluation des transformations prévisibles des espaces publics et paysagers, les conditions de la revalorisation doivent être posées.

Introduction

La mise en valeur du site et une meilleure compréhension de leurs héritages par les habitants nécessitent la mise en place d'une protection active ainsi que d'une base de travail de communication pédagogique sur les qualités architecturales et les moyens de les conserver.

Le maintien de l'identité sédimentée des éléments d'histoire topographique et architecturale successifs et complémentaires trouve dans la création d'une Z.P.P.A.U.P. (Zone de Protection des Patrimoines Architectural, Urbain et Paysager) l'outil approprié à cette redéfinition. Sa création permet :

- de disposer d'une connaissance précise de l'étendue de ce patrimoine, de ses spécificités, de son état, des mutations qui l'affectent, de ses tendances d'évolution, de ses faiblesses, pour orienter l'action ;
- de connaître les moyens adaptés pour garantir sa préservation, des outils de protection et de maîtrise de l'urbanisme et de l'aménagement ;
- de pouvoir encourager la mise en valeur par des projets d'actions de requalification de l'espace public susceptibles d'assurer un effet d'entraînement sur la réhabilitation privée.

La procédure de création d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain et du Paysage, définie par la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983, mise en application par le décret du 25 avril 1985 et la circulaire 85.45 (1er juillet 1985), a pour enjeu, comme le stipule cette dernière, « l'affirmation d'une mise en valeur du patrimoine négociée entre la commune et l'Etat ».

Son institution a pour objet de remplacer le système de protection géométrique des abords enveloppés d'un cercle à rayon de 500 mètres entourant les monuments, et les protections de sites inscrits, par un périmètre étudié cas par cas et recouvrant les aires d'ensembles de véritable intérêt et en cohérence avec ces monuments, tenant compte de la morphologie urbaine et paysagère.

Par ailleurs, elle permet de définir un cahier des charges précis des prescriptions à appliquer de manière complémentaire au Plan Local d'Urbanisme, en vue d'une véritable politique de sauvegarde du patrimoine.

Les règles du jeu ainsi déterminées sont connues et s'imposent à tous.

> METHODOLOGIE

La mise en valeur qualitative nécessite la mise en place d'une réglementation spécifique, fondée sur une analyse détaillée des cohérences spatiales et architecturales et sous-tendant un projet dynamique du patrimoine et des transformations possibles des espaces urbains et paysagers.

Le dossier de la Z.P.P.A.U.P. comporte les documents suivants :

1. Un Rapport de présentation : Recueil des données fonctionnelles et spatiales et des caractéristiques patrimoniales:

- enquêtes et relevés, reconnaissance de terrain préalable à l'inventaire des éléments constitutifs du patrimoine (composition, valeurs, matières...);

- analyses des processus de croissance urbaine, topographique, morphologique, historique et typologique des qualités naturelles, paysagères et architecturales et des facteurs d'homogénéité ;
- orientations et dispositions d'aménagement et de mise en valeur.

2. Un règlement : Elaboration des moyens permettant d'assurer la préservation du patrimoine et d'informer les intervenants, pour une meilleure continuité architecturale ;

- Ensemble de règles architecturales et paysagères ;
- Etudes de détails des espaces publics, des séquences paysagères et des quartiers en évolution. Evaluation des actions prioritaires pour la mise en valeur opérationnelle, l'insertion d'architectures nouvelles et l'aménagement de l'espace urbain.

3. Un Guide de recommandations techniques et de conseils architecturaux et paysagers.

4. Un document graphique de synthèse.

Préalablement à toute réglementation et à la définition des conditions de mise en valeur des espaces urbains, une définition hiérarchisée et sectorisée des spécificités de la Z .P.P.A.U.P. et des limites de co-sensibilité est proposée à partir de ces analyses. Elle fait l'objet du présent rapport de présentation.

NANCY

PROJET DE DELIMITATION DE ZPPAUP

	ZAC
	SECTEUR SAUVEGARDE
	SERVITUDE DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES
	ZPPAUP RUE DE STRASBOURG
	AUTRES PERIMETRES



ADUAN Novembre 1995

1.1. Situation et enjeux

L'axe urbain constitué par l'avenue de Lattre de Tassigny et l'avenue de Strasbourg, objet du projet de ZPPAUP, est situé sur le territoire de la ville de Nancy.

Cet axe est clairement délimité au nord par la porte Saint-Nicolas et la place des Vosges et au sud par l'église de Bonsecours et la place du Général Castelnau. Il forme un ensemble homogène en terme de tracé et d'identité historique et représente un intérêt patrimonial, architectural, urbain et paysager unique à Nancy et dans l'agglomération.

Les bâtiments classés ou inscrits au titre des Monuments Historiques et les équipements publics de la fin du XIXe et du début du XXe siècle donnent un caractère urbain majeur à cette ancienne voie d'accès à la résidence des Ducs de Lorraine à Lunéville.

Mais l'intérêt patrimonial de l'avenue ne s'arrête pas aux Monuments Historiques et aux façades de représentation néoclassiques.

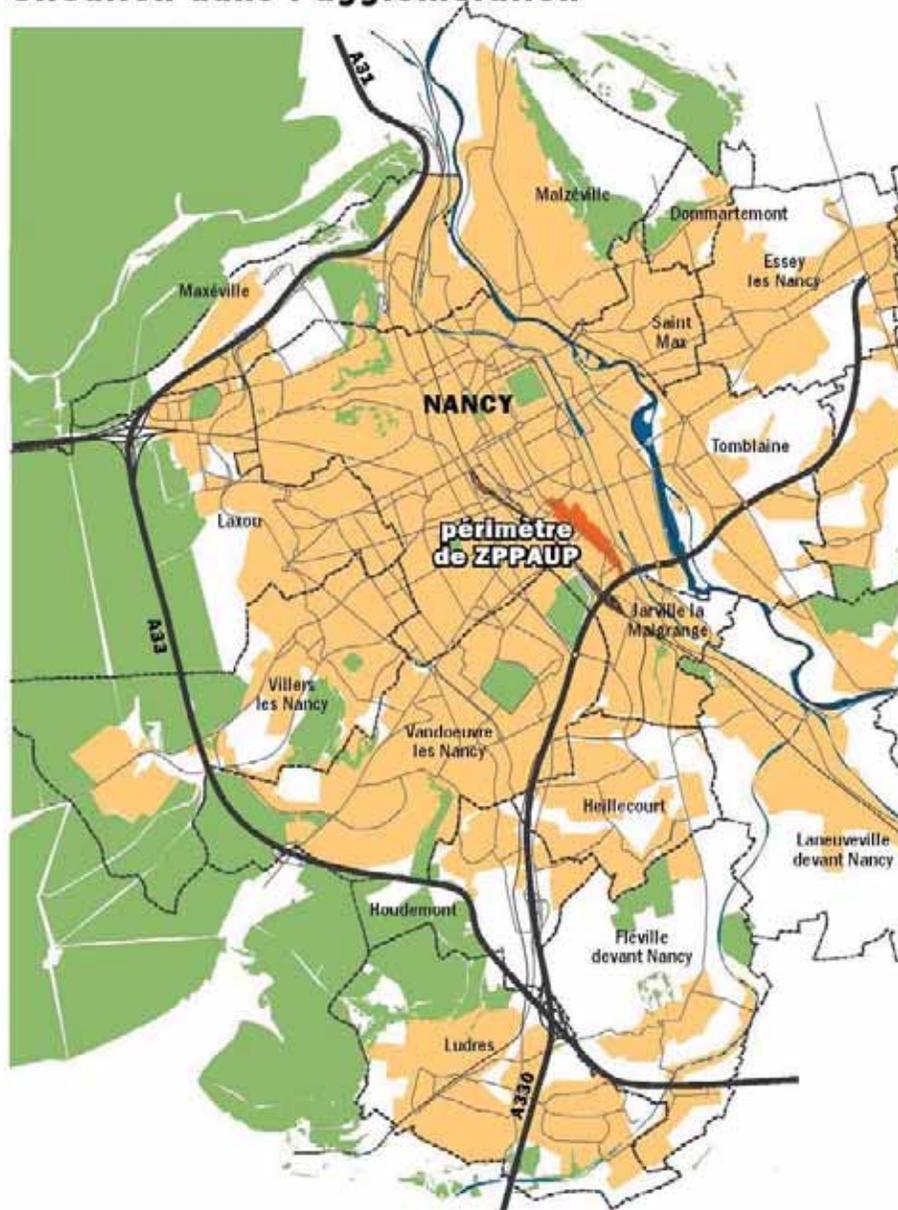
C'est son caractère de faubourg, la trace ancienne et irrégulière d'une route d'accès à la ville intra-muros et l'architecture pittoresque de ce quartier vivant et industriel qui constituent le charme principal des avenues de Lattre de Tassigny et de Strasbourg.

Comme aux quatre points cardinaux marqués par les portes d'accès au Nancy Historique, le faubourg Saint-Pierre a été, durant trois siècles, conforté dans sa destination première de lieu de passage, de secteurs d'habitat et de commerces.

Aujourd'hui, au-delà de son intérêt patrimonial, les enjeux qui s'attachent à cet axe sont des enjeux majeurs :

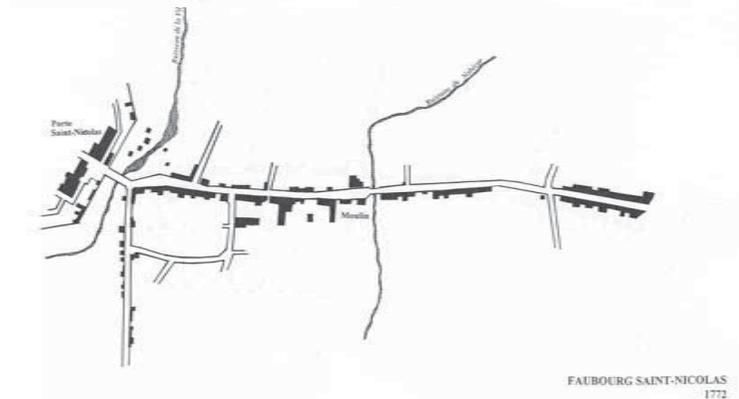
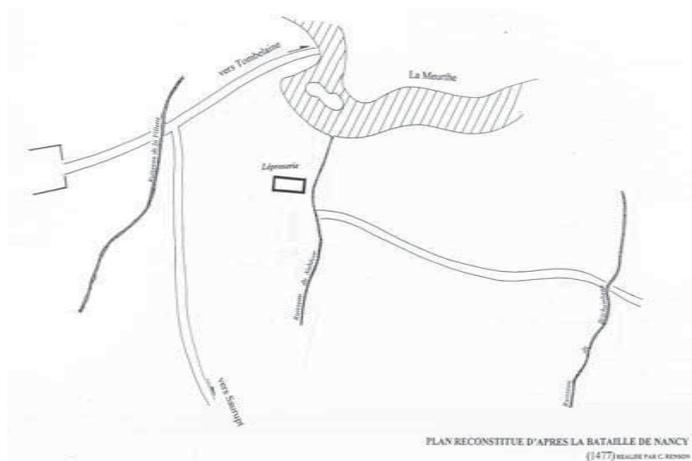
- > marquer l'image d'une entrée de ville historique ponctuée d'édifices publics anciens et contemporains,
- > assurer la liaison entre Nancy et les communes du sud de l'agglomération,
- > desservir un pôle hospitalo-universitaire important,
- > imaginer une restructuration profonde de l'espace public aujourd'hui sacrifié à une logique uniquement fonctionnelle et circulaire,
- > intégrer le passage de la ligne 2 du TCSP de Nancy allant de Champ-le-Boeuf à Jarville-la-Malgrange,
- > repenser les stationnements qui parasitent l'espace public de cet axe en tenant compte de l'activité économique et commerciale,
- > redonner une identité claire et homogène à cet axe remarquable et représentatif d'une période du développement de la ville.

Situation dans l'agglomération



Photographie aérienne





1.2. Formation et évolution historique

L'histoire topographique de la ville de Nancy a fortement conditionné les formes du développement urbain, dans et hors les murs. Les origines du Faubourg Saint Pierre sont assez obscures, cependant sa formation s'explique par la superposition de plusieurs strates :

- > L'implantation d'une Léproserie au XIII^e siècle ;
- > L'existence, en parallèle, de grands domaines religieux ;
- > Une explosion de la population qui cherche désormais des terrains hors les murs ;
- > De grandes emprises universitaires à vocation médicale.

De plus l'axe général Avenues de Tassigny et de Strasbourg, traversé par trois ruisseaux (La Villette, le Nabécor et le Brichambeau) qui se jettent dans la Meurthe, points d'attache pour les implantations de constructions, est placé sur la plate-forme qui domine la vallée creusée par la Meurthe dont il semble avoir cherché progressivement à s'écarter.

Avant la création de la ville régulière du début du XVII^e siècle (ville de Charles III) et au cours du XVII^e siècle, la continuité d'un parcours d'accès Sud à la ville de Nancy paraît confuse. Deux voies ont sans doute coexisté, l'une en direction de Tomblaine, dans le prolongement du cheminement d'origine allant des Trois Maisons au Faubourg Saint Nicolas, en passant par la Grande Rue, l'autre passant par la chapelle de Bonsecours, de l'autre côté du ruisseau du Nabécor.

Leur rattachement s'effectuait par l'intermédiaire de la route de Tomblaine à Saurupt, qui deviendra le chemin des confins Sud de la ville et justifiera la morphologie complexe de l'actuelle place des Vosges.

Au XIII^e siècle, une léproserie est implantée dans le futur faubourg et placée sous la protection de Sainte Marie Madeleine (ou Madelaine). Le bâtiment est alimenté par les eaux du ruisseau de Nabécor. Autour de cette léproserie, sont construits un ermitage, une ferme, un lavoir, une chapelle et un cimetière. L'ensemble se trouvait à l'emplacement de l'actuel Parc Olry.

Cette propriété qui appartenait aux Dames Prêcheresses de Nancy possédant de grands domaines dans le faubourg, constitua dès le Moyen Age le premier noyau d'habitation.

Un second noyau d'implantation se crée autour de la chapelle de Bonsecours, élevée en mémoire des morts de la bataille de 1477. Sous le règne du roi Stanislas, elle fut reconstruite et un couvent de Minimes s'implanta à côté.

De 1701 à 1715, des maisons sont construites à l'emplacement de l'ancien bastion Saint-Nicolas qui vient d'être démolit. Ce lieu constitue le troisième pôle d'implantation dans le faubourg.

En 1723, l'architecte Jennesson construit sa maison qui reste longtemps une annexe du grand séminaire (plus connue sous le nom de maison Marin, elle est devenue aujourd'hui une annexe de l'hôpital Central).



Formation et évolution historique

La constitution d'une forme planifiée et rythmée par des monuments repères procède alors de trois périodes refondatrices successives :

> Au début de la période classique d'unification « des villes » de Nancy, qui va se dérouler tout au long du XVIII^e siècle, le règlement d'urbanisme du Duc Léopold, en 1710, impose l'alignement de l'axe et la construction en front de rue, à l'exclusion des maisons édifiées entre cour et jardin. Cette régularisation s'accompagne d'une obligation de gabarit de hauteur dont les traces de corniches continues sont encore perceptibles aujourd'hui. La mise en œuvre sera encadrée par la mission de conseil de l'architecte Jennesson.

> La deuxième période sera marquée au XIX^e siècle par l'installation progressive des établissements conventuels (notamment par des congrégations féminines) qui conforteront le rôle et les emprises confessionnelles de la partie Sud de la Ville Neuve. Le transfert de la maison hospitalière Saint Charles sera à l'origine de l'installation de l'Hôpital et complètera la fonction d'accueil des personnes âgées des établissements privés.

> Après la guerre de 1870, se développent les équipements rapatriés des régions de l'Est (on trouve encore des symboles de croix de Lorraine et des chardons incrustés dans les façades). Ces implantations s'accompagnent alors d'un développement de fabriques et de petits ateliers qui confèrent à toute la partie sud du territoire communal sa physionomie quasi-artisanale.

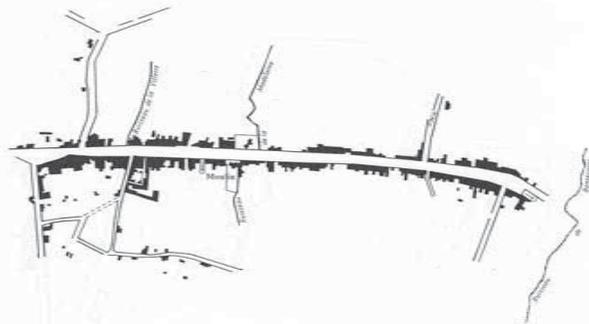
La population devenant de plus en plus dense, hors les murs de la ville, les constructions alors éparses, s'alignent le long d'une voie unique. Les avenues du maréchal de Lattre de Tassigny et de Strasbourg qui ne forment qu'un seul ensemble sont créées en 1723 à partir de la Porte Saint Nicolas, ancienne route élargie et rectifiée de Saint Nicolas de Port. Les travaux sont dirigés par l'architecte-ingénieur Jennesson.

Le faubourg Saint Pierre connaît une rapide extension. En 1731, la paroisse Saint Pierre, démembrée de Saint Nicolas, est créée et les offices ont lieu dans la chapelle de la Madeleine jusqu'en 1736. Celle-ci devenant trop petite, Jennesson construit alors sa première église Saint Pierre – au n°88 de l'Avenue de Strasbourg – et un cimetière y est accolé.

Rattachés à cette église s'élevèrent tout au long du faubourg de nombreuses maisons religieuses. En 1742, Héré construit l'Hôtel des Missions Royales, qui abrite alors les jésuites missionnaires du noviciat de Nancy, que Stanislas venait d'installer en Lorraine, et devient, par la suite, le Grand Séminaire.

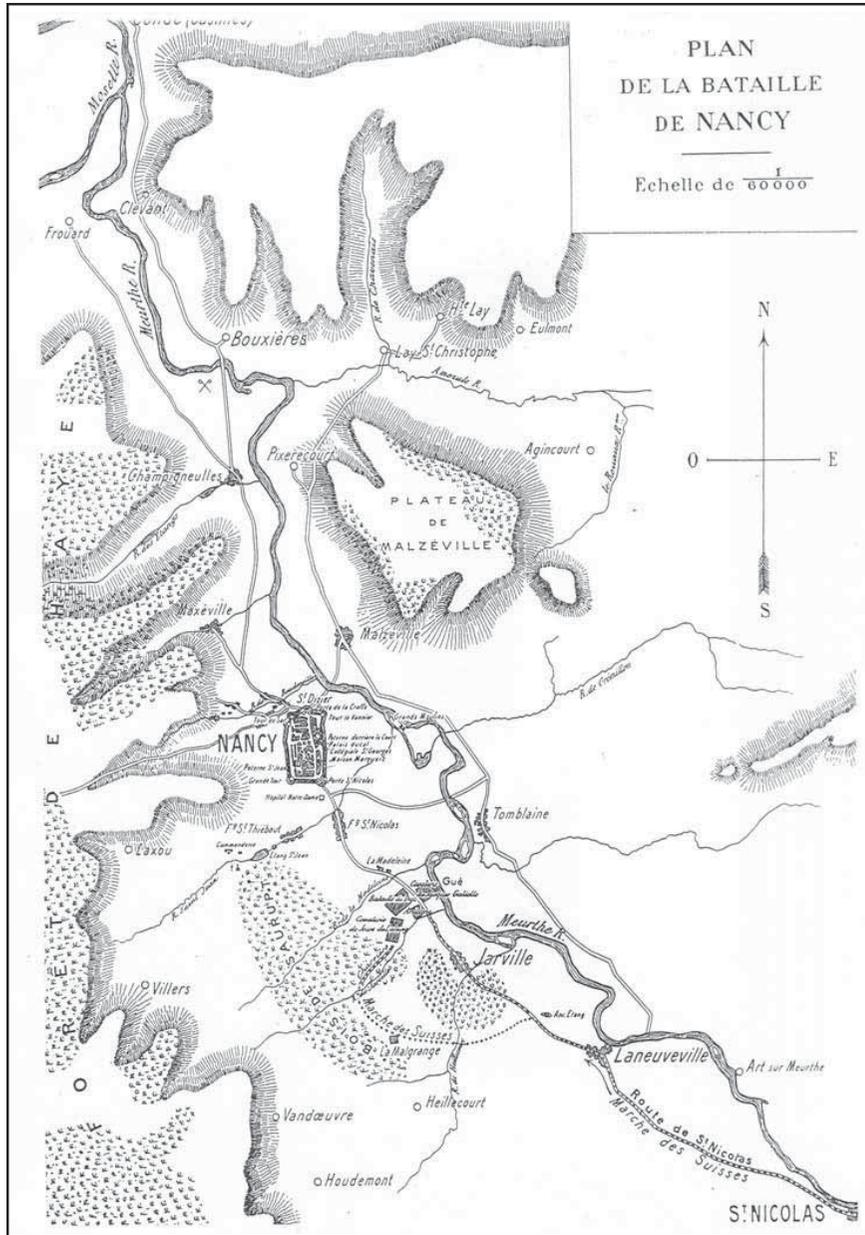
En 1738, une nouvelle église remplaçant la chapelle de Bonsecours est construite à la demande du roi Stanislas par Emmanuel Héré. En 1784, le Grand Séminaire acquiert l'ancienne église de la paroisse Saint Pierre. En 1879, débute la construction de la nouvelle église Saint Pierre.

On peut noter que la porte monumentale du Parc Olry, qui ajoute au caractère XVIII^e de l'avenue, provient de l'Hôtel de Mahuet et ne fut installée à son emplacement actuel que dans le courant du XX^e siècle.

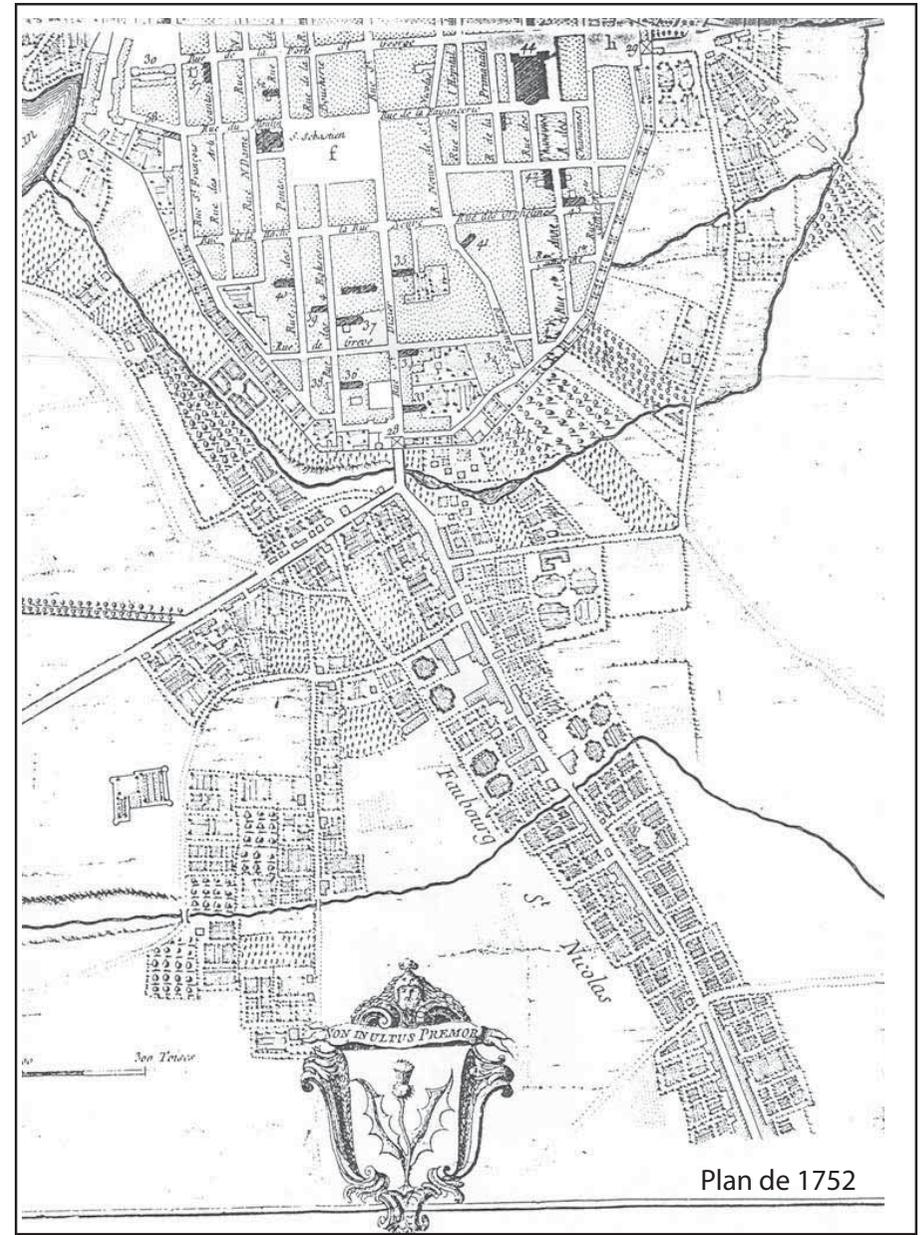


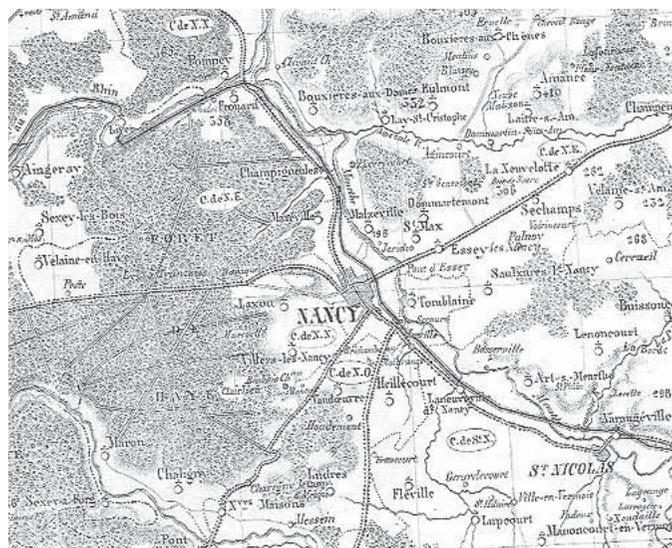
FIN DU XVIII^e SIECLE

source inconnue - Archives Municipales

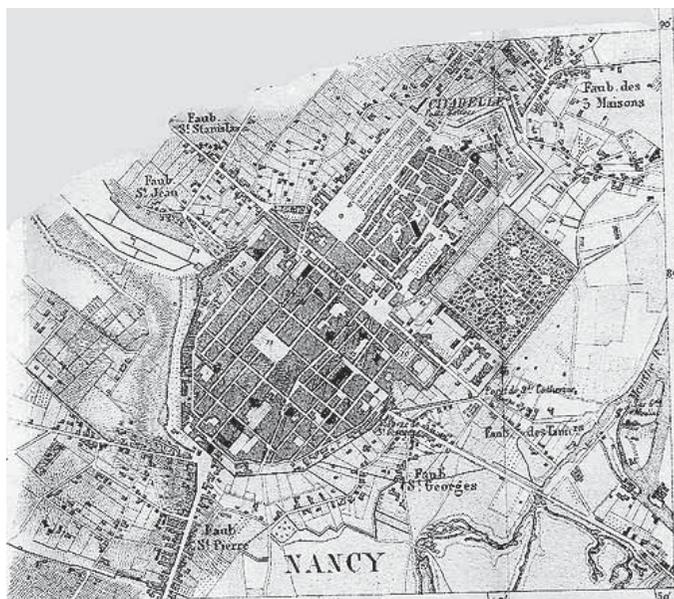


source inconnue - Archives Municipales





le projet de canal de la Marne au Rhin entre Liverdun et Saint Nicolas de Port
http://claude.fourcaux.free.fr/mon_hist/canal/canal.htm



Plan de Nancy par Guibal - 1844
http://claude.fourcaux.free.fr/mon_hist/canal/canal.htm

Formation et évolution historique

Des documents d'archives de 1771, attestent de la construction de fossés des deux côtés de la chaussée, de la réfection de celle-ci et du comblement du fond de la Madeleine. En 1788, la paroisse Saint Pierre compte 525 maisons.

Le quartier est notamment significatif d'une des dimensions importantes de l'histoire de la ville de Nancy : celle de la conquête progressive du territoire originellement par la Meurthe et sa zone inondable. En effet, à la fin du XVIII^e siècle le quartier est exclusivement cantonné en limite de la rupture de pente caractéristique de son site d'implantation et seulement constitué d'une simple « arête » construite correspondant aux actuelles avenues du maréchal De Lattre de Tassigny et de Strasbourg. Le milieu du XIX^e siècle verra la création du canal de la Marne au Rhin dont l'ingénieur en chef est Charles -Etienne Collignon (1802-1885) et des deux faisceaux de voies ferrées qui fixeront les nouvelles limites du quartier, tout en permettant, plus à l'Est, l'urbanisation de terrains jusque là à usage de prairies, comme le pré de l'Hospice, près du ruisseau de Nabécor. Cette urbanisation s'est également développée grâce à la création de nouveaux axes d'échelle urbaine comme le Boulevard Lobau, les rues de la Salle et de Tomblaine.

Alors que le développement de nouvelles rues perpendiculaires à l'Avenue de Strasbourg permettra, dès la moitié du XIX^e siècle, la constitution progressive de véritables îlots de part et d'autre de celle-ci, il faudra attendre l'Entre-deux-guerres pour voir se lotir les terrains situés entre la Meurthe et le canal suite au comblement de la boucle de la Meurthe.

Le quartier Saint Pierre – René II reste encore marqué dans sa morphologie actuelle par cette cassure topographique caractéristique d'une des composantes du site d'inscription de la Ville de Nancy. Cette situation est génératrice à la fois d'une « mise en scène » de certains monuments (en particulier les églises de Bonsecours et de Saint Pierre) très nettement perceptibles – sous des angles divers – depuis le boulevard Lobau et au-delà depuis la Meurthe ou même Tomblaine, et à la fois de vues plongeantes se développant de l'ancien faubourg vers l'ensemble du paysage du canal et de la Meurthe.

Il est par ailleurs formé de fragments nettement identifiables sur le plan morphologique, bien que souvent disjoints, et qui apparaissent parfois sous la forme de « pièces » ou de figures autonomes : ainsi l'ensemble formé par les avenues du Maréchal De Lattre de Tassigny et de Strasbourg bien limité par les places des Vosges et de Bonsecours, les grands équipements hospitaliers et leurs espaces attenants dont la composition s'est parfois imposée aux tissus préexistants, l'église Saint Pierre et la rue Lionnois qui devait originellement se prolonger jusqu'au boulevard Lobau ou à une autre échelle, les rues de Vic et de Saverne ou encore le clos-Hinzelin.

Les sous-ensembles d'espaces extérieurs sont liés à l'évolution de la forme urbaine. La richesse, la qualité et la difficulté d'appréhension naissent de la superposition, et les contradictions qui apparaissent entre :

- L'esplanade devant la porte Saint Nicolas, vestige des remparts classiques ;
- Un espace créé avec une volonté de composition et d'alignement (avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny) ;
- Un espace périurbain qui maintient une morphologie rurale (avenue de Strasbourg).

Formation et évolution historique

Cette diversité complexe, produit de l'histoire des étapes successives de l'urbanisation, forme la question principale de l'évolution future.

L'identification difficile des origines et du processus de constitution procède de la régularisation d'un système de circulation. C'est encore aujourd'hui la même question qui est à résoudre. La modernisation des transports devra tenir compte de la mise en valeur nécessaire de ces spécificités.

Superposition d'une morphologie de faubourg spontanée et de la géométrie d'un tracé régulier, l'axe des avenues garde les traces de sa formation.

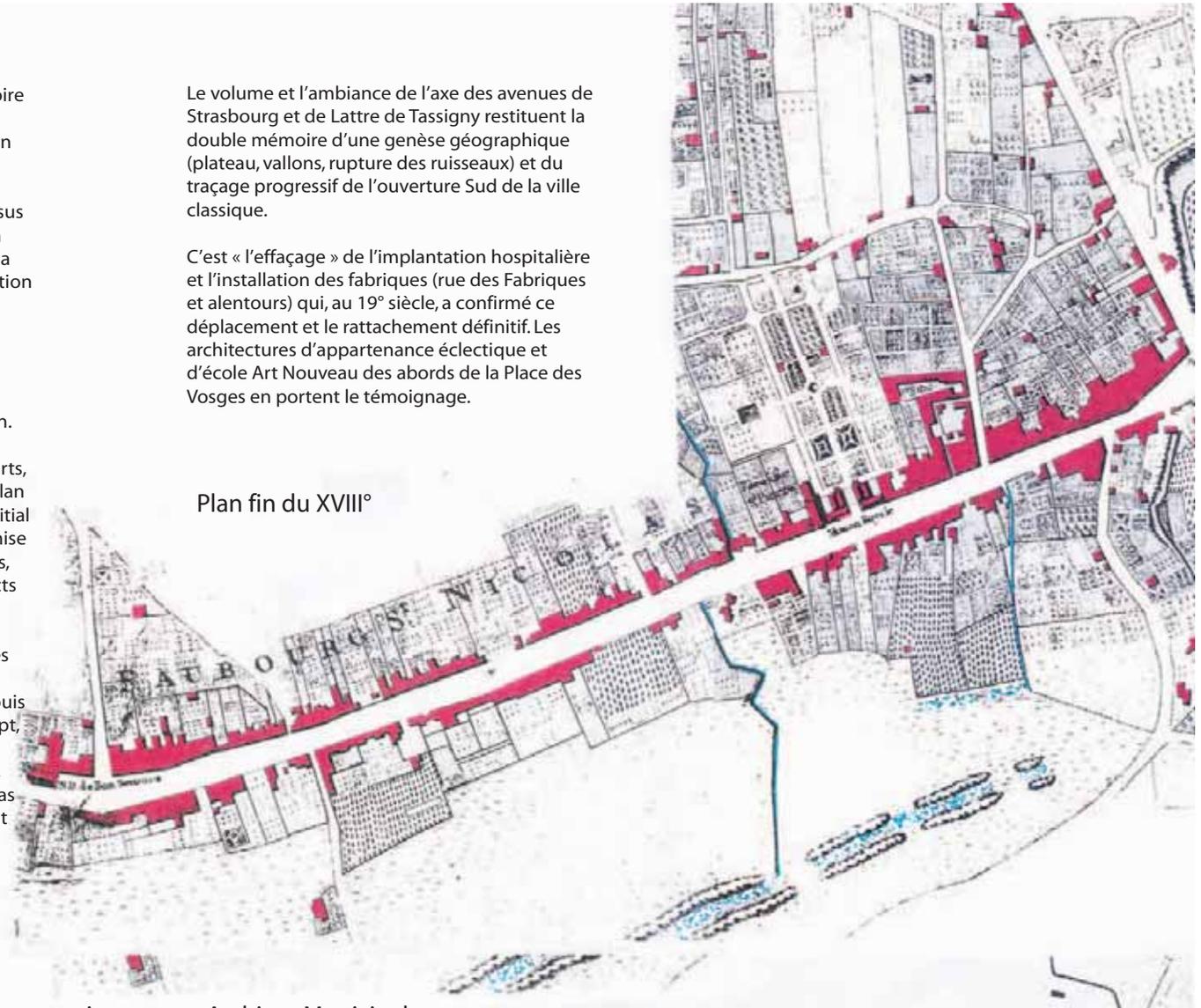
A la porte Sud de la ville, délimitée par ses remparts, (« la ville tenue », comme la décrit F. Braudel), le plan de la ville neuve de CITONI a déplacé le réseau initial du faubourg Saint Nicolas vers l'Ouest (pour sa mise en cohérence avec la nouvelle porte Saint Nicolas, dans l'axe de la rue Saint Dizier et des accès directs au centre)

L'observation des documents et des témoignages écrits permet de construire l'hypothèse de deux modèles de développement, l'un, organique, depuis la ville et son ouverture vers la campagne (Saurupt, la vallée, Lunéville), l'autre depuis l'ancienne chapelle des Bourguignons (N.D. de Bonsecours), vers la ville – dont l'unification au 18^e siècle n'a pas effacé les spécificités d'origine – (voir notamment l'orientation des axes de composition de chaque système).

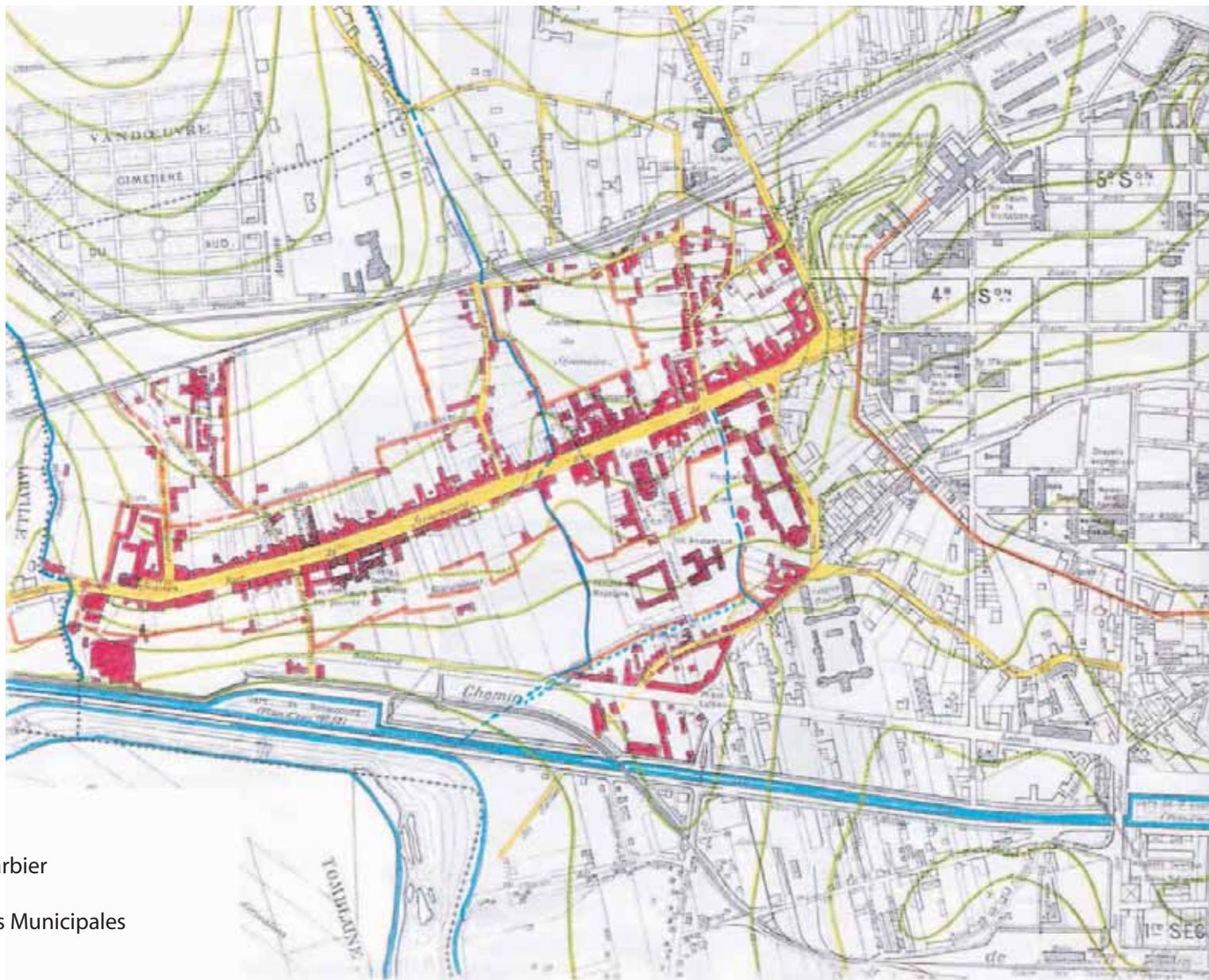
Le volume et l'ambiance de l'axe des avenues de Strasbourg et de Lattre de Tassigny restituent la double mémoire d'une genèse géographique (plateau, vallons, rupture des ruisseaux) et du traçage progressif de l'ouverture Sud de la ville classique.

C'est « l'effaçage » de l'implantation hospitalière et l'installation des fabriques (rue des Fabriques et alentours) qui, au 19^e siècle, a confirmé ce déplacement et le rattachement définitif. Les architectures d'appartenance éclectique et d'école Art Nouveau des abords de la Place des Vosges en portent le témoignage.

Plan fin du XVIII^e



source inconnue - Archives Municipales

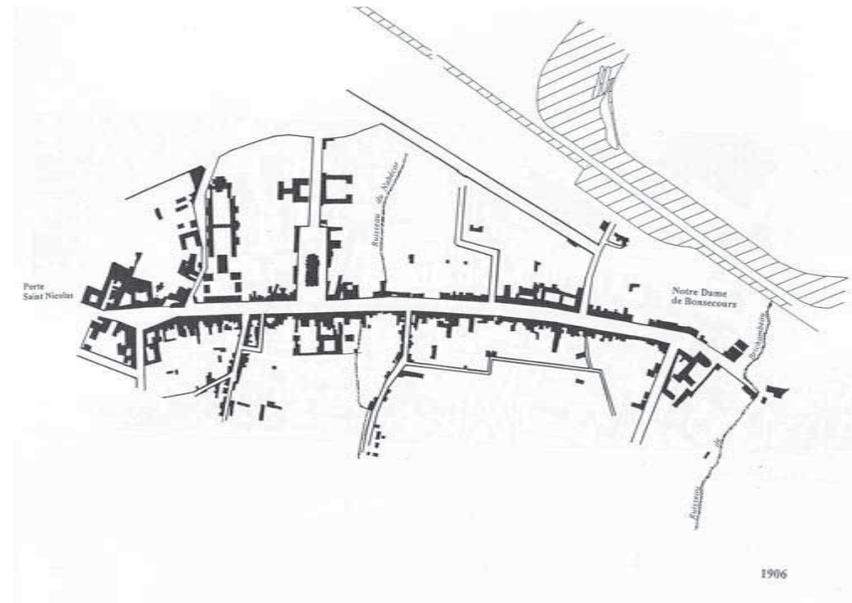
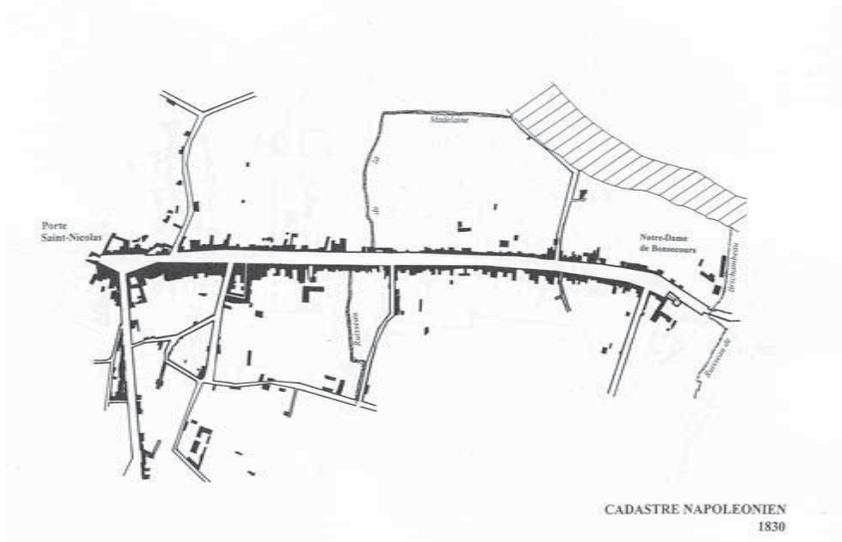


Plan de 1906 - Barbier

source - Archives Municipales



Formation et évolution historique



1.3. Diagnostic fonctionnel

- Fonctions - Emprises - Equipements

L'une des caractéristiques principales de l'axe Tassigny/Strasbourg est l'importance des emprises publiques qui le bordent.

Ces emprises publiques marquent par ailleurs une rupture fonctionnelle et urbaine forte entre l'avenue de Lattre de Tassigny au Nord et l'avenue de Strasbourg au Sud. En effet, à l'exception de l'église Notre-Dame de Bonsecours, toutes les emprises et les équipements publics sont situés entre le carrefour Lebrun et la parc Olry, lui-même espace vert public.

Outre l'importance des emprises publiques nécessaires à leurs implantations, ces équipements ont entraîné, par un effet de levier, de profondes modifications du fonctionnement urbain et du parc de logements.

Que ce soit en terme d'accessibilité et de desserte à l'échelle de l'agglomération, de stationnement, de commerces et de services ou en terme d'offre de nouveaux logements, les équipements ont fait de ce faubourg un véritable pôle périphérique.

> LE DOMAINE HOSPITALIER

Le domaine hospitalier représente la plus importante emprise publique du quartier et, avec plus de la moitié des lits distribués sur la ville, constitue un site hospitalier majeur dans l'agglomération nancéenne.

Après la construction d'un nouveau service de neurologie, anciennement situé dans l'hôpital Saint-Julien et la création d'un parking souterrain dont la capacité sur trois niveaux atteint 700 places, l'hôpital central fait l'objet d'une étude de réorganisation interne. La restructuration de l'hôpital pourrait se faire selon plusieurs scénarios : un scénario qui s'inscrit dans l'organisation actuelle de l'établissement, un scénario davantage prospectif qui s'accompagne d'évolutions plus profondes des bâtiments et un scénario envisageant l'extension de l'hôpital hors de ses murs vers les serres municipales contiguës au parc Olry.

La Maternité Régionale, dont le statut ne se rattache pas au CHU, fait l'objet de réflexions développées dans le cadre de l'application de son schéma directeur.

Par ailleurs, l'annonce par le CHU de la libération à moyen terme du site Marin constitue une opportunité foncière pour le redéploiement de la Maternité Régionale .

> L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le secteur de l'enseignement supérieur sur le quartier Saint-Pierre, avec un total de 3 030 étudiants est le second pôle public majeur et présente aussi une vocation hospitalo-universitaire :

. faculté de pharmacie :	985	étud.
. faculté de chirurgie dentaire :	397	étud.
. école d'infirmières/manipulation :	377	étud.
. école de kinésithérapie :	320	étud.
. école de sages-femmes :	104	étud.
. école des Mines :	757	étud.
. sciences PO :	90	étud.

- **L'Ecole Nationale Supérieure de Géologie** a achevé son déménagement sur le site de Brabois.

- **la faculté Dentaire** occupe déjà une partie du bâtiment de l'Ecole Nationale Supérieure de Géologie. Le CROUS a par ailleurs demandé à l'OPAC de réaliser une étude de faisabilité pour la rénovation d'un bâtiment en cœur d'îlot pour la réalisation d'une cité universitaire.

- **la faculté de Pharmacie** étudie quant à elle une hypothèse de regroupement de la rue Lionnois sur le site principal de la rue Lebrun.

Les étudiants formés dans le quartier habitent à 33 % dans ce même quartier. Notons la présence de nouveaux logements universitaires sur la ZAC Provençal.

D'autre part, beaucoup d'étudiants ont des voitures particulières, ce qui entraîne des problèmes de parking sur le secteur de l'hôpital et des facultés.

Diagnostic fonctionnel

> LES AUTRES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

Avec deux groupes scolaires (avenue de Strasbourg et sur le secteur Provençal), le quartier semble suffisamment pourvu en équipement scolaire.

L'animation du quartier a été développée à travers la réalisation de la MJC sur la ZAC Pichon, le renforcement des installations sportives sur la ZAC Provençal (gymnase, tennis, terrain de football) et la présence d'un nouveau gymnase près de l'église de Bonsecours.

> LA FONCTION RÉSIDENTIELLE DU QUARTIER

On constate une stabilité de la population (de 4 985 à 5 006 habitants de 1982 à 1990).

Malgré une augmentation des petits ménages de 1 et 2 personnes, due aux nouvelles activités, le quartier en 1990 reste toujours caractérisé par une forte proportion de retraités et d'ouvriers. Avec seulement 10,1 % de propriétaires occupants parmi les emménagés récents, le quartier semble présenter peu d'intérêt pour l'achat. A cela, s'ajoute un fort taux de vacance et même l'ouverture de subventions n'a pas incité les investisseurs à s'intéresser au quartier Saint-Pierre.

En effet, le secteur des avenues de Lattre de Tassigny et Strasbourg, qui présente une forte proportion de logements anciens et souvent inconfortables, est soumis à de fortes nuisances (bruit, stationnement).

Le parc foncier récent se limite essentiellement aux deux ZAC Pichon et Provençal où l'augmentation de la démographie générée depuis, s'est doublée d'un rajeunissement de la population et d'une modification de la nature des ménages y habitant. De plus, les logements vacants seront probablement, à moyen terme, requalifiés pour la location.

Diagnostic fonctionnel

- Espaces publics - Stationnement

> LE STATIONNEMENT À L'ÉCHELLE DU SITE SAINT-PIERRE

Les premières réflexions engagées par l'ADUAN sur le quartier Saint-Pierre/René II, ont confirmé le déficit global de l'offre de stationnement, principalement aux abords des équipements hospitaliers et universitaires.

L'évolution urbaine engagée sur le site, le renforcement de l'activité hospitalière et les réflexions engagées sur les déplacements ont amené la Ville de Nancy, la Communauté Urbaine du Grand Nancy et le CHRU, à confier une enquête menée en novembre 1997 par le Bureau d'Etudes Municipalité Services, afin d'obtenir une image représentative de l'existant par une mesure précise de l'offre et des usagers ainsi que la mesure des modes, des flux et de leur variation, et les motifs des courants de déplacements liés à l'attraction du quartier Saint-Pierre.

De l'enquête portant sur le stationnement, quelques chiffres peuvent être retenus :

- offre de stationnement : 1 850 places dont 300 payantes sur le site Saint-Pierre,

- taux d'occupation : 120 à 137 % (un taux d'occupation de 80 % dit de confort, sur le site, nécessiterait une offre de stationnement supérieure de 800 places).

L'enquête déplacement menée aux accès des sites hospitalo-universitaires révèle l'importance des flux :

- 3 000 véhicules/jour - 330 poids lourds/jour
- 7 650 piétons/jour - 100 deux-roues/jour

ce qui représente environ 11 000 personnes/jour

L'ensemble de ces mesures permet de dégager un diagnostic sur la situation actuelle de chacune des composantes des déplacements et du stationnement puis un diagnostic global afin d'engager des lignes de solutions cohérentes dans le temps avec les besoins liés aux évolutions socio-économiques du quartier Saint-Pierre, les ambitions de qualité, d'accessibilité et les évolutions modales.

Une articulation avec l'opération Transports et Déplacements sera recherchée.

Le pré-rapport rendu par Municipalité Service met en évidence un déficit d'un équivalent de 1 000 places de stationnement. Le transfert modal sur le réseau de transport, une gestion plus rigoureuse du domaine public, la mise en œuvre de démarche type co-voiturage pourrait satisfaire les 2/3 de ces nouveaux besoins. Le solde, à savoir 300 à 400 places, nécessiterait la création de nouvelles surfaces de stationnement (ex : optimisation du parking Marin).

> LE STATIONNEMENT SUR L'AXE TASSIGNY/STRASBOURG

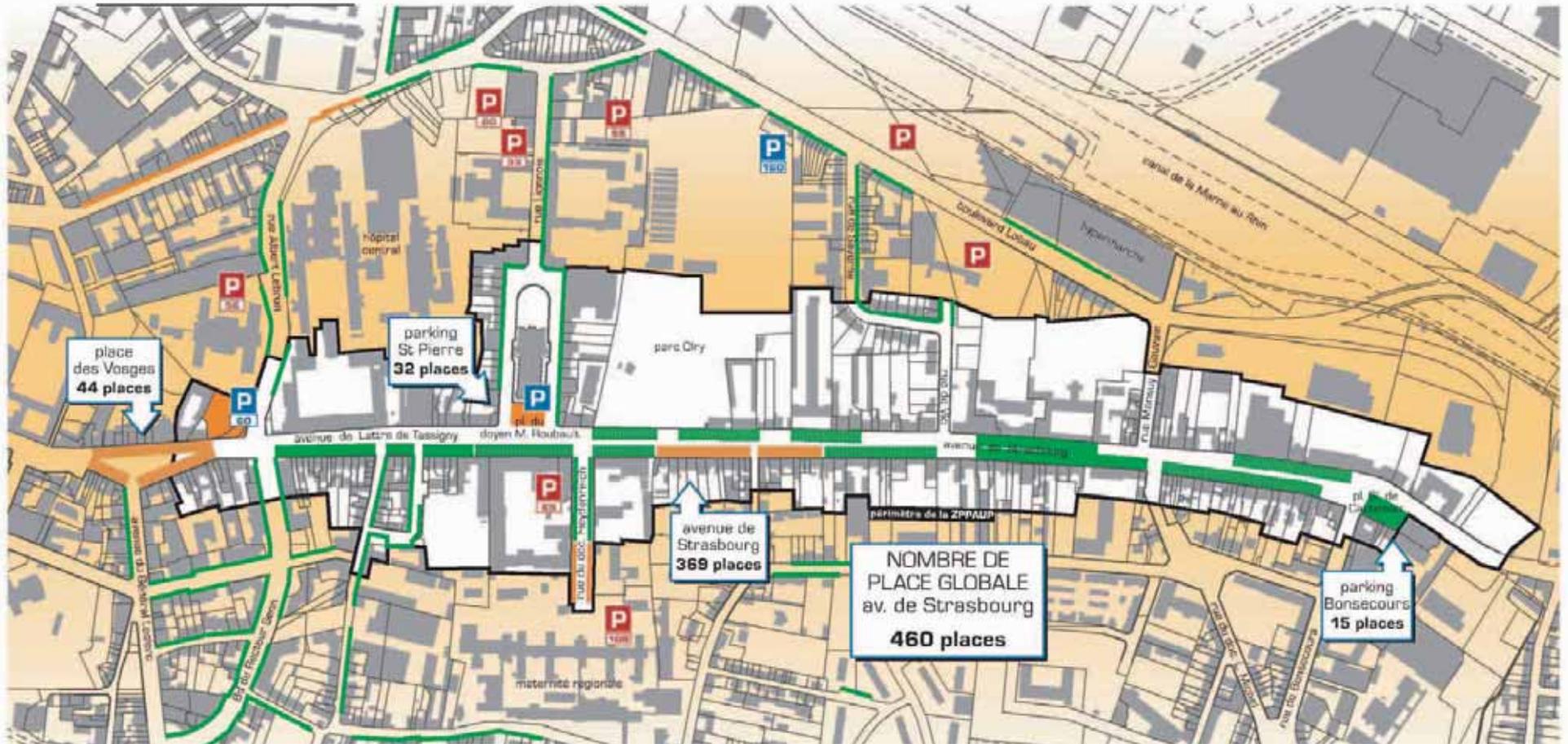
Le dysfonctionnement et le déficit du stationnement à l'échelle du quartier ont des conséquences sur l'axe Tassigny/Strasbourg lui-même.

Sur l'ensemble de l'axe, 460 places payantes ou gratuites, latérales ou en épis occupent abondamment l'espace public et parfois de manière sauvage.

La restructuration des stationnements est évidemment un enjeu majeur de l'aménagement des espaces publics des avenues. Tout en tenant compte des besoins du quartier et des activités économiques et commerciales bordant l'axe Tassigny/Strasbourg, il conviendra de redonner de l'espace et de la convivialité aux piétons et de mettre en valeur les espaces publics liés aux bâtiments remarquables.

STATIONNEMENT

-  STATIONNEMENT EN ÉPI
-  STATIONNEMENT LATÉRAL
-  STATIONNEMENT GRATUIT
-  STATIONNEMENT PAYANT
-  PARKING PRIVÉ
-  PARKING PUBLIC



0m 50 125

Diagnostic fonctionnel

STATIONNEMENT

2. un espace public dévolu au stationnement : la place du doyen M. Roubault



1. une poche de plus de 100 places de stationnement : la rue du docteur Heydenreich



3. stationnement latéral à cheval sur le trottoir et sur la chaussée, avenue de Strasbourg



4. une séquence de stationnement en épis où les trottoirs sont réduits au minimum



Diagnostic fonctionnel

> LES ESPACES PUBLICS

L'ensemble constitué par les avenues de Lattre de Tassigny et de Strasbourg est unique à Nancy, tant en terme de dimensions, de géométrie que de typologie.

Deux places, la place des Vosges et la place du Général de Castelnau en marquent clairement les deux extrémités. Une troisième place, la place du Doyen Roubault apparaît plus comme un élargissement de l'avenue que comme une place réellement structurante.

Il apparaît clairement que l'enjeu majeur d'une ZPPAUP sur ce site est lié à la restructuration de ces espaces publics tant pour la mise en valeur de son patrimoine, pour la qualité de vie des habitants que pour l'image de cette entrée de centre ville.

Le bilan de l'état existant et des problèmes qui sont posés en terme d'espaces publics est particulièrement lourd : l'état des lieux met en lumière des problèmes de fonctionnement circulaire, de qualité et d'homogénéité des espaces publics, de mise en valeur du patrimoine bâti et de l'absence d'identité historique et d'image claire de cette porte d'agglomération :

- le mauvais traitement des flux automobiles et la mauvaise lisibilité du marquage des voies complexes et peu homogènes,
- le surdimensionnement des voies roulantes entraîné par cette mauvaise gestion de l'espace réservé à la circulation,
- en corollaire, le sous dimensionnement des espaces piétons et la qualité médiocre de leur aménagement entraînant par endroits des problèmes en matière de cheminements et de sécurité,

- la qualité formelle de ces aménagements (trottoirs, îlots centraux pour passages protégés, îlots directionnels, entrée des bâtiments publics et des équipements, aménagement des secteurs commerciaux, places publiques, mobilier urbain, ...) souffre de sa vétusté et de son hétérogénéité,

- l'irrégularité et l'alignement aléatoire des plantations ne met pas en valeur la topologie du tracé remarquable des avenues et les qualités du patrimoine bâti et ne permet pas une promenade piétonnière et paysagère de qualité,

- les aménagements plus particuliers des bâtiments publics et des places ne mettent pas en valeur le caractère du XVIIIe et du XIXe siècle de ces avenues, non plus que l'homogénéité et la continuité du front bâti,

- les espaces de stationnement, peu ou mal traités et hétérogènes, empiètent souvent sur l'espace piétonnier,

- enfin, les luminaires, implantés dans une logique unique de circulation, tiennent peu compte du patrimoine bâti et de la qualité du cheminement piéton.

Diagnostic fonctionnel

Implantation commerciale

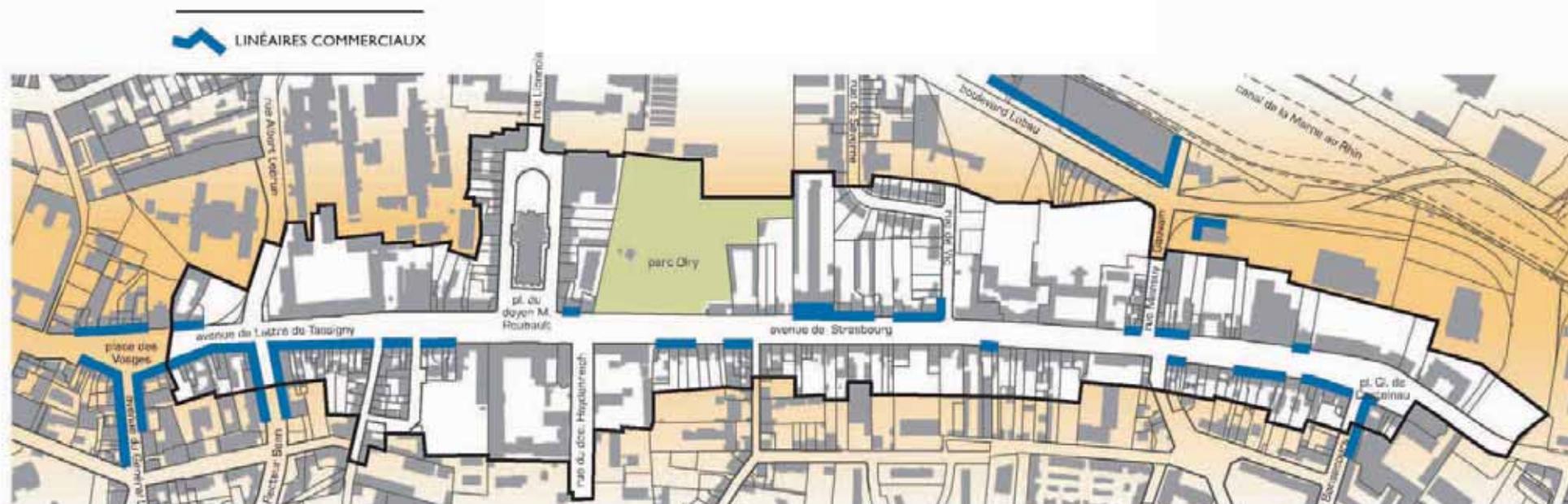
Les implantations commerciales, discontinues sur l'ensemble de l'axe, peuvent se décomposer en trois secteurs distincts :

- un premier secteur regroupant la place des Vosges qui compte à elle seule 17 commerces et la façade sud-ouest de l'avenue de Lattre de Tassigny qui compte 24 commerces. Le premier pôle, le plus important est lié à l'activité hospitalo-universitaire et à la ZAC Pichon. Il est caractérisé par du commerce de services et de proximité,

- le second pôle, plus petit est un pôle de quartier regroupant 15 commerces aux abords de la place du Général de Castelnau. Ce pôle d'entrée de ville est, au croisement de la rue Bonsecours, lié à la ZAC Provençal,

- entre les deux pôles, une vingtaine de commerces de quartier et des services s'égrènent sur l'avenue de Strasbourg mais sans réelle continuité.

Le devenir de ces commerces est lié à la restructuration de l'axe. En effet, si une bonne partie d'entre eux a une vocation de quartier, une autre partie est également liée à la fonction d'entrée de ville et à ce titre, la possibilité de stationner détermine fortement leur pérennité.



Diagnostic fonctionnel

OCCUPATION DES SOLS



1.4. Diagnostic paysager

- Topographie et tissu urbain - Parcellaire

La trace au sol des processus d'appropriation successive des différentes phases de l'histoire constitutive du faubourg perdure. Elle forme le plan générateur des espaces urbains des quartiers Saint Pierre et Bonsecours et la donnée d'analyse urbaine la plus fondamentale. Elle représente les caractères d'identité les plus importants à préserver.

La mise en évidence des formes de partition parcellaire et de leur rapport aux tracés et aux emprises d'espaces publics n'est cependant pas un objet formel en soi ; c'est l'interaction de cette diversité et du relèvement de la dimension qu'en ont fait les constructions qui permet de définir les choix de protection et les dispositions réglementaires de la Z.P.P.A.U.P.

Les éléments du parcellaire foncier et de l'empreinte de l'urbanisation dans le sol, plus encore que l'architecture qui est elle-même sujette à reconstruction, forment les bases de la permanence et de la mémoire de cet espace urbain.

> DECOUPAGES FONCIERS ET PARCELLAIRES

Quelle que soit la position du bâti par rapport à la parcelle, il se réfère toujours à la rue. Cette relation rue / parcelle permet la solidarité des bâtiments même si ceux-ci appartiennent à des époques ou à des types différents.

On trouve sur le secteur de l'Avenue de Strasbourg des parcelles de tailles sensiblement différentes, ces dimensions ne sont pas des superficies abstraites, mais des largeurs bâties sur rue et des profondeurs.

Différentes interrogations sont apparues à la lecture du parcellaire de 1830 et du parcellaire actuel :

- Quelles sont les familles de parcelles ?
- Les regroupements de parcelles semblables sont-ils liés à certaines voies (dans ce cas lesquelles) ou répartis dans le tissu ?
- Ces regroupements sont-ils liés à des occupations de sols spécifiques, et si c'est le cas lesquelles ?

Le parcellaire conserve la mémoire des états antérieurs, la marque de l'utilisation ancienne du sol.



Diagnostic paysager

> LE PARCELLAIRE RURAL EN LANIERE

Etat originel, visible le long de l'axe par sa découpe « en biseau » qui persiste encore à certains endroits, il ne subsiste pas à travers l'orientation des bâtiments qui sont placés à l'alignement, seule la lecture des plans laisse transparaître cette succession de chevauchements. Cette trace porte le témoignage du passé rural de cet espace, encore perceptible dans l'allongement important des parcelles qui restent, pour certaines, traversantes.

> LES SUBDIVISIONS DE PARCELLES (Intervenues depuis 1830)

Il s'agit ici de découpages en profondeurs : une voie étant ouverte le long des fonds de parcelles, celles-ci se retournant sur la voie nouvellement créée et se scindant en deux pour des raisons économiques. C'est le cas sur la rue de la Madeleine.

Remarque : on peut noter avant 1830, la subdivision en plusieurs parcelles du terrain du monastère de Bonsecours.

> LES EMPRISES HISTORIQUES (depuis 1830)

Il s'agit presque exclusivement de terrains appartenant aux congrégations religieuses qui, sans s'étendre de façon importante sur le front de rue, semblent procéder de redistributions de parcelles situées en arrière de la première rangée de bâti, qui maintiennent de grands terrains plantés et jardinés.

On note également la disparition de certains de ces terrains, comme dans le cas de l'ancienne propriété des religieuses dominicaines, vendues à la dispersion de la congrégation en 1904 et à travers laquelle furent percées et loties les rues de Saverne et de Vic.

> REMEMBREMENT DE PARCELLES (depuis 1830)

Il s'agit sur le secteur, d'une part de recomposition d'ensemble à partir de l'assemblage d'un nombre de parcelles très important, comme c'est le cas pour les emprises hospitalières, la construction de l'église Saint Pierre ou pour le percement de la rue Lionnois ou de la rue de Vic. Pour ces deux derniers cas, il s'agit d'opérations de lotissement, alliant voirie et bâti.

D'autre part, la disparition de quelques parcelles (de 1 à 3) peut être due au percement ou à l'élargissement d'une simple voie qui découvre les limites foncières latérales et les murs pignons : Rue du Docteur Heydenreich (percement en 1912), rue Dauphine (élargissement en 1983), rue de la Madeleine (alignement en 1973).

> LES GRANDES EMPRISES

Elles présentent une composition axée et une façade de représentation sur la voie, mais également dans la profondeur de la parcelle avec en général une implantation symétrique des bâtiments par rapport à l'axe central. Il s'agit exclusivement d'emprises hospitalo-universitaires.

Remarque : On trouve également quelques implantations récentes d'immeubles d'habitation établis sur des regroupements d'anciennes parcelles, mais les emprises sont plus réduites que dans les cas ci-dessus et la composition découle de l'application d'une logique réglementaire (gabarit et prospect).

> LES SECTEURS COMPOSÉS

Il s'agit de la rue Lionnois, composée par rapport à l'église Saint Pierre et datant de la fin du siècle dernier, et des rues de Vic et Saverne, opérations de lotissement pavillonnaire du début du siècle. Les parcelles qui bordent ces espaces présentent une taille plus réduite, avec une longueur sur rue proportionnellement plus importante par rapport à la profondeur de la parcelle en comparaison du modèle initial de la parcelle en lanrière. On note également une modification du rapport à la rue dans le lotissement pavillonnaire, puisque le bâti s'implante en retrait de la limite de parcelle et dégage un espace jardiné sur le devant, clos par une grille sur mur bahut.

Diagnostic paysager

Rapport entre parcelles et voiries

> LES RETOURS D'ANGLE

Leur étude permet de connaître l'antériorité réciproque du bâti ou de la voie.
Lorsque ces percements sont intervenus avant la construction du bâti, plusieurs situations de traitement de la parcelle d'angle sont repérables :

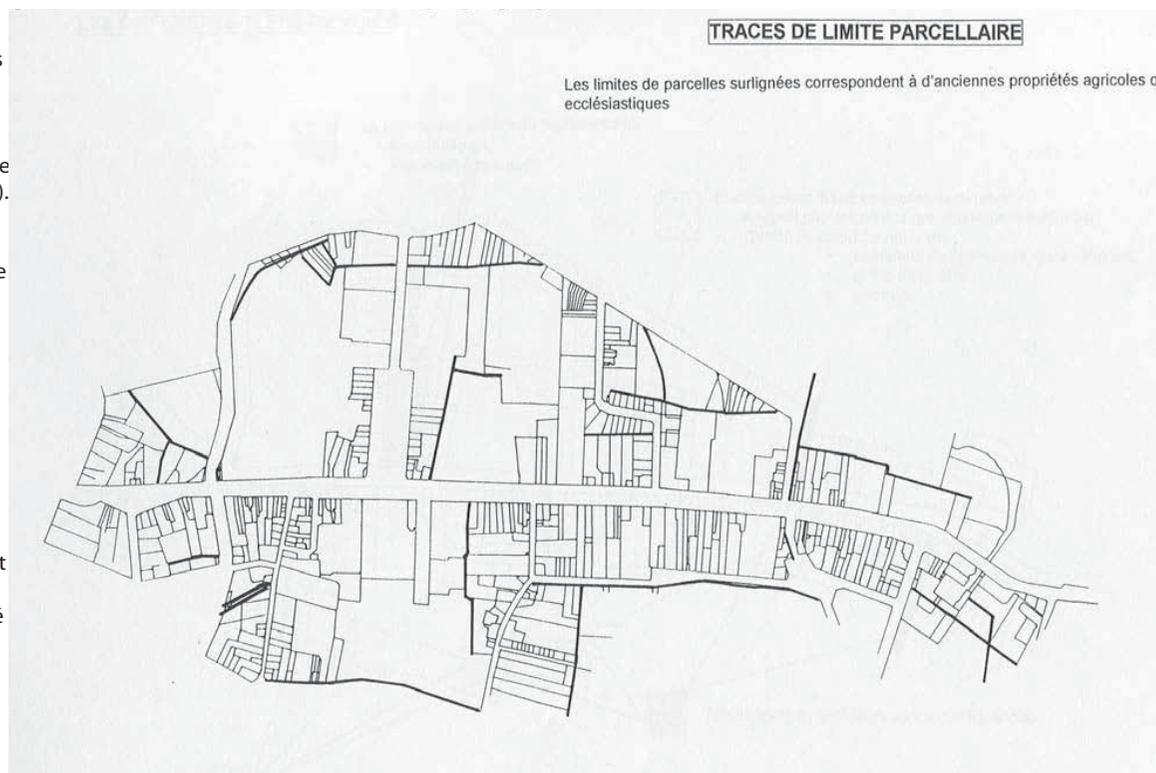
- redécoupage de la parcelle d'angle sur la rue secondaire (rue de l'Abbé Grégoire, rue Mansuy Gauvin)
- Système de parcelles rayonnantes pour assurer les virages (rue de Saverne)
- Traitement particulier d'un angle, mise en scène (Villa Bergeret et maison datant de 1934 à l'angle de la rue Lionnois et de l'Avenue de Lattre de Tassigny).

Toutes ces spécificités donnent de précieuses indications sur le statut des voies et la procédure de leur percement.

> LES FONDS DE PARCELLES

La limite des fonds de parcelles est une ligne particulière, car elle distingue l'ensemble des parcelles distribuées par une rue, de celles distribuées par la suivante.
Les déformations de cette ligne de limite sont parfaitement visibles sur le cadastre de 1830 et perdurent par endroit aujourd'hui. Elles témoignent de la présence d'anciennes limites de propriétés agricoles qui subsistent et attestent de l'ancienneté du parcellaire : rue de Vic, ancien tracé du ruisseau de Nabécor, rue de Bitche...

On remarque que lorsque l'on crée une voie sur l'alignement des fonds de parcelles, il ne se recompose pas toujours un véritable front bâti pour donner son identité et sa structure à la nouvelle voie, c'est ce qui arrive dans le cas de la persistance de parcelles traversantes, non subdivisées : rue de la Madeleine.



Diagnostic paysager

> L'ALIGNEMENT

La quasi totalité des bâtiments est implantée à l'alignement sur l'Avenue de Strasbourg et structure ainsi l'espace urbain. Pourtant, la constitution de l'axe ne s'est pas faite d'un seul tenant. Les deux pôles d'origine, la chapelle de Bonsecours et l'ensemble de la Madeleine étaient reliés par un chemin légèrement décalé par rapport à l'actuel tracé et qui ne se trouvait pas en communication directe avec la porte Saint Nicolas.

La structure actuelle découle de deux facteurs :

1 – la rectification de l'ancienne route de Saint Nicolas de Port en 1723 et l'ouverture du boulevard de Strasbourg à travers la propriété de la Madeleine.
2 – La mise en place du plan d'alignement général de la ville en 1846.

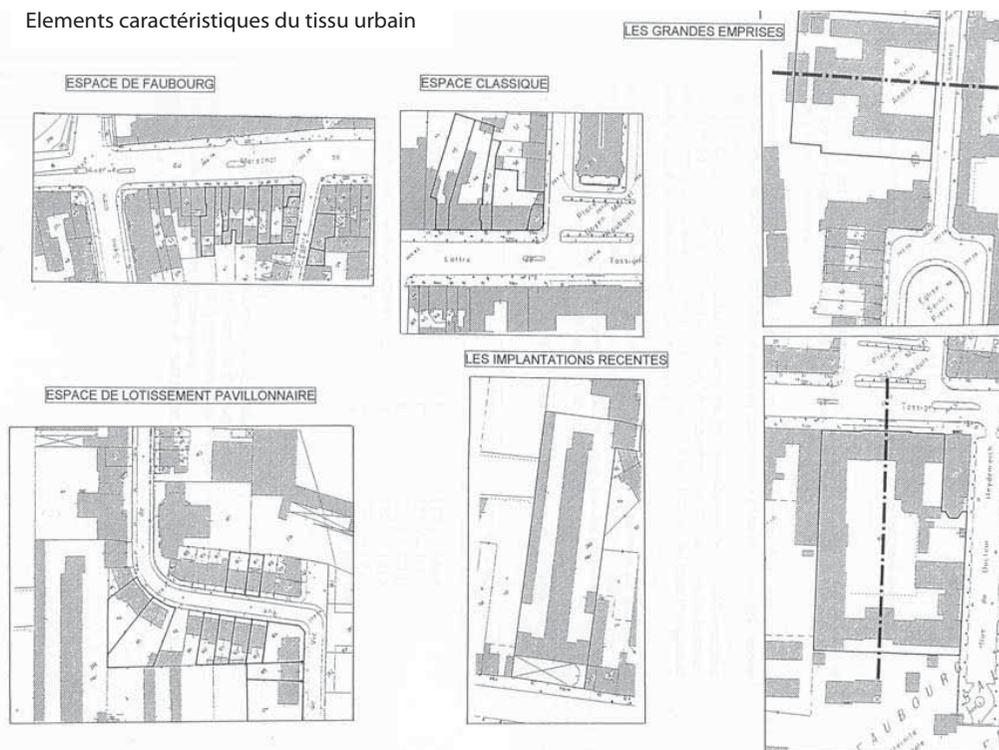
Ce plan entraîne la disparition de tout l'ensemble bâti sur l'emplacement duquel furent édifiés l'Hôpital Central, la rue Lionnois et le Parc Olry. On perçoit encore sur le plan de 1830, le décrochement Place des Vosges signalant l'ancien gabarit de la voie du faubourg Saint Pierre.

Les seuls retraits que l'on rencontre découlent soit du lotissement pavillonnaire des rues de Saverne et de Vic, soit d'un recul du au respect du prospect : la hauteur de la construction dépend de la largeur de la voie, le recul intervient donc pour implanter un bâtiment plus élevé : 91/91 bis Avenue de Strasbourg.

Plan parcellaire de 1830



Elements caractéristiques du tissu urbain



Diagnostic paysager

- Espaces verts et plantations

Les alignements d'arbres sur les avenues de Strasbourg et de Lattre de Tassigny sont irréguliers. Cependant, les plantations successives sont relativement bien perçues du fait de la légère courbure de l'axe.

Seuls, certains secteurs proposent des alignements réguliers :

- la place des Vosges,
- la place du D. Roubault devant l'église Saint-Pierre,
- l'avenue du Docteur Heydenreich (voie d'accès à la Maternité et à la faculté Dentaire),
- la place Provençal.

Cependant, le poumon vert du quartier reste le parc Olry, ancien parc privé et qui génère aujourd'hui des flux piétonniers importants.

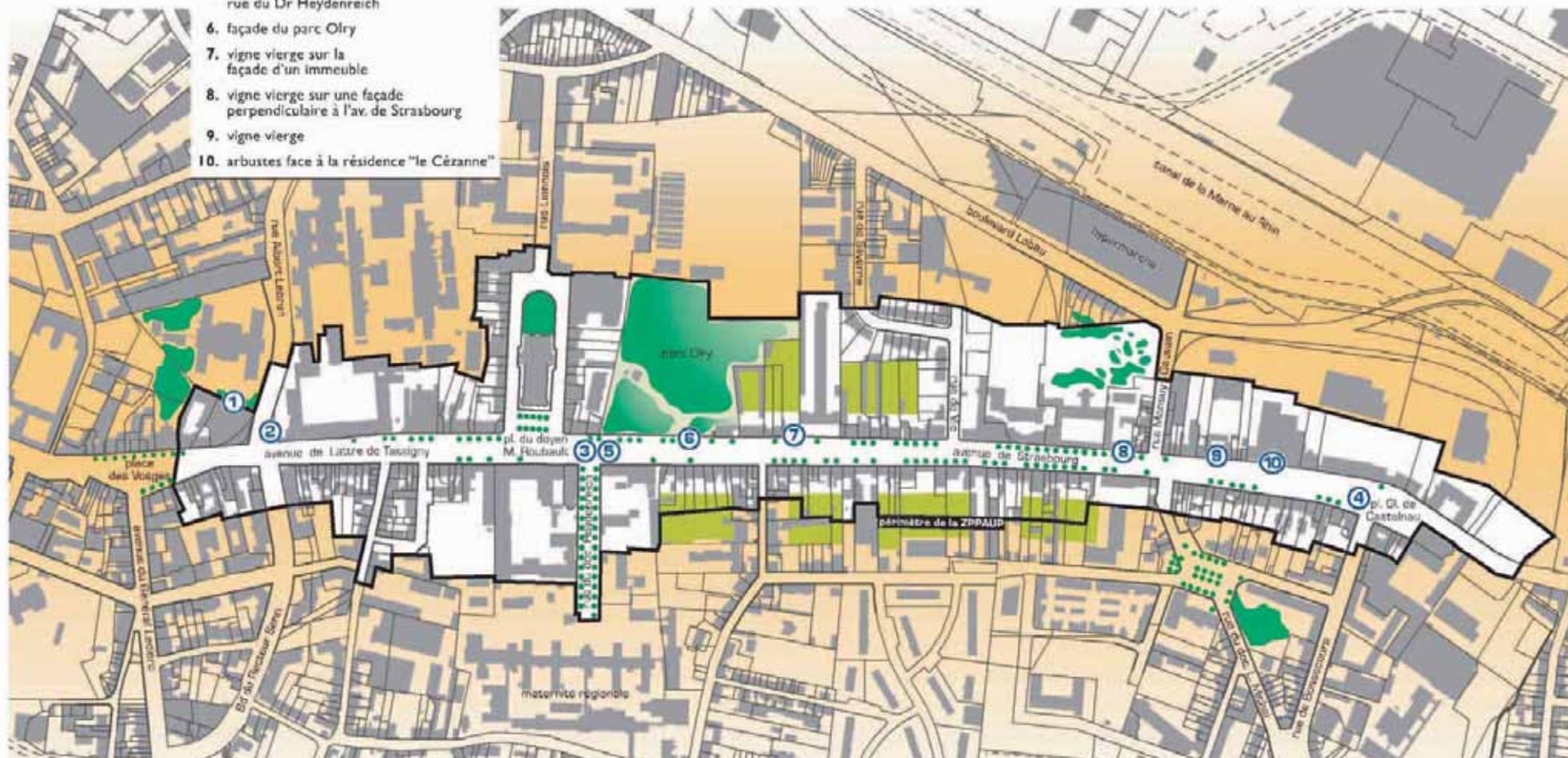
La perception des façades et des monuments n'est pas bouchée par les plantations du fait du rythme irrégulier de celles-ci et de leur faible hauteur. Notons également la Maternité Régionale, dont la vue axiale est accentuée par le rythme régulier des petits arbres de couleur bordeaux (prunus) situés rue du Docteur Heydenreich.

Une série d'éléments végétaux secondaires (vigne vierge sur façade, composition florale, etc...) viennent traiter des points particuliers du bâti ou de la voirie.

Les zones de protection de cœur d'îlot reportées au document graphique du POS identifient des éléments de verdissement importants du quartier mais qui n'ont pas d'impact visuel sur les avenues elles-mêmes, à l'exception de quelques vues sous porches.

ESPACES VERTS ET PLANTATIONS

- 1. arbre de grande dimension situé dans un jardin privé donnant sur le parking Pichon
- 2. composition florale contiguë au mur de l'Hôpital central
- 3&4. composition florale dans l'axe de la chaussée
- 5. perspective sur la rue du Dr Heydenreich
- 6. façade du parc Olry
- 7. vigne vierge sur la façade d'un immeuble
- 8. vigne vierge sur une façade perpendiculaire à l'av. de Strasbourg
- 9. vigne vierge
- 10. arbustes face à la résidence "le Cézanne"



Diagnostic paysager

Entités paysagères

L'espace public constitue en lui-même une donnée de patrimoine et une problématique d'aménagement et de mise en valeur.

La protection des espaces libres est tout aussi importante que le patrimoine architectural. Nancy a d'ailleurs acquis sa réputation grâce à l'ensemble de ses places, leur ornementation et leurs plantations.

L'ensemble des places, des rues, appelle une mise en valeur et une utilisation appropriées (choix des plantations, des revêtements de sols, respect des volumes et des perspectives).

L'analyse urbaine générale du faubourg Saint Pierre – Bonsecours et le recensement des caractéristiques historiques, spatiales et paysagères (les origines et l'évolution de la structure urbaine, la morphologie, le donné à voir) ont révélé la diversité de constitution des espaces d'entrée sud de la ville et l'identité des formes urbaines et des pratiques sociales des principales entités. Cette diversité a conduit à considérer 7 familles d'entités paysagères, sous ensembles de l'espace public général :

- Porte de Ville – Abords de la porte Saint Nicolas – Place des Vosges
- Parvis et abords de l'Eglise Saint Pierre – Place du Doyen Marcel Roubault
- Avenue urbaine Maréchal de Lattre de Tassigny – Entrée de la Maternité

- Voie de faubourg – Avenue de Strasbourg
- Lotissement de la rue de Vic et de la rue de Saverne
- Abords de Notre Dame de Bonsecours – Place du Général Castelnau.

Identification des principaux types d'espaces consécutifs du faubourg Saint Pierre – Bonsecours et des rapports de co-sensibilité à préserver et à requalifier dans le projet d'aménagement des avenues de Lattre de Tassigny et de Strasbourg. Sept sous-ensembles ont été recensés.

Par rapport au tracé du site propre du réseau de transport en commun (tramway), quatre de ces entités constituent des situations différentes de la mise en œuvre des projets de requalification. L'établissement de documents d'orientation pour l'élaboration des projets d'aménagement figurant dans le chapitre 1.6 :

- Place des Vosges et carrefour du Recteur Senn
- Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
- Avenue de Strasbourg
- Place du Général Castelnau

appelle plusieurs commentaires.

1	Place des Vosges	Porte de ville Abords de la Porte Saint Nicolas
2	Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny / rue Dauphine/ rue du Recteur Senn	Avenue urbaine Abords des Missions Royales
3	Eglise Saint Pierre / Place du Doyen Marcel Roubault	Parvis et abords de l'église Saint Pierre
4	Rue du Dr Heydenreich – Entrée de la Maternité	Percée
5	Avenue de Strasbourg	Voie de faubourg
6	Rue de Vic et rue de Saverne	Lotissement de maisons de ville en bande
7	Place du Général de Castelnau Chevet de l'Eglise de Bonsecours	Entrée de ville Abords de Notre Dame de Bonsecours

Diagnostic paysager

Entités paysagères

Intentions et directives générales :

1 – Le tracé linéaire général du futur transport en commun et l'affirmation du caractère d'entrée de ville des avenues du Maréchal de Lattre de Tassigny et de Strasbourg, justifie une ligne architecturale d'ensemble des aménagements de sol, de mobilier et de l'architecture répétitive des stations, ainsi que de la continuité de traitement des chaussées latérales. La distribution d'énergie et d'éclairage urbain renforceront cette linéarité.

2 – Pour libérer les espaces majeurs de l'encombrement visuel des abords des stations et ponctuer les lieux d'échanges et de rencontres les plus animés de l'axe, 4 stations de tramway seront à localiser :

- au carrefour du Recteur Senn, à proximité de l'Hôpital Central, le rabattement des bus en provenance du centre ville se faisant, depuis la rue des quatre Eglises, par la rue du Recteur Senn ;
- au carrefour de la rue du Dr Heydenreich, au sud du parvis de l'église Saint Pierre
- au carrefour de la rue de Vic ;
- à l'entrée de la Place du Général Castelnau, en retrait par rapport au parvis de l'église Notre Dame de Bonsecours.

3 – Les caractéristiques spatiales, consécutives à l'histoire des différents tronçons des deux avenues, génèrent des principes particuliers d'aménagement qui mettront en valeur les spécificités de chaque lieu.

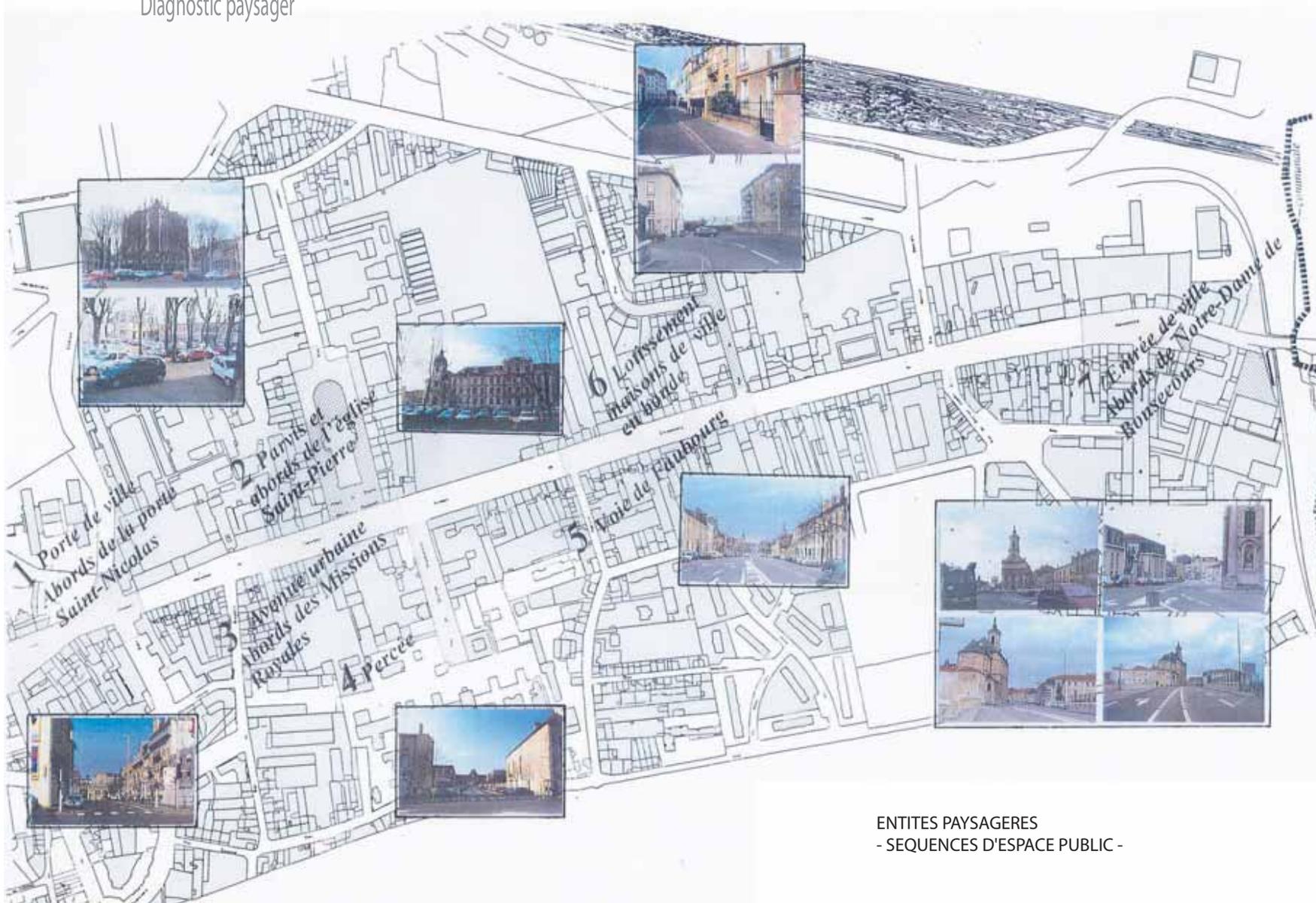
- La place des Vosges résulte du croisement de trois processus : la ligne de voie de pourtour de la ville et de l'ancien Faubourg Saint Nicolas (liaison entre Tombelaine et Saurupt, le long du ruisseau de la Villette), qui a formé la face ouest de la place, la composition perpendiculaire par rapport à l'ouvrage de la Porte Saint Nicolas (face nord-ouest) et, enfin la jonction avec la pénétrante sud déplacée en direction de la porte (face est). Le réaménagement des sols, stationnements et plantations validera cette genèse.

- L'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, fortement marquée par les deux monuments que représentent l'Hôtel des Missions Royales et l'Hôpital Central, est une percée ordonnancée, mise en place à partir du déplacement de l'entrée sud vers l'ouest, de la rue Saint Nicolas vers le nouvel axe Saint Dizier. Avenue urbaine régulière et classique, elle doit recevoir un aménagement exclusivement minéral, rythmé par les entrées des grands équipements et par un mobilier constitué d'éléments de bornage.

- L'avenue de Strasbourg, entre le Parc Olry et les rues Mansuy Gauvin et du Docteur Achille Lévy, est une survivance de l'axe routier royal de l'ancien faubourg de la Magdeleine, légèrement sinueux et bordé traditionnellement d'arbres d'alignement. La plantation doit être densifiée et développée de part et d'autre des chaussées.

- Le dernier tronçon, à l'approche de Notre Dame de Bonsecours, évoque la forme traditionnelle et élargie des usoirs de Lorraine. La perspective vers le monument s'évase, de part et d'autre, et les aménagements doivent contribuer à sa mise en valeur : aménagement transversal d'un parvis élargi et banalisé jusqu'au carrefour de Bonsecours, dégagement des vues et des trottoirs latéraux, plantations de haute tige des abords du pont et de la rocade, pour souligner les lignes de limite de l'ancien enclos conventuel et former une symétrie végétale de porte de ville.

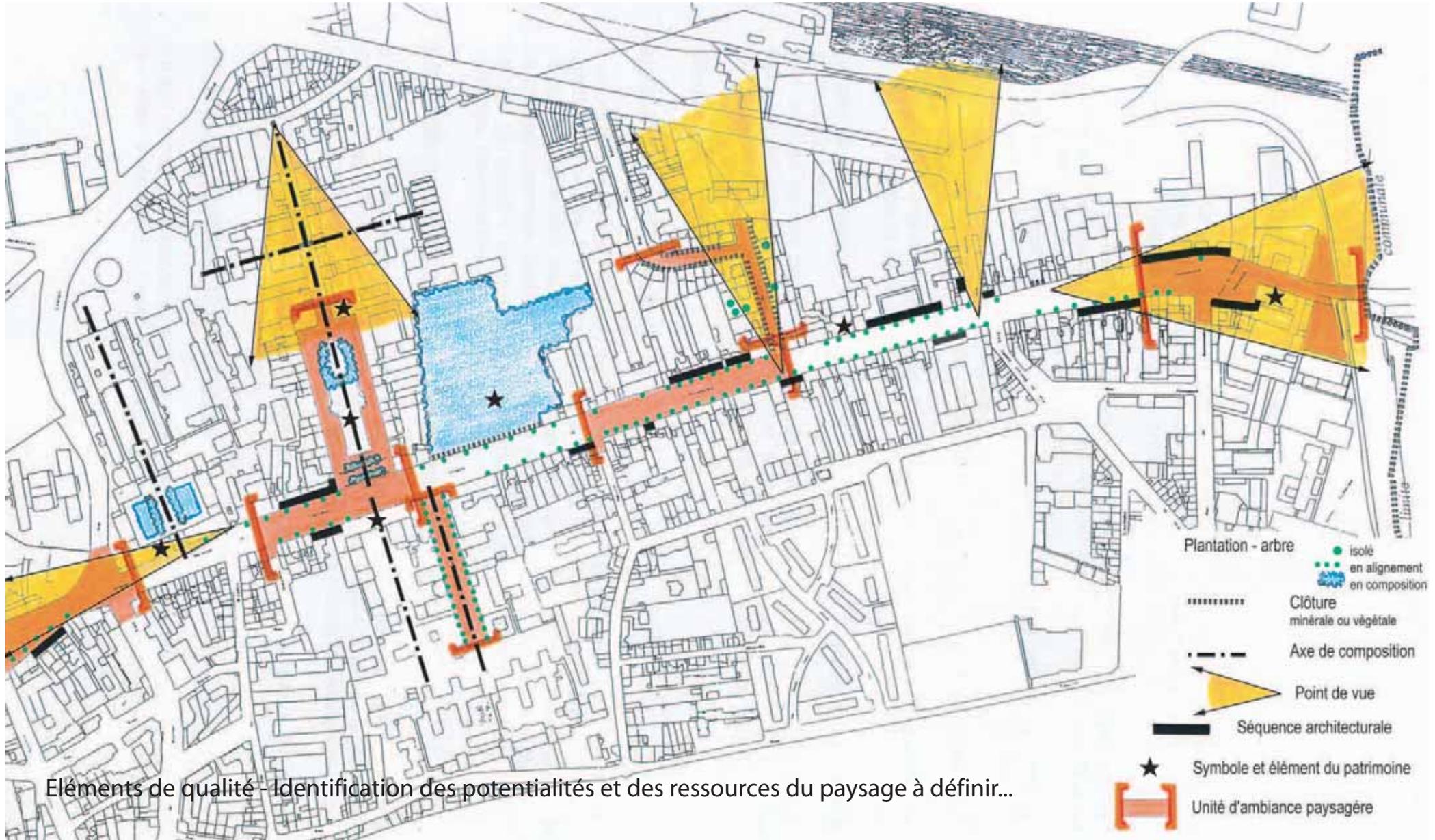
Diagnostic paysager



ENTITES PAYSAGERES
- SEQUENCES D'ESPACE PUBLIC -



ENTITES PAYSAGERES

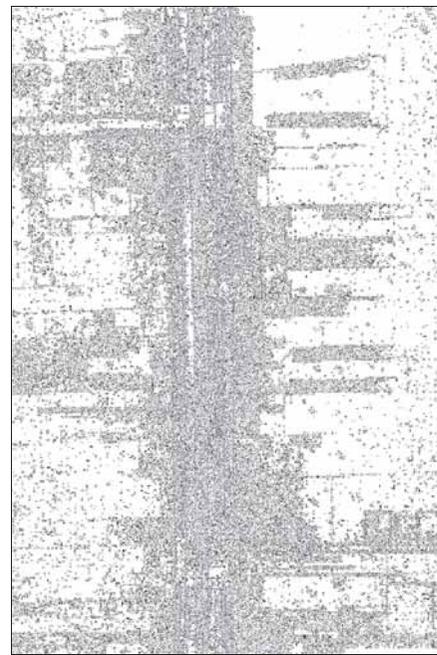
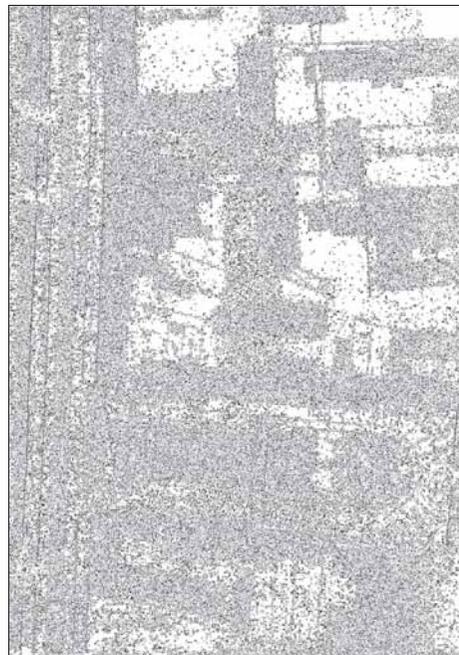


Eléments de qualité - Identification des potentialités et des ressources du paysage à définir...

Diagnostic paysager

Intentions directives

Les vignettes ci-dessous seront reprises en pleine page dans le chapitre 1.6 pour accompagner les schémas d'insertion du T.C.S.P.



Diagnostic paysager

> IMPACTS VISUELS PRINCIPAUX

L'axe Strasbourg-Tassigny est délimité à ses extrémités par la porte Saint-Nicolas, ouvrant sur le centre ville de Nancy et par l'église de Bonsecours, édifice ne bouchant pas la perspective de l'axe mais marquant un changement de direction de celui-ci, ainsi que l'entrée sur la commune de Jarville.

La porte Saint-Nicolas présente la particularité de ne pas être perpendiculaire à son axe de perception.

Ainsi, la géométrie de l'édifice peut être appréciée tout comme la perception visuelle de la seconde porte en arrière plan.

En dehors de ces deux bâtiments, les principaux éléments visuels se situent autour de l'église Saint-Pierre, elle-même impact visuel vertical principal.

On peut remarquer deux grands types de perceptions visuelles : les perceptions longitudinales (porte Saint-Nicolas, l'Hôpital Central qui se perçoit sur deux façades depuis la place des Vosges, les tours de l'église Saint-Pierre, l'ancien Hôtel des Missions et sa chapelle, le parc Olry ou encore l'église de Bonsecours) et Les perceptions latérales (le nouveau quartier Provençal avec la cité universitaire formant un contraste ancien/contemporain tout comme l'opération de la ZAC Pichon, la Maternité Régionale, la faculté de Pharmacie, la façade de l'église Saint-Pierre).

D'autre part, il existe des perceptions visuelles plus lointaines, dont la perception est plus de l'ordre du repérage par rapport à l'ensemble de l'agglomération. Il s'agit du Haut-du-Lièvre et de la Tour Panoramique, situés dans l'axe d'entrée de ville, sens Jarville-Nancy et de vues latérales sur le Canal de la Marne au Rhin en contrebas.

Enfin, si l'ensemble des impacts visuels principaux participent de la qualité paysagère du site, deux bâtiments récents au 91 et au 159 de l'avenue de Strasbourg représentent des impacts négatifs difficiles à améliorer.

> PUBLICITÉ

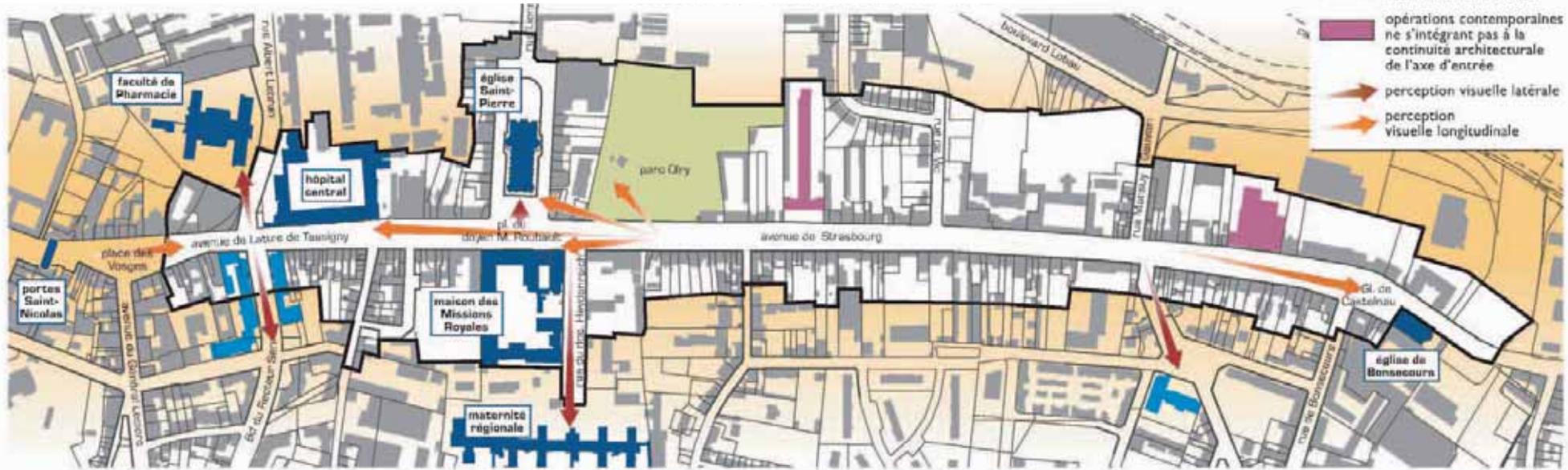
Il existe deux grands types de supports publicitaires : la publicité sur panneaux d'affichage et la publicité dans les abris-bus.

Deux secteurs correspondant à deux carrefours largement fréquentés présentent une concentration d'affichage publicitaire : celui situé autour du parking Pichon, l'autre situé à l'intersection des rues Mansuy Gauvain et du Docteur Levy avec l'avenue de Strasbourg.

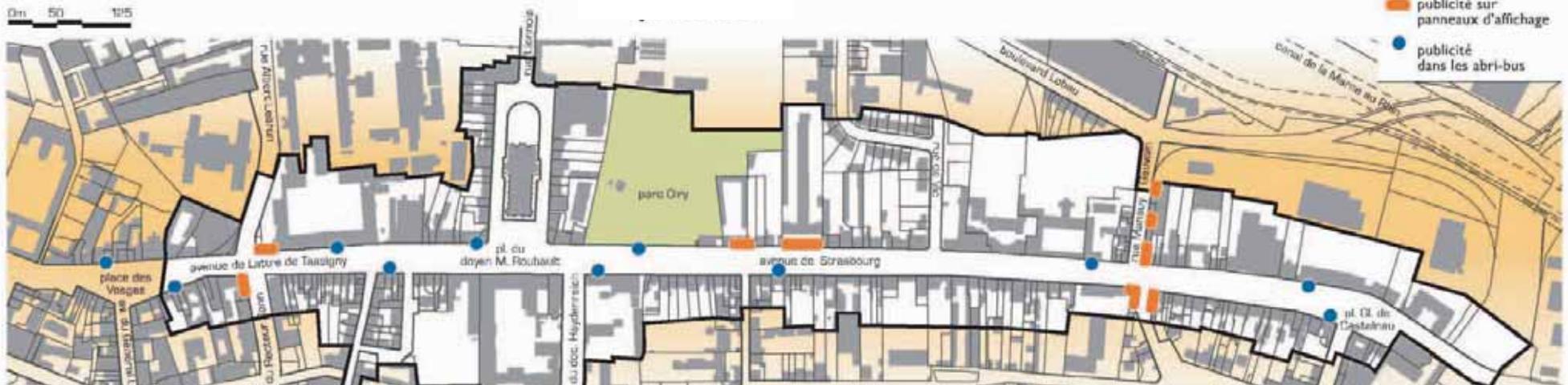
A terme, le futur parking silo Pichon entraînera la disparition de certains panneaux d'affichage sur le secteur, notamment sur le mur mitoyen à la faculté de Pharmacie.

Diagnostic paysager

IMPACTS VISUELS PRINCIPAUX



PUBLICITE



1.5. Diagnostic architectural

Patrimoine, une notion multiple

La notion même de patrimoine, dans le cadre d'une ZPPAUP, est élargie à la notion de patrimoine urbain et paysagé et recouvre en terme d'architecture plusieurs types de bâtis.

Dans le cas de la ZPPAUP de l'avenue de Strasbourg, l'analyse architecturale conduit à reconnaître trois grandes catégories de patrimoine bâti.

- le patrimoine classé et inscrit à l'inventaire des monuments historiques,

- les bâtiments dits remarquables qui par leurs dimensions, leurs proportions et leurs modénatures constituent un patrimoine de fait,

- les bâtiments qui, même s'ils sont d'apparence banale, représentent un intérêt comme témoins d'une époque et constituent un ensemble typique et homogène.

> LE PATRIMOINE CLASSÉ ET INSCRIT SUR LA LISTE SUPPLEMENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Sur le secteur d'étude s'étendant à l'ensemble de l'axe Tassigny/Strasbourg, six bâtiments sont protégés au titre des Monuments Historiques.

Trois d'entre eux sont classés en totalité :

- LA PORTE SAINT-NICOLAS située place des Vosges, entrée sud à la ville neuve de Charles III datant du XVIIe siècle. Caractérisé par deux travées décalées et par un plan en losange, ce monument classique est positionné en articulation de la rue Saint-Dizier et de la place des Vosges.

L'axe de l'avenue de Lattre de Tassigny n'étant pas aligné avec celui de la rue Saint-Dizier, la porte ne permet pas de perspectives lointaines.

Elle a fait l'objet d'une "insertion" contemporaine ouvrant une autre porte dans le tissu urbain pour la circulation automobile lui ôtant sa fonction première, l'espace de part et d'autre de la porte se transformant en petits parcs de stationnement.

La mise en valeur de ce monument sera à imaginer dans le cadre de la restructuration de l'espace public de la place des Vosges.

- L'ÉGLISE NOTRE DAME DE BONSECOURS, située place du Général de Castelnau est une église baroque datant de la fin du XVIIIe siècle. Répondant à la porte Saint-Nicolas, sa façade perpendiculaire à l'axe de l'avenue de Strasbourg forme une véritable façade verticale à l'espace public.

Élancée et de proportion élégante, son clocher en façade et sa flèche unique en font un repère marquant le paysage.

Comme pour la porte Saint-Nicolas, la mise en valeur de ce patrimoine passe par une requalification de la place du Général de Castelnau et le dégagement des vues de l'espace public par une restructuration du mobilier urbain.

- LA VILLA BERGERET, une maison Art Nouveau rue Lionnois. Cette maison qui n'est pas à proprement parlé sur l'axe Tassigny/Strasbourg est toutefois visible depuis celui-ci.

Trois autres bâtiments sont partiellement classés ou inscrits sur la liste supplémentaire des Monuments Historiques :

- LA MAISON DES MISSIONS ROYALES qui fait face à la place du doyen Marcel Roubault. Cette belle façade classique et symétrique est en alignement de l'avenue de Lattre de Tassigny. Sont classés les façades, les toitures, la cage d'escaliers et le vestibule,

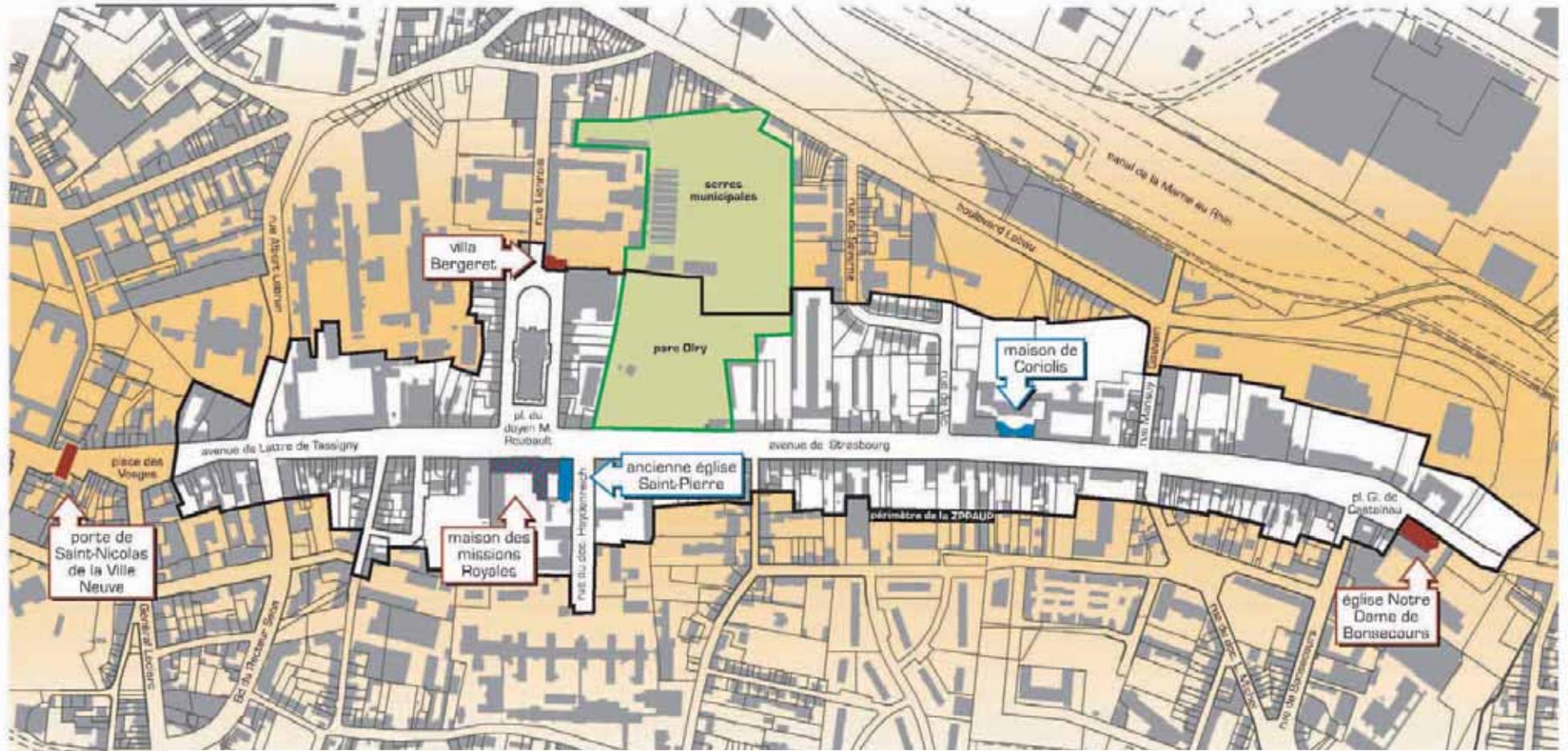
- L'ANCIENNE ÉGLISE SAINT-PIERRE qui forme aujourd'hui un ensemble indissociable avec la maison des Missions Royales. La flèche de cette église marque fortement le milieu de l'axe Tassigny/Strasbourg,

- LA MAISON DE CORIOLIS avenue de Strasbourg dont l'intérêt patrimonial tient à l'organisation des corps entre eux, en particulier au plan concave des travées centrales autour du portail.

Diagnostic architectural

PATRIMOINE CLASSE ET INSCRIT SUR LA LISTE SUPPLEMENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

- MONUMENTS CLASSÉS
- MONUMENTS INSCRITS
- SITES INSCRITS



PATRIMOINE CLASSE ET INSCRIT
A L'INVENTAIRE DES MONUMENTS HISTORIQUES
illustrations

4. maison Art Nouveau
rue Lionnois



1. portes Saint-Nicolas
place des Vosges



2. maison des missions royales
98 avenue de Lattre de Tassigny



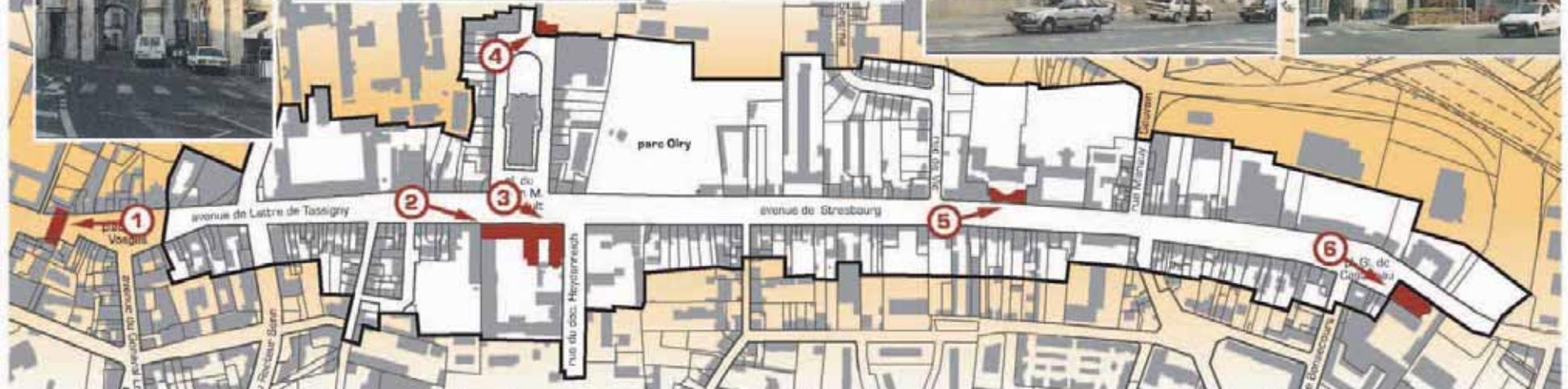
3. ancienne église Saint-Pierre
98bis avenue de Lattre de Tassigny



6. église Notre Dame de Bonsecours
place du général de Castelnaud



5. maison de Coriolis
113 avenue de Strasbourg



Diagnostic architectural

BÂTIMENTS REMARQUABLES

4. entrée de la faculté de médecine, rue Lionnois



2. façade hôpital central



1. façade d'un immeuble de rapport bourgeois début XX^e



3. église Saint-Pierre



5. entrée de la maternité régionale



6 & 7. pavillon et entrée du parc Olry



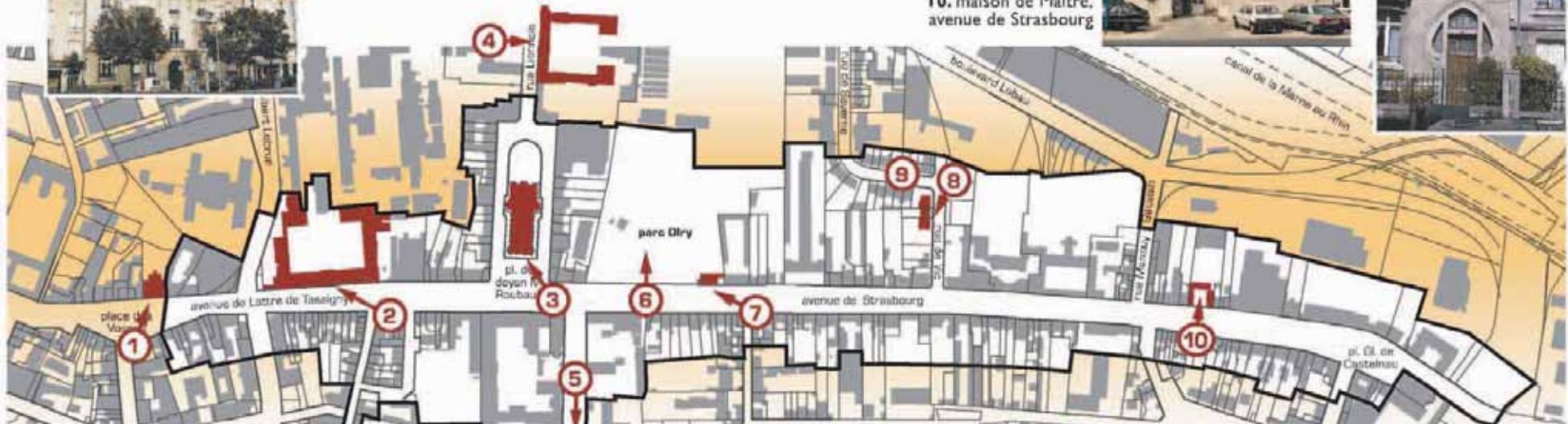
8. façades remarquables, rue de Vic



9. façade remarquable, rue de Saverne



10. maison de Maître, avenue de Strasbourg

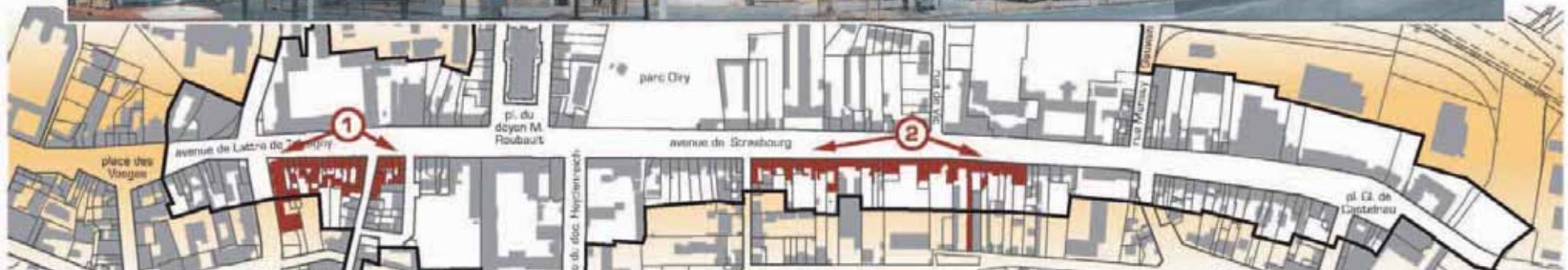


BÂTI TYPIQUE DES FAUBOURGS

1. un front bâti continu mais une diversité volumétrique typique des faubourgs (entre la rue du Recteur Senn et la rue Dauphine) façades ouest



2. une sobriété un peu austère où domine le moellon enduit (façades ouest en face de la rue de Vic)



IMMEUBLES ET OPERATIONS RECENTES



2. une opération des années 80 : la ZAC Pichon rue du Recteur Senn depuis l'avenue de Strasbourg

1. un bâtiment très typé "année 70" 5 place des Vosges



4. la construction la plus récente du quartier, un bâtiment mêlant parking, activités et habitat



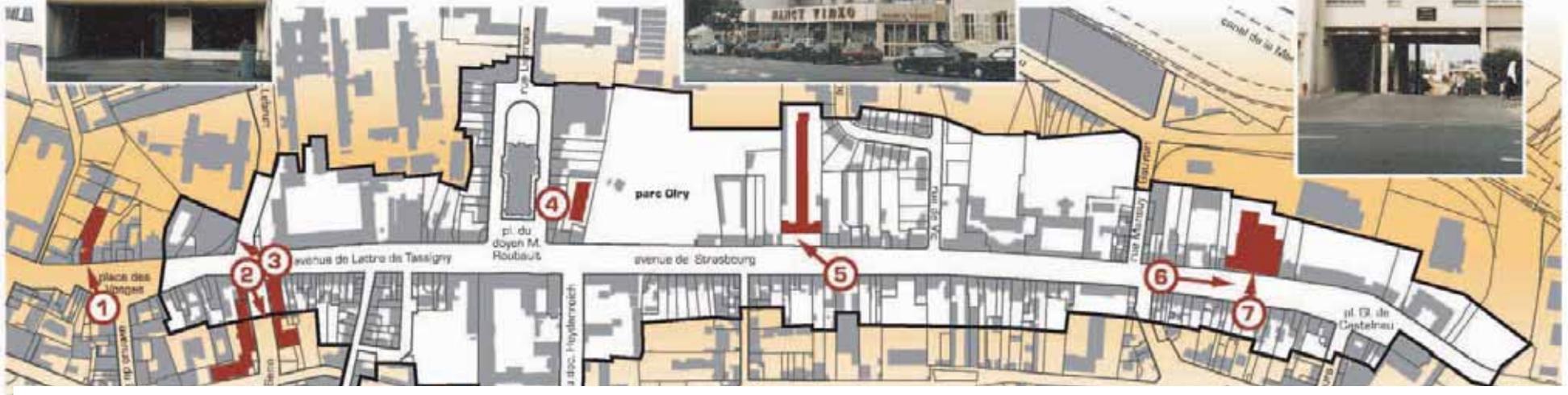
5. une forte présence volumétrique en recul d'alignements 91 avenue de Strasbourg



4. une opération de logements en second rang de l'urbanisation du 4 de la rue Lionnois



6 & 7. résidence "le Cézanne", une façade sans qualité et un recul d'alignement générant un espace vert privé "résiduel", 159 avenue de Strasbourg



Diagnostic architectural

Typologie architecturale

Malgré l'identité apparente de l'ensemble bâti qui forme le cadre de l'axe de faubourg et de ses voies adjacentes et l'unité de co-sensibilité paysagère et urbaine des espaces que délimite le périmètre retenu pour la Z.P.P.A.U.P., le patrimoine architectural présente une très grande diversité.

C'est cet assemblage de volumes, de formes et d'époques qui confère à l'entrée de ville depuis le Sud une physionomie particulière et authentique qu'il y a lieu de préserver très attentivement. On y retrouve aujourd'hui une organisation des espaces qui évoque celle des villages lorrains, la composition classique et ordonnancée de l'urbanisation extensive du siècle des lumières et la monumentalisation des espaces générés par les grands équipements publics et privés du 19^e siècle.

En première analyse, cette partition est affirmée par l'intervalle de composition transversale formé par les abords de l'église Saint Pierre, l'Hôtel des Missions Royales et les constructions du Parc Olry, dû au souci d'exprimer la fonction des édifices publics religieux et hospitaliers, héritiers de la vocation conventuelle péri-urbaine.

D'une certaine manière cette matérialisation architecturale perpétue la coupure du thalweg de l'ancien ruisseau de Nabécor, limite de deux histoires et de deux genèses).

Cependant ces diversités sont estompées par la dominante stylistique de l'architecture classique nancéenne du 18^e siècle qui forme plus de la moitié du décor de l'ensemble et dont le vocabulaire architectural a été repris dans l'expression néo-classique et éclectique de la fin du 19^e siècle.

Le patrimoine ordinaire de maisons alignées et de petits immeubles est complété par des interventions « modernes » du 20^e siècle : hôtels et maisons Art Nouveau et Art Déco, principalement de part et d'autre du parc Olry (rue de Vic, rue de Saverne, rue Lionnois) et par des immeubles d'habitation d'époques contemporaines, malheureusement de moins bonne facture. L'impression générale de séries provient de la permanence d'une pression économique faible et d'une dimension de parcellaire étroit et petit qui garantissent les séquences de façades à rez-de-chaussée et 2 ou 3 étages et principalement 3 ou 4 travées.

Outre le repérage effectué de la manière dont les familles de découpage parcellaire ont fortement conditionné le choix des formes architecturales, l'étude de la Z.P.P.A.U.P. s'est donnée comme objectif d'établir une classification typologique des catégories d'immeubles dépendant d'une fonction, d'un secteur géographique et d'une raison historique.

L'élaboration conceptuelle des types définis ici repose à la fois sur un fond documentaire et sur des critères d'analyse que l'on retrouve dans les fiches d'enquêtes.

La morphologie d'origine constitue la base de la classification, les transformations successives des unités bâties, telles que surélévation, extension, reconstruction, reprise... sont considérées comme des déformations par rapport au type d'origine et correspondent au critère qualité des enquêtes. On note également que la plupart des édifices publics actuels réinvestissent d'anciens établissements conventuels.

- voir localisation des types sur le plan de synthèse ZPPAUP 01. en annexe.

La restauration et la mise en valeur de l'architecture de l'Avenue de Strasbourg appellent une bonne identification du type architectural. Celle-ci passe par la connaissance de la technique de traitement des façades, par les matériaux à travers lesquels s'exprime le décor et la structure de la façade.

Les enquêtes répétées sur le terrain ont conduit à identifier 7 types d'implantation, de fonction et/ou de séquences architecturales dont la juxtaposition constitue la totalité des espaces bâtis des quartiers Saint Pierre et Bonsecours pour leur partie en Z.P.P.A.U.P. Ils se répartissent de la manière suivante.

Type architectural	Symbole	Epoque principale de construction
maison traditionnelle de faubourg	M	environ 1700 à 1830
Petit immeuble classique	C	18 ^e et imitations 19 ^e
Maison de ville et hôtel particulier	H	18 ^e siècle et 19 ^e siècle
Villa	V	fin 19 ^e début 20 ^e
Immeuble de rapport	I	principalement 2 ^e moitié du 19 ^e siècle.
Immeuble collectif moderne	R	2 ^e moitié du 20 ^e siècle
Equipement public ou édifice à vocation publique	E	de l'époque classique à nos jours

Auxquels il faut ajouter, hors typologie, les églises ainsi qu'une catégorie mineure d'ateliers et bâtiments annexes tantôt liée à des activités artisanales ou de services et souvent affectée à des garages de véhicules.

Diagnostic architectural

Ces catégories sont analysées dans les fiches par type qui suivent et repérées topographiquement sur le plan de synthèse de la Z.P.P.A.U.P. joint au dossier.

En outre des fiches immobilières, qui analysent les caractéristiques de constructions et les dispositions à prendre pour leur conservation ou leur évolution, figurent au Guide technique de recommandations architecturales et paysagères (23 fiches analytiques des différents cas de problèmes rencontrés).

Les fiches repèrent :

- les bâtiments singuliers ;
- les séquences architecturales lorsqu'elles existent ;
- les éléments de détails propres à chaque type.

A partir de ce repérage, le cahier des charges (travaux de reconstruction ou de restauration) pour chacun des types oriente les interventions.

Chaque bâtiment se trouvant dans le périmètre de la Z.P.P.A.U.P. est enquêté et entre dans la typologie.

Nota :

Il y a lieu de signaler la difficulté qui s'est fréquemment présentée d'affecter certains immeubles aux deux catégories de maison traditionnelle et d'immeuble classique. Ces constructions construites sensiblement aux mêmes époques présentent des caractères très voisins. Leur occupation uni familiale d'origine a souvent évolué ainsi que leur statut d'occupation et c'est plutôt le maintien d'un aspect de maison rurale ou néo-rurale qui a présidé au choix. En outre des modifications ou surélévation sont quelquefois intervenues qui font passer un même immeuble d'un type dans l'autre.

Il en est de même pour les sous-ensembles de la catégorie des édifices publics ou à vocation publique où c'est le critère de l'histoire de la fondation et l'intérêt que présente le maintien de fonctions d'activités dans le tissu général d'habitat qui ont fait préférer ce classement typologique à une appartenance formelle analogue à telle ou telle autre catégorie.

Enfin certaines catégories doivent être précisées d'un point de vue chronologique.

Ainsi les immeubles de rapport témoignent dans certains cas de l'expression architecturale de l'époque classique et appartiennent plus généralement à l'histoire de l'éclectisme architectural nancéien (austérité de la partition des façades d'écriture classique rehaussée par un décor qui traduit les progrès techniques du 19^e siècle et l'usage de nouveaux matériaux préfabriqués).

Pour les hôtels particuliers (catégorie légèrement déformée de la maison de ville de maître), on trouve au moins deux « styles » différents : la maison entre cour et jardin en retrait d'alignement auquel elle est rattachée par des communs, et la maison construite à l'alignement à façade axée composée symétriquement et rez-de-chaussée surélevé. Ceci justifie l'appellation composite de la catégorie et devrait se traduire, en termes d'application et d'orientation technique, par une décomposition suivante :

- maison de ville et hôtel d'aspect classique
- maison de ville et hôtel d'aspect éclectique
- maison de ville et hôtel de style Art Nouveau.

L'analyse des éléments de second œuvre, d'équipement des baies, de parement et de décor, dont l'authenticité a tendance à disparaître lentement au fur et à mesure des actions de maintenance et d'entretien des immeubles, a conduit, dans chaque description typologique et, plus précisément, dans le Guide de recommandations, à décrire les raisons de prescrire ou d'interdire réglementairement les pratiques non conformes à la protection de l'image d'ensemble de la Z.P.P.A.U.P.

Enfin, à l'ensemble de ces spécifications, le plan de la Z.P.P.A.U.P. ajoute, dans les cas des suites de façades les plus ordonnancées et les mieux conservées, une disposition de protection absolue de la continuité de silhouette ou de partition des constructions qui composent la séquence.

Maison traditionnelle de faubourg Type M

Diagnostic architectural

TYPOLOGIE ARCHITECTURALE

Les éléments appartenant à ce type présentent les caractéristiques des maisons ou immeubles lorrains que l'on rencontre aux alentours de Nancy. Le retrait important par rapport à la chaussée que l'on trouve aux alentours de Notre Dame de Bonsecours rappelle également le système des usoirs que l'on trouve dans les villages ruraux.

Les maisons sont implantées à l'alignement sur un parcellaire en lanière (à l'origine) et possèdent généralement un étage et un attique, parfois deux étages, sur deux à trois travées. On note toutefois des hauteurs plus importantes dans les bâtis situés en angle de rue : R+3 ou R+2+attique.

La façade est relativement sobre mais présente généralement un ordonnancement des baies qui sont alignées les unes au-dessus des autres, jusqu'aux fenêtres d'attique qui présentent des formes diverses : demi-cercle, carré, oculus...

La maçonnerie est recouverte d'un enduit à la chaux, parfois coloré. Le traitement des baies est le seul décor avec la corniche. Cette dernière étant parfois en pierre et moulurée mais le plus souvent composée de simples planches de bois, parfois enduites. Les encadrements de baies sont généralement en pierre, parfois enduite, avec un linteau droit ou en arc segmentaire.

Ce type présente une catégorie particulière, plus ancienne et moins urbaine que le reste : la maison de manouvrier*.

*Le manouvrier ou manoeuvrier, littéralement celui qui travaille de ses mains, ne possède généralement que quelques parcelles, quelques poules et ovins, mais ne possède ni charrue ni attelage suffisant. Il peut toutefois produire une partie des grains dont il a besoin et travaille lors des travaux d'été et d'automne pour le compte des laboureurs.

On rencontre trois maisons de ce type rue Mansuy Gauvin.

Peu élevées (R+1 à R+1+attique) avec des étages de faible hauteur, elles sont implantées à l'alignement sur rue, sur des parcelles relativement petites, avec un espace de jardin ou de cour sur l'arrière (de dimension réduite)

La façade est percée d'une porte, d'une fenêtre au rez-de-chaussée associée à l'entrée de la cave sur rue et d'une fenêtre à l'étage, parfois surmontée de l'ouverture de l'attique. Les trois fenêtres sont alignées et la porte est décalée sur la gauche de la façade.

Certaines baies comportent encore des volets de bois à vantaux pleins qui, à rez-de-chaussée surmontent la fermeture de même type d'entrée de caves directement accessible par le trottoir.



93 av. de Strasbourg



1, rue Mansuy Gauvin



136, Avenue de Strasbourg



1, rue de Bonsecours

Maison traditionnelle de faubourg Type M

Diagnostic architectural

TYOLOGIE ARCHITECTURALE

détails



Fenêtres d'arttique et sous-face de corniche en planches de bois



Variétés de persiennes



séquence



Petit immeuble classique Type C

Diagnostic architectural

TYOLOGIE ARCHITECTURALE

Majoritairement de style XVIII^e, ce type tout en dérivant de la maison de faubourg, avec laquelle il se confond quelquefois, présente un linéaire de façade plus important (dans certains cas ce sont seulement des maisons dont la distribution a été divisée en plusieurs logements). Lorsque la largeur de façade reste faible, le bâti se développe alors en hauteur atteignant R+3+ attique. Le nombre de travées généralement supérieur à 2 permet des compositions et des effets de symétrie, selon que la porte est placée dans l'axe central ou disposée sur l'un des côtés.

On rencontre très peu d'attique, chaque niveau étant un véritable étage de vie, toutefois, les baies peuvent être hiérarchisées, pour mettre en valeur l'importance de certains étages (le premier notamment) par rapport aux autres. Les baies sont à l'origine pourvues de persiennes en bois quand une feuillure au nu extérieur des linteaux le signale. Les persiennes sont à lames orientables et cintrées, de même que les menuiseries des fenêtres, lorsque les linteaux sont eux-mêmes cintrés (pour des immeubles de facture plus élaborée et datant de la seconde moitié du XVIII^e siècle). Les persiennes de baies d'attique ont pour la plupart été rapportées au fur et à mesure de la réutilisation des combles pour l'habitation.

La façade, enduite à la chaux, porte une modénature peu importante mais ciblée pour composer la façade sans la charger : généralement une corniche et des encadrements de baie moulurés en pierre, parfois un léger bandeau marquant l'étage et des linteaux de baies en arc segmentaire avec ou non débordement, plus rarement des pilastres ou des chaînages d'angle exception faite des bâtiments d'angle. Seule la porte d'entrée, dont le vantail en bois plein de proportion allongée verticalement est souvent surmonté d'une imposte fixe vitrée, fait parfois l'objet d'une monumentalisation.

On note également la présence de nombreuses niches comportant ou non la présence de statuettes, la plupart représentant la Vierge.



162, Avenue de Strasbourg



28, Place des Vosges



62, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

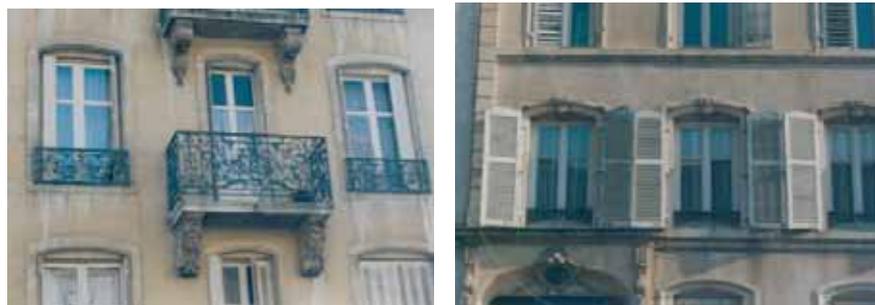


Petit immeuble classique Type C

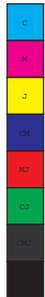
Diagnostic architectural

TYPOLOGIE ARCHITECTURALE

détails



séquence



MAISON DE VILLE ET HÔTEL PARTICULIER Type H

Diagnostic architectural

TYPOLOGIE ARCHITECTURALE

Les éléments de ce type sont implantés soit à l'alignement sur rue et développent des proportions et un décor majoritairement d'inspiration classique plutôt sobre, soit entre cour et jardin, l'entrée sur rue faisant l'objet d'une construction avec mur de clôture et porche enveloppé de bâtiments de services et de communs qui retournent l'alignement sur l'espace intérieur traité comme un prolongement de l'espace urbain.

Dans le secteur de la rue Lionnois, les maisons de ville présentent des références stylistiques Art Déco. La composition de leurs façades évoque les Villas des rues de Vic et de Saverne, mais leurs modes d'implantation à l'alignement et d'une limite séparative à l'autre les classent dans la catégorie des maisons de ville.

Les façades sont enduites et ordonnancées, elles possèdent entre 2 et 5 travées et présentent une hauteur quasi générale à R+1+C ou R+2. Il s'agit ici d'un véritable comble, avec de nombreuses toitures à la Mansart, portant des lucarnes alignées sur les baies des étages inférieurs.

L'escalier intérieur et le hall d'entrée sont traités de manière quasi-prestigieuse avec un souci de représentation et même de luxe.

Tous ces immeubles, destinés à une affectation plus bourgeoise que les maisons traditionnelles présentent des façades avant et arrière de même qualité, quelquefois même plus ornementées vers les jardins.



151, Avenue de Strasbourg



148, Avenue de Strasbourg



Maison Coriolis



13, rue Lionnois



14, rue Lionnois

MAISON DE VILLE ET HÔTEL PARTICULIER Type H

Diagnostic architectural

TYOLOGIE ARCHITECTURALE

détails

Traitement de l'axe de composition principal – balcon, parfois modénature et traitement des ouvertures spécifiques –

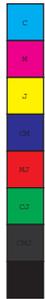


Dans ce cas, seule la présence du balcon marque l'axe principal

Autres détails architecturaux



quelques exemples de lucarnes, elles portent les mêmes différenciations que les ouvertures



La Villa Type V

Diagnostic architectural

TPOLOGIE ARCHITECTURALE

La villa présente, à la différence de la maison de ville, une forme de construction plus aérée avec jardin. Cette forme architecturale est souvent organisée en lotissements, édifiés entre la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle.

Ce type présente habituellement un bâti implanté en milieu de parcelle, isolé des constructions situées sur les parcelles voisines.

Dans le cas présent il s'agit de villas « urbaines » puisque les constructions sont pour la plupart mitoyennes. Elles sont implantées en ordre continu, avec un retrait par rapport à la rue traité en jardinet ou dévolu à la descente de garage, et un espace de jardin sur l'arrière.

La limite avec l'espace public est marquée par une grille sur mur bahut. On retrouve dans l'architecture de ces villas le style Art Nouveau, caractérisé par des formes arrondies ou oblongues aux motifs végétaux, mais également le style Art Déco, qui présente des ornements plus géométriques, un dépouillement des lignes de compositions verticales et horizontales et une fonctionnalisation du plan. On note également l'apparition du béton armé comme matériaux de construction et de façade.

La morphologie de ces constructions procède d'une volonté d'expression pittoresque qui personnalise chaque maison par rapport au paysage d'ensemble des groupements.

Les toitures, aux formes parfois complexes, sont couvertes d'ardoises et portent des lucarnes alignées sur les baies des étages inférieurs.

La façade présente de nombreux décors qui individualisent parfois certaines baies comme la porte d'entrée, la fenêtre du salon ou la fenêtre de l'étage qui porte le balcon en fer forgé, parfois très ouvragé. Les nouveaux matériaux industriels comme la brique ou la céramique émaillée permettent des jeux de géométrie et de polychromie qui, s'ajoutant aux différents arts décoratifs mobilisés par cette nouvelle architecture (art du verre, ferronnerie et travail d'ébénisterie des portes et fenêtres...) agrémentent la façade d'une nouvelle manière.

Ce courant européen est arrivé à Nancy après la guerre de 1870 avec les immigrants alsaciens actifs et entrepreneurs. La ville est soumise à un phénomène démographique et à un phénomène industriel, avec le développement d'une bourgeoisie soucieuse de marquer sa position dans un mécénat d'innovation.

En dépit du fait qu'elle se trouve en limite extérieure du périmètre de la Z.P.P.A.U.P., il convient d'évoquer ici la maison dite Villa Bergeret (architecte Lucien Weissenburger) qui, malgré son implantation à 100% de la surface foncière et sa forme architecturale comparable à celle des maisons de ville construites à l'alignement de l'espace de chevet de l'église Saint-Pierre, s'assimile par son expressionnisme aux villas de même facture.



3, rue de Vic



1, rue de Vic



15, rue de Saverne



7, rue de Saverne

détails

Les détails de couverture



3, rue de Vic, Petits bois – style balnéaire



3, rue de Vic, façon outhouse

Modénatures des ouvertures et ferronneries



7, rue de Vic



6, rue de Vic



9, rue de Saverne, Villa Notre-Dame



Immeuble de rapport Type I

Diagnostic architectural

TYOLOGIE ARCHITECTURALE

Il s'agit ici des premiers logements collectifs conçus à cette fin dès leur programmation. Ils datent pour la plupart du XIX^e siècle et, plus particulièrement de la période de développement des périphéries de Nancy pour l'accueil des populations provenant de l'Est de la France à l'issue de la guerre de 1870. On rencontre dans ce type des façades « éclectiques », déclinant une multiplicité de références stylistiques d'ordonnance quelquefois simple et rigoureuse et plus souvent régulière, enfin également des façades d'inspiration Art Déco, aux lignes architecturales nettes et géométriques.

Ces immeubles sont implantés à l'alignement sur rue, exception faite des quelques éléments situés rue de Saverne qui respectent l'implantation en retrait du lotissement pavillonnaire voisin.

La façade se développe sur une hauteur relativement importante par rapport au milieu bâti environnant puisque l'on rencontre des éléments R+3. La façade enduite est ordonnancée mais il n'existe pratiquement pas de hiérarchie entre les baies des différents niveaux. Le garde-corps manufacturé se généralise, et les jeux de polychromie entre les différentes couleurs de briques, les enduits et les éléments de céramique, agrémentent la façade.

On note également dans plusieurs cas, le traitement spécifique de la travée d'escalier qui se lit sur la façade sur rue.



109, Avenue de Strasbourg



17, rue de Saverne



71, Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny



1, rue Lionnois



34, 36 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

Immeuble de rapport Type I

Diagnostic architectural

TYOLOGIE ARCHITECTURALE

détails

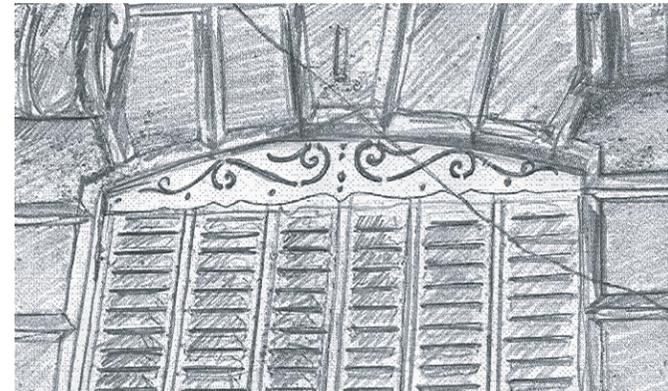
Marquage de l'étage ou de la travée principale



Encadrement de baie mouluré et pilastres



Balcon avec travail délicat de ferronnerie



Détail de lambrequin



Enseigne Art-Déco, au 152 Avenue de Strasbourg



Détails de porte au 12 rue Lionnois

Immeuble collectif moderne Type R

Diagnostic architectural

TYPOLOGIE ARCHITECTURALE

Présentant souvent un linéaire de façade important et un gabarit qui se différencie du reste des constructions (R+4, R+5), il appartient à différents courants contemporains.

On constate toutefois que l'immeuble collectif moderne répond surtout à des logiques fonctionnalistes et son implantation est régie par des contraintes de gabarit et de prospect. Les compositions par rapport à l'espace public et aux parcelles voisines relevant ici de la stricte application du règlement du Plan d'Occupation des Sols.

L'alignement sur rue, lorsqu'il existe, est parfois détourné par les effets de redan et les surplombs qui déstabilisent souvent l'alignement du reste des façades de la rue, notamment sous forme de double parement constitué par des balcons ou loggias. Les revêtements extérieurs sont réalisés en matériaux de placage d'aspect lisse qui contrastent avec la finition des ravalements en agrégats naturels des constructions traditionnelles.

En ce qui concerne le décor, il s'agit plus ici d'une modénature portant sur l'ensemble de la façade et un jeu de symétrie ou de dissymétrie que d'un travail de détail architecturaux et de moulure.

Le cas des retraits permettant de prendre de la hauteur tout en respectant les contraintes de prospect est également dommageable pour la continuité et l'unité urbaine propre à cette entrée de ville.



159 Avenue de Strasbourg



91, 91bis Avenue de Strasbourg



38/40 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

EQUIPEMENT PUBLIC OU EDIFICE A VOCATION PUBLIQUE

Type E

Diagnostic architectural

TYOLOGIE ARCHITECTURALE

On trouve dans ce type des édifices d'époques différentes qui ont été réinvestis par des administrations notamment à vocation hospitalière (Hôpital Central, Hôpital Marin, ancien Hôtel des Missions Royales). Toutefois ils présentent généralement une façade de style classique pour les plus anciens ou de composition éclectique avec une expression néoclassique pour les plus récents. On rencontre également des ensembles de sensibilité Art Déco.

Les grandes emprises sont généralement issues du remembrement de plusieurs parcelles ou de la récupération des grandes propriétés conventuelles et monastiques.

Les façades, d'un linéaire conséquent, présentent des compositions ordonnancées. Elles sont construites en pierre de taille et comportent des décors sculptés.

Parfois, derrière cette façade de représentation se développe une composition symétrique de différentes ailes autour d'un corps principal situé dans la profondeur de la parcelle. C'est le cas des équipements hospitalo-universitaire.

La toiture présente parfois un comble à la Mansart couvert en ardoise, rappelant ainsi certaines maisons de ville et témoignant d'un souci de monumentalité ou de durabilité.

On range également dans ce type les édifices culturels ainsi que certaines institutions privées et d'enseignement (Ecoles, Foyers...).



Annexe du C.H.R.U. (ancien Hôpital Marin)



Ecole de Garçons, 100/108 Avenue de Strasbourg



Faculté de Pharmacie



Porche de L'Hôpital Central

EQUIPEMENT PUBLIC OU EDIFICE A VOCATION PUBLIQUE Type E

Diagnostic architectural

TYOLOGIE ARCHITECTURALE

détails

Monumentalisation des entrées et axes principaux de composition des façades



Entrée de l'Ecole de Garçons



Entrée du Parc Olry

Détails d'ouvertures



Les Missions Royales



Détail de la façade de l'Hôpital Central



1.6. Protection et aménagement des patrimoines

Justification du périmètre de la Z.P.P.A.U.P.

En prolongement d'un très grand secteur sauvegardé (160 hectares) qui couvre la totalité du centre ville et la majeure partie des lieux de patrimoine historique formés par la composition des plans successifs « des villes » de Nancy, la volonté municipale de conforter les dispositifs réglementaires de protection, décrits dans le plan d'urbanisme, concerne la préservation et la mise en valeur des grandes perspectives axiales classiques.

Le principal élément et le mieux conservé est représenté par l'ensemble des avenues de Strasbourg et De Lattre de Tassigny (ancienne route de Saint Nicolas de Port) de la porte Saint Nicolas à la limite communale Sud (entre Nancy et Jarville) ; il structure les quartiers de Saint Pierre et de Bonsecours.

En termes de territoire urbain, il confirme le plan directeur du Duc Léopold de 1710 et les dispositions de protections des espaces publics du système urbain cardinal du Secteur Sauvegardé

Le périmètre est délimité par la géo-morphologie du plateau Sud d'accès au centre historique. Il inscrit les alignements construits et végétaux de l'avenue, les unités foncières de premier rang d'urbanisation (confirmant l'histoire linéaire de la fondation de la route de Nancy à Lunéville et l'articulation de Notre Dame de Bonsecours avec la Ville Neuve), et les séquences patrimoniales des amorces de voies transversales.

Un périmètre limité à cet ensemble a été préféré à un autre plus large qui aurait entraîné à couvrir un territoire très vaste de quartiers d'histoire récente et peu ou pas qualifiés en terme de patrimoine (friches urbaines, abords de rocade, berges de canal et îlots de développement contemporain, Z.A.C. Pichon, etc.), quartiers qui ne sont pas topographiquement liés de manière directe au socle géographique de l'avenue urbaine.

D'une longueur de 1,5 km du Nord au Sud, il couvre une superficie de 25 hectares.

La délimitation précise procède sur le terrain d'un certain nombre de principes :

> D'ORDRE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER

- Premier principe : repérage des bâtiments de qualités, protégés ou non au titre des Monuments Historiques, qui donne une appréhension dans l'espace des éléments de qualité et permet d'envisager une première couverture.

- Deuxième principe : Sélection du front bâti sur rue qui structure la voie. Les découpages de zonage derrière ce premier rang de constructions se font suivant le zonage du P.O.S. sur ce secteur, dans un souci de cohérence des deux documents.

- Troisième principe : certaines extensions sur voirie secondaire se sont avérées justifiées pour prendre en compte les anciens tracés mis en lumière par l'étude de l'évolution historique, et comportant encore (vérification après enquête sur place) une typologie architecturale correspondant aux premières implantations de densification le long des voies d'accès (ex : rue de l'Abbé Grégoire...)

- Quatrième principe : Prise en compte des grandes emprises ou opérations foncières. La vente de grands terrains a généré des opérations d'ensemble qui comportent en général une unité de traitement architectural ou un rapport « encadré » à l'espace public qui les génère.

Exemples :

a) Edification de la nouvelle église Saint Pierre (1865 – 1885) et développement du bâti qui découle d'une densification linéaire, le long de la rue Lionnois (percée en 1890), entre les emprises universitaires.

b) Système d'urbanisation un peu différent dans le cas de la rue de Vic (perçement de 1906 à 1908) puisqu'il s'agit ici d'une opération de lotissement d'un terrain avec perçement d'une voirie de desserte. Cet ensemble, contrairement au précédent, présente un bâti cohérent et de bonne qualité architecturale dans sa majorité.

c) Cas à part, les grandes emprises universitaires et hospitalières : Missions Royales, Hôpital Central, Hôpital Marin...

- Cinquième principe : Extension jusqu'à la limite de commune de Jarville. Prise en compte du retournement vers Nancy et du point de vue sur le chevet de Notre Dame de Bonsecours. De plus, c'est aujourd'hui la véritable entrée de ville de Nancy par cet axe.

- Sixième principe : Gestion du devenir de certains fonds de parcelles et de terrains en frange urbaine. Ces terrains risquent d'évoluer de façon non maîtrisée et non souhaitable, c'est notamment le cas des jardins des congrégations religieuses « Petites Sœurs des Pauvres » (près du Boulevard Lobau) et des terrains en limite de Jarville en bordure de rocade, actuellement friche urbaine.

- Septième principe : Intégration des ensembles végétaux complémentaires de l'avenue :

a) Parc Olry, élément paysager majeur de l'axe
b) Jardins de qualité (congrégations religieuses et cœur d'îlots repérés au P.O.S.) ;
c) Allée plantée de la rue du Dr Heidenreich, perspective paysagère qui met en scène l'architecture de fond de point de vue (Maternité), à requalifier.

Protection et aménagement des patrimoines

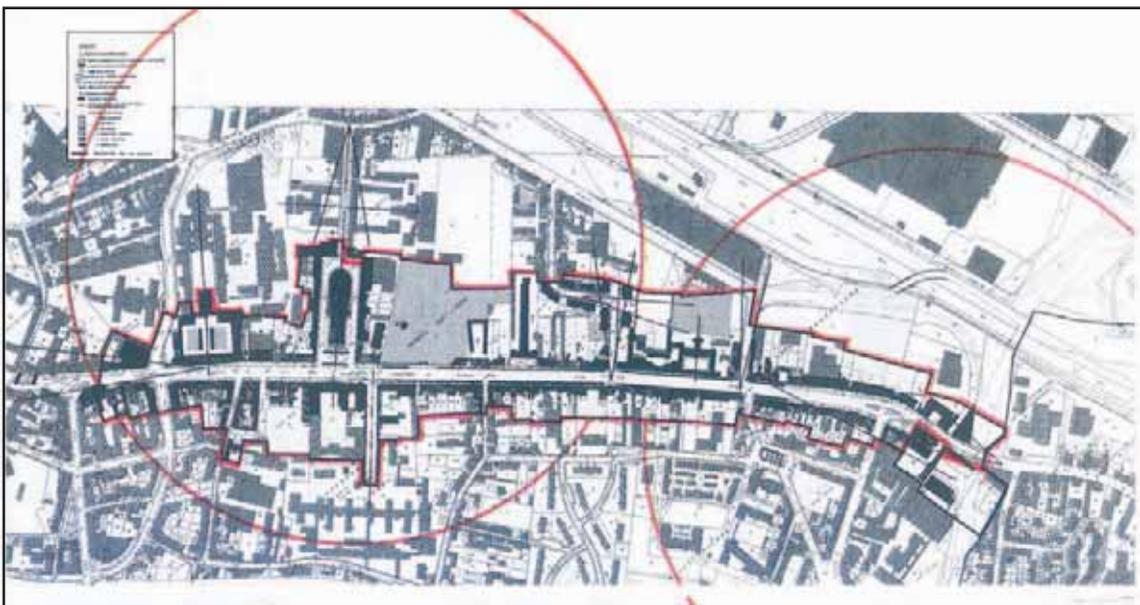
> D'ORDRE URBAIN ET DE PRATIQUES SOCIALES

A ces différents types de spécificité viennent s'ajouter les espaces urbains qui s'y rapportent : Place du Général Castelnau, Place des Vosges, Parvis de Saint Pierre, Avenue... qui font partie intégrante de la perception d'ensemble de l'usager et participent de l'identité générale du secteur.

Le périmètre de la Z.P.P.A.U.P. prend en compte ces différents aspects en vue de les protéger, de les entretenir ou de les réhabiliter, afin de proposer une image revalorisée de cet axe historique qu'est l'Avenue de Strasbourg.

Le périmètre vient s'emboîter dans les limites sinueuses du Secteur Sauvegardé, autour de la porte Saint Nicolas et des traces du bastion d'Haraucourt, qui avaient notamment coupé la place des Vosges en deux.

Il complète donc cette emprise de secteur protégé jusqu'à la limite Sud du territoire communal. Cependant il exclut, sur proposition de l'Architecte des Bâtiments de France, Chef du service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, le domaine de l'Eglise Notre Dame de Bonsecours en vue de préserver l'existence d'une aire de protection des abords de monuments historiques (rayon de 500m) sur la commune de Jarville. Il en est de même au chevet Est de Saint Pierre pour l'hôtel particulier dit Villa Bergeret, à l'égard des aires de protection du secteur Lionnois – Lobau.



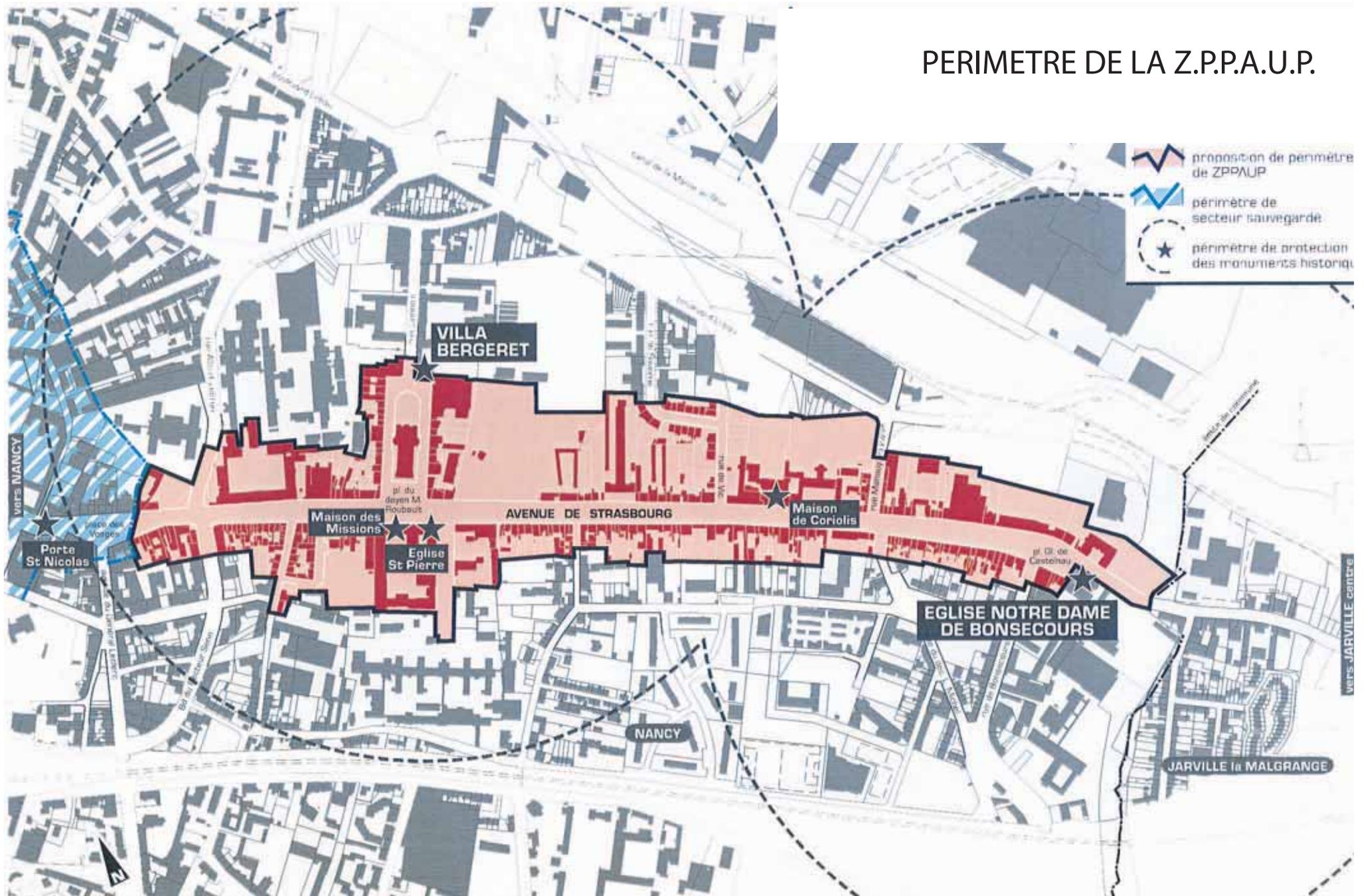
Ainsi son pourtour suit-il les délimitations parcel-laires suivantes :

- Au Nord les limites du secteur sauvegardé ;
- Vers l'Est la limite de la Faculté de Pharmacie, les constructions ordonnancées du 1er rang de l'Hôpital central, les immeubles de la rue Lionnois et du chevet de Saint Pierre, à l'exception de la Villa Bergeret, le parc Olry, le coude de la rue de Saverne, les limites des propriétés conventuelles situées entre la rue de Vic et la rue Gauvain, les parcelles construites de l'avenue de Strasbourg jusqu'à la limite communale ;
- Au Sud la limite de la commune de Jarville ;
- Vers l'Ouest le cadre bâti de la place du Général Castelnau, les premières parcelles de l'avenue de Strasbourg délimitées par le plan de zonage P.O.S. jusqu'à la rue du Docteur Heydenreich, l'Hôtel des Missions Royales et l'Hôpital Marin, les alignements de la rue de l'abbé Grégoire, puis les premières parcelles de l'avenue de Lattre de Tassigny, de part et d'autre de la rue du Recteur Senn, jusqu'à la limite du Secteur Sauvegardé.

Il est à noter qu'ont été écartés du périmètre de la Z.P.P.A.U.P.:

- la Faculté de Pharmacie et l'Hôpital Général C.H.R. qui font l'objet de plans directeurs de recomposition (seule la partie d'origine de l'Hôpital en alignement de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny et la grande cour centrale d'entrée principale sont intégrées à la Z.P.P.A.U.P.)
- L'Ecole de Médecine et les équipements hospitaliers de la rue Lionnois du fait de l'exclusion des voies transversales et de la maison Bergeret. Les axes de composition des deux cours devraient être maintenus dans les aménagements futurs.
- Les serres municipales dont l'état d'occupation par des locaux techniques les sépare qualitativement du parc Olry.
- Les terrains de limites de commune au chevet de Notre Dame de Bonsecours, liés au maintien du périmètre d'abords de Monument Historique.
- Les cœurs d'îlots Ouest de l'avenue de Strasbourg, dont la protection est assurée par les documents d'urbanisme réglementaire.
- La M.J.C. Pichon, dont l'environnement et le parvis sont plus liés à la Z.A.C. Pichon proprement dite.

PERIMETRE DE LA Z.P.P.A.U.P.



Dispositions réglementaires

La procédure de protection des patrimoines architectural, urbain et paysager permet une adaptation du régime de protection des monuments historiques défini par la loi de 1913 aux abords de ces monuments, constitués par un cercle de 500m de rayon ayant pour centre leurs angles extérieurs.

Elle est élaborée de manière associée par les Services de l'Etat et la Ville, soumise à enquête publique et appliquée, en matière de droit des sols, par référence aux règles spécifiques qu'elle instaure.

Elle se substitue donc aux aires de protections des abords de monuments et elle en définit les qualités et les conditions de leur évolution.

Le nouveau périmètre est défini au chapitre 1.6 et par le plan de synthèse joint au dossier.

La création d'une Z.P.P.A.U.P. entraîne l'effacement complet des aires de protections des abords des monuments historiques situés à l'intérieur du périmètre, que les aires de protections se recouvrent ou non.

Pour renforcer la vocation d'habitat, de commerce et d'équipements de proximité, dans le respect des qualités architecturales et paysagères de l'ensemble, la Z.P.P.A.U.P. définit les conditions de conservation et de restauration des bâtiments et des espaces de qualité identifiés, de restitution à l'occasion de travaux d'entretien ou de réparation, et d'insertion harmonieuse d'éléments ou de composants nouveaux à la composition architecturale d'origine.

Elle définit les règles d'implantation pour les séquences architecturales dont le maintien et la continuité sont imposées.

Elle fixe les conditions d'occupation des fonds de parcelles et de construction aux limites séparatives des terrains.

Elle précise les règles de construction (volumes, hauteurs, aspect) fixées par les règlements d'urbanisme.

Elle indique pour les immeubles recensés au plan de synthèse les dispositions d'aménagement et de réhabilitation conformes aux caractères de chaque type architectural.

Enfin, elle précise les règles d'aménagement et de mise en valeur des paysages, des espaces et sols urbains et des plantations, ainsi que les préconisations relatives aux facteurs de co-sensibilité (marges, clôtures, secteurs de vues, matériaux et couleurs)

Outre la réglementation proprement dite au titre des protections architecturales, spatiales et paysagères pour les espaces bâtis et non bâtis, privés et publics, le dossier comporte un Guide technique de recommandations architecturales et de conseils en matière d'aménagement.

Il indique, par rapport à l'appartenance typologique des patrimoines architecturaux et urbains, les mesures les plus appropriées à leur maintenance et leur remise en état, ainsi que les spécifications techniques des ouvrages et des pratiques de mise en œuvre.

Il oriente par ailleurs les travaux d'aménagement et d'équipement des espaces collectifs par des références d'aide à la conception ou à la réalisation de tous les éléments qui font le cadre de vie quotidien des quartiers Saint Pierre et Bonsecours : sols, dallages, réseaux, signalétique, mobilier, éclairage, espaces plantés, etc.

Enjeux et orientations de l'aménagement

Les premières orientations visent à définir l'esprit des futurs aménagements et à amorcer une charte évolutive et compatible avec celle des espaces publics du centre ville en terme de matériaux, de mobilier urbain et de principes de recomposition.

Des différents niveaux d'analyse peuvent être tirés quelques grands principes d'aménagement :

- l'unité souhaitable de ceux-ci avec les espaces publics du centre historique,
- le caractère homogène des aménagements et des alignements propres aux avenues et boulevards du XVIIIème et XIXème siècles,
- l'affirmation de l'identité végétale de ceux-ci par des plantations d'alignement qui soulignent ce caractère d'avenue et qui assure une transition entre la ville minérale et les communes environnantes,
- des aménagements spécifiques discrets aux abords des bâtiments et espaces publics qui n'ont pas le caractère de représentation des monuments et des places du centre historique,
- une hiérarchie des différents espaces publics qui permettent un meilleur fonctionnement et une meilleure lisibilité des différentes fonctions de la rue : espaces de circulation, espaces de stationnements, cheminements piétons, alignements paysagers et mobilier urbain et qui assurent une qualité de vie par des transitions entre automobiles et piétons,

- une rationalisation de l'espace circulaire et du stationnement permettant de regagner de l'espace piétonnier et de gagner en sécurité,

- une meilleure gestion du stationnement automobile en relation avec les besoins spécifiques des différents secteurs des avenues (stationnement des riverains, stationnement des équipements et universités, stationnement d'accès aux commerces),

- retrouver une unité en matière de signalétique, de mobilier urbain à l'échelle de l'avenue et avec le centre ville,

- retrouver également une unité de matériaux et une unité formelle des aménagements qui donnent une identité claire à l'espace public,

- retrouver enfin par ces aménagements homogènes, une véritable perspective "monumentale" redonnant l'échelle véritable de cet espace et lui assurant un caractère d'entrée de ville.

Principes d'aménagement

> UN ESPACE PUBLIC PARTICULIER À NANCY

Au-delà des grandes orientations, la géométrie particulière de cet axe, ses grandes dimensions et la complexité de ses usages obligent à la fois à adopter des solutions claires et lisibles à l'échelle de ses 1 100 m et à prendre en compte de nombreux cas particuliers.

Pour autant, l'homogénéité et l'unité recherchée des aménagements devront pousser à intégrer les espaces publics particuliers que sont la place des Vosges, la place du Doyen Marcel Roubault et la place du Général de Castelnau à l'ensemble des aménagements.

De même, les abords des bâtiments historiques ou des bâtiments remarquables seront dans l'esprit des aménagements courants. Ces abords seront dégagés de stationnement, de mobilier urbain, d'arbres d'alignement pour les monuments historiques et feront l'objet d'un éclairage particulier.

Il est à noter que la largeur très variable des avenues (de 23,5 m à 36 m entre façades) ne permet pas une parfaite régularité d'aménagement en terme d'alignement des bordures de trottoirs et de plantations.

> LA CIRCULATION AUTOMOBILE

Dans le cas d'un réaménagement des chaussées pour la réalisation des améliorations du transport collectif, la circulation automobile serait à maintenir dans chaque sens.

La recomposition des sols serait à étudier de manière à ne pas modifier l'identité linéaire générale de l'avenue, en particulier dans les solutions à apporter aux dispositions techniques des carrefours et des files d'attente en direction des voiries transversales.

-> LES TROTTOIRS ET LE STATIONNEMENT

L'analyse des profils en travers de la voirie montre que les divers aménagements envisageables pourraient maintenir, suivant les variations de largeur de l'ensemble, une largeur de trottoir d'environ 5m au maximum, après suppression souhaitable des emplacements de stationnement en épis.

La réduction probable des capacités de stationnement, leur meilleure intégration aux plantations d'alignement et aux ouvrages de voirie et le dégagement souhaitable des grandes esplanades monumentales (place des Vosges, place Roubault, place Castelnau) pourrait assurer le maintien d'environ 2/3 du nombre actuel.

Ce principe réduit le nombre de places existantes mais maintient le stationnement sur l'ensemble de l'axe de chaque côté de la voirie. Le bilan pourrait être le suivant :

- place des Vosges : le maintien de 15 à 20 places liées aux commerces contre les 44 existantes,
- place Roubault : le maintien de 10 à 15 places latérales contre les 32 existantes,
- place Castelnau : le dégagement complet de la façade de l'église et la suppression des 15 places existantes,
- sur l'ensemble des avenues, le nombre de 369 places existantes serait réduit à 230 environ par les nouveaux aménagements.

Le déficit par rapport à l'existant est donc d'environ un tiers.

Principes d'aménagement

> LES PLANTATIONS D'ARBRES D'ALIGNEMENT

Les deux avenues sont déjà plantées irrégulièrement d'une centaine d'arbres, de taille et d'âge divers. L'irrégularité concerne la discontinuité des plantations, leur écartement, et leur éloignement par rapport aux façades.

Le nouveau profil de la voirie nécessiterait de reconstituer les deux alignements avec une trame régulière de 12 m environ. Selon les hypothèses de profil de voirie cet alignement se situerait entre 4,5 et 7 m des façades. Il s'interromprait au droit des monuments classés ou pour dégager des perspectives sur ceux-ci.

En raison de la hauteur relativement faible du bâti sur les deux tiers de l'axe, les arbres plantés seraient de moyennes tiges.

Une analyse précise des réseaux d'eau, d'assainissement et des réseaux EDF/GDF sera nécessaire après validation des principes d'aménagement.

Les premiers éléments recueillis, les plantations existantes et la marge de manœuvre laissée par la relative largeur de l'espace public permettent de penser que les nouveaux alignements sont compatibles avec les réseaux.

> LE MOBILIER URBAIN

Le foisonnement et la disparité du mobilier urbain existant est un des problèmes identifiés dans le volet diagnostique.

L'éclairage public existant, de type routier, serait supprimé au bénéfice d'un mobilier d'éclairage plus à l'échelle des façades et des cheminements piétons.

La charte des espaces publics appliquée dans les nouveaux aménagements du centre historique pourrait s'appliquer ici.

> LES ESPACES PIÉTONS ET LA RECHERCHE DE NOUVELLES LIAISONS

Quelles que soient les hypothèses, les trottoirs peuvent être élargis. De surcroît, la suppression des stationnements en épis permet de rendre, sur certains secteurs, quatre à cinq mètres aux piétons. Le passage à une voie de circulation dans chaque sens favorisera les liaisons transversales aujourd'hui difficiles.

Par ailleurs, l'un des problèmes identifiés dans l'analyse concernait l'enclavement des quartiers résidentiels à l'ouest (le clos Hinzelin et la ZAC Provençal).

A l'est de l'avenue, un emplacement réservé au Plan d'Occupation des Sols de Nancy dans le prolongement de la rue de Vic prévoit une liaison directe avec le boulevard Lobau.

> LES MATÉRIAUX

Il est aujourd'hui trop tôt pour formaliser un projet dont la maîtrise d'œuvre est prévue en 2006.

Le présent cahier vise dans le cadre de la ZPPAUP à ouvrir le débat sur le changement d'image et de statut de cet axe historique et à préconiser un cadre et des principes d'aménagements rigoureux.

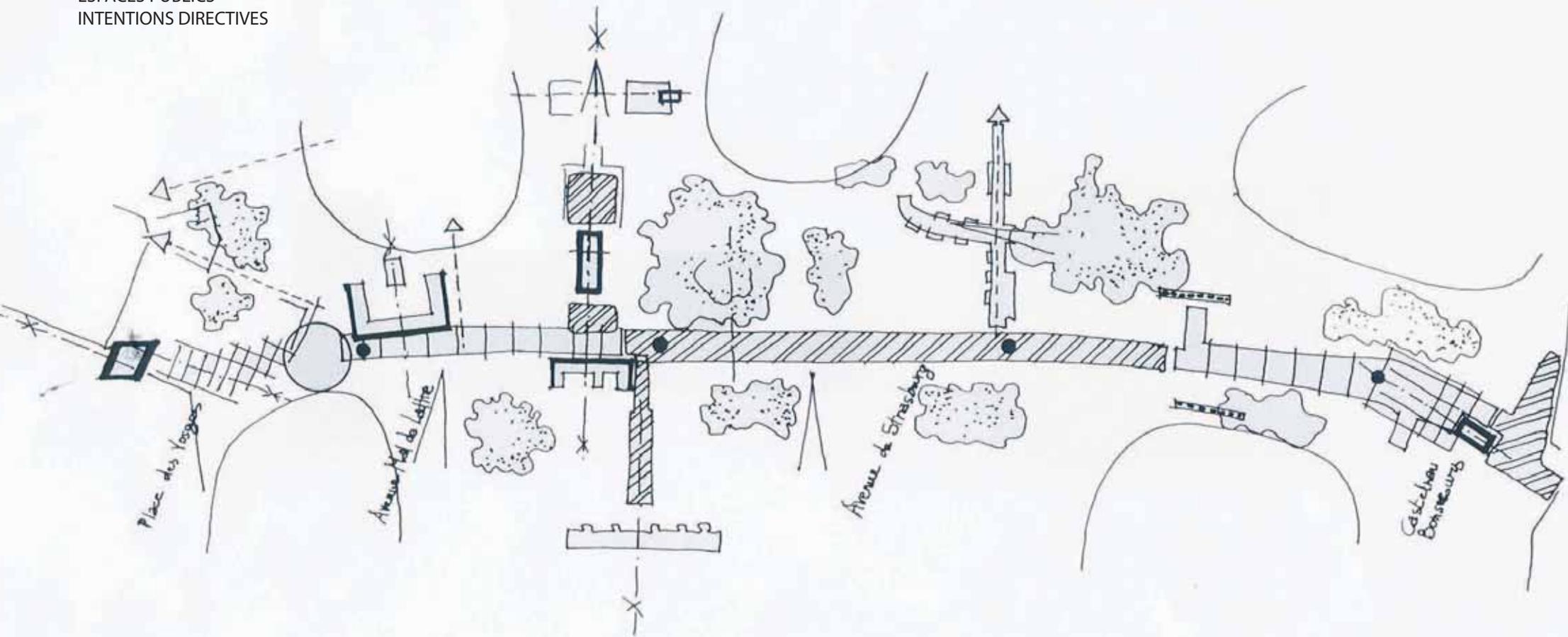
Néanmoins, l'histoire de cet axe en fait un espace exceptionnel extra-muros. Les principes d'aménagements et les matériaux devront, tout en tenant compte de l'échelle de l'espace et de la surface à aménager, rappeler la charte de matériaux du centre historique.

Ponctuellement cependant, les aménagements pourront retrouver un caractère plus naturel (terre stabilisée par exemple) rappelant son statut historique d'ancienne route et marquant la transition entre centre ville et périphérie.

Orientations d'aménagement

(voir chapitre 1.4 , Diagnostic Paysager - Entités paysagères et Guide technique de recommandations, p.89 et suivantes)

ESPACES PUBLICS
INTENTIONS DIRECTIVES



Quatre entités paysagères constituent des situations différentes pour la mise en oeuvre de la requalification des espaces publics.

Les caractéristiques spatiales consécutives à l'histoire génèrent des principes d'aménagement particuliers qui mettront en valeur la spécificité de chaque lieu (voir ces principes dans le Guide technique de recommandations architecturales et paysagères).

ANNEXES

- Éléments documentaires d'étude du réaménagement des espaces publics de circulation
- Liste des membres du groupe de travail
- Principaux procès verbaux de réunion
- Notice touristique sur Notre Dame de Bonsecours
- Extrait de *Histoire de Nancy*, sous la direction de René TAVENEUX

Protection et aménagement des patrimoines

Insertion du T.C.S.P.

> INTRODUCTION

Ce chapitre spécifiquement consacré aux aménagements de l'espace public des avenues de Strasbourg et de Lattre de Tassigny n'a pas valeur de projet mais vise à définir quelques grandes orientations d'aménagement pour l'insertion de la ligne 2 du TCSP.

Les enjeux de cette ZPPAUP résident en grande partie dans le traitement de cet espace public, dans la restructuration du stationnement nécessaire à ce quartier vivant et riche d'emplois, dans la mise en valeur des monuments historiques qui s'égrènent sur l'ensemble des deux avenues, dans le statut particulier d'entrée de ville, dans la régularisation des plantations d'alignement et, à l'occasion de l'insertion de la ligne 2 du TCSP, dans la réflexion sur un nouveau partage de la voirie.

Les différentes analyses patrimoniales, urbaines et paysagères ont été développées dans le rapport de présentation. Les propositions et les illustrations du présent cahier sont l'aboutissement de cette analyse multicritère et visent à établir les grandes orientations d'une future maîtrise d'œuvre d'aménagement global de l'espace public depuis la place des Vosges à la place du Général Castelnau.

Rappel du diagnostic et des dysfonctionnements

L'ensemble constitué par les avenues de Lattre de Tassigny et de Strasbourg est unique à Nancy, tant en terme de dimensions, de géométrie que de typologie.

Deux places, la place des Vosges et la place du Général de Castelnau en marquent clairement les deux extrémités. Une troisième place, la place du Doyen Roubault apparaît plus comme un élargissement de l'avenue que comme une place réellement structurante.

Il apparaît clairement que l'enjeu majeur d'une ZPPAUP sur ce site est lié à la restructuration de ces espaces publics tant pour la mise en valeur de son patrimoine, pour la qualité de vie des habitants que pour l'image de cette entrée de centre ville.

Le bilan de l'état existant et des problèmes qui sont posés en terme d'espaces publics est particulièrement lourd : l'état des lieux met en lumière des problèmes de fonctionnement circulaire, de qualité et d'homogénéité des espaces publics, de mise en valeur du patrimoine bâti et de l'absence d'identité historique et d'image claire de cette porte d'agglomération :

- le mauvais traitement des flux automobiles et la mauvaise lisibilité du marquage des voies complexes et peu homogènes,

- le surdimensionnement des voies roulantes entraîné par cette mauvaise gestion de l'espace réservé à la circulation,

- en corollaire, le sous dimensionnement des espaces piétonniers et la qualité médiocre de leur aménagement entraînant par endroits des problèmes en matière de cheminements et de sécurité,

- la qualité formelle de ces aménagements (trottoirs, îlots centraux pour passages protégés, îlots directionnels, entrée des bâtiments publics et des équipements, aménagement des secteurs commerciaux, places publiques, mobilier urbain, ...) souffre de sa vétusté et de son hétérogénéité,

- l'irrégularité et l'alignement aléatoire des plantations ne met pas en valeur la topologie du tracé remarquable des avenues et les qualités du patrimoine bâti et ne permet pas une promenade piétonnière et paysagère de qualité,

- les aménagements plus particuliers des bâtiments publics et des places ne mettent pas en valeur le caractère du XVIIIe et du XIXe siècle de ces avenues, non plus que l'homogénéité et la continuité du front bâti,

- les espaces de stationnement, peu ou mal traités et hétérogènes, empiètent souvent sur l'espace piétonnier,

- enfin, les luminaires, implantés dans une logique unique de circulation, tiennent peu compte du patrimoine bâti et de la qualité du cheminement piéton.

Etude d'insertion de la ligne 2 du T.C.S.P.

En octobre 1998, le Groupement SEMALY NANCY a rendu à la Communauté Urbaine du Grand Nancy une étude d'insertion de la ligne 2 du TCSP. Cette deuxième ligne de tramway, axe Nord-Sud du réseau reliera Champ-le-Bœuf à Jarville-la-Malgrange en passant par le centre ville.

Cette étude a proposé quatre positionnements pour la plate-forme du site propre (axial, bilatéral, latéral Est, latéral Ouest) et en a mesuré les incidences techniques.

La solution du site axial semble être la plus appropriée tant d'un point de vue urbain que pour l'insertion du TCSP et des autres fonctions de la voirie :

- pour l'insertion urbaine, le site axial assure une symétrie de l'avenue avec un grand dégagement de l'espace central qui n'est occupé que ponctuellement,

- les stationnements peuvent être insérés entre les arbres alors que les solutions latérales et bilatérales, outre qu'elles présentent un aménagement et une occupation de l'espace dissymétrique, nécessitent d'aménager des stationnements au centre de la chaussée,

- les fonctions actuelles liées à la voirie (stationnements, accès riverains et aux rues perpendiculaires, livraisons,...) sont maintenues de chaque côté et la gêne due au site propre est minimisée,

- cette solution est par ailleurs la plus valorisante pour le TCSP et la plus lisible pour les automobilistes,

- elle permet la meilleure fluidité de la circulation automobile en assurant la continuité du trafic et une facilité de changement de directions,

- elle rend possible tous les types d'insertion du mobilier d'alimentation électrique et permet de le lier au mobilier d'éclairage.

- les aménagements plus particuliers des bâtiments publics et des places ne mettent pas en valeur le caractère du XVIIIe et du XIXe siècle de ces avenues, non plus que l'homogénéité et la continuité du front bâti,

- les espaces de stationnement, peu ou mal traités et hétérogènes, empiètent souvent sur l'espace piétonnier,

- enfin, les luminaires, implantés dans une logique unique de circulation, tiennent peu compte du patrimoine bâti et de la qualité du cheminement piéton.

ETUDE D'INSERTION DE LA LIGNE 2 DU T.C.S.P.

le réseau TCSP à terme



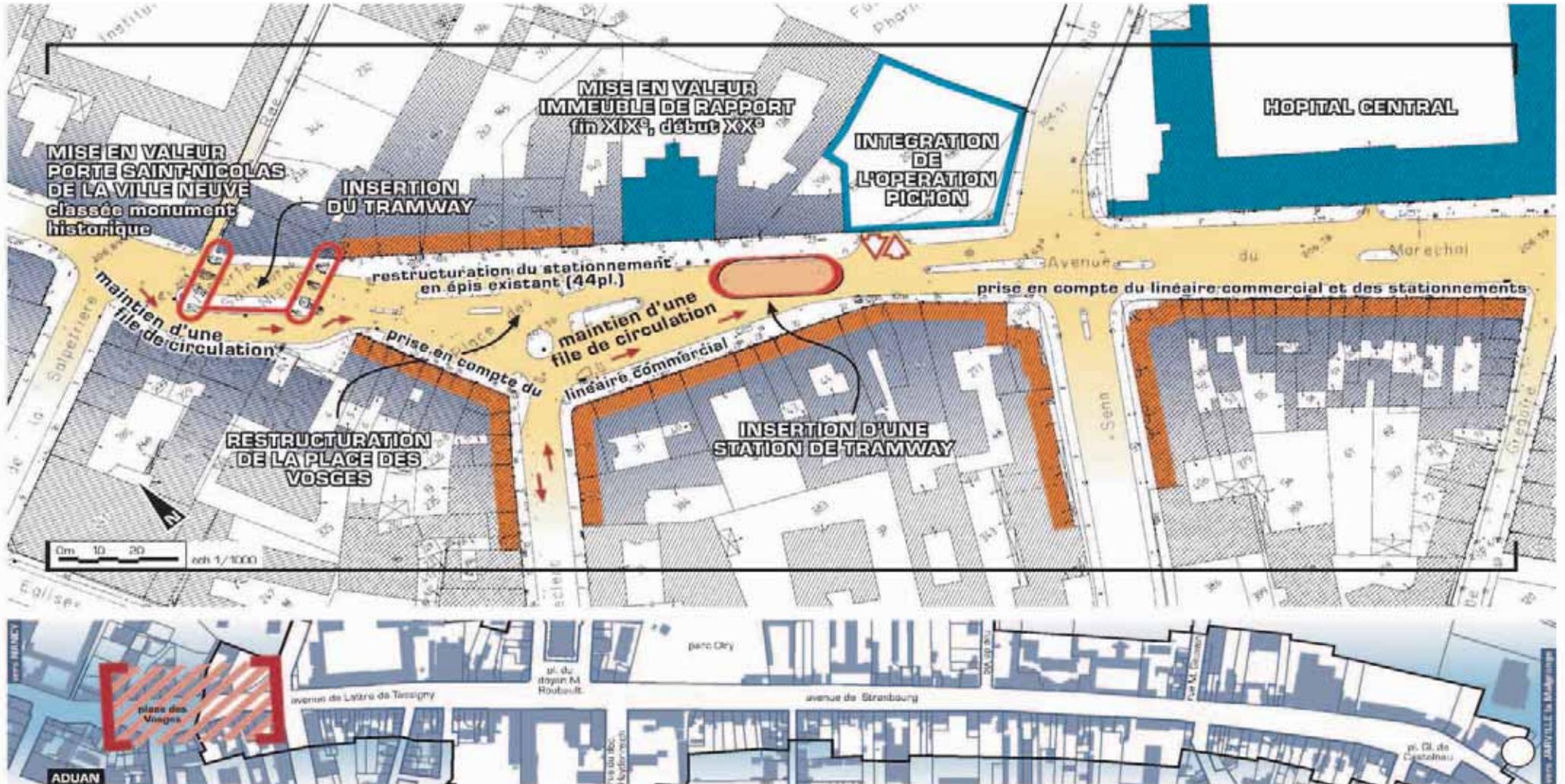
l'insertion de la ligne 1 du tramway, rue Saint-Georges, s'accompagne de fils d'alimentation accrochés aux façades

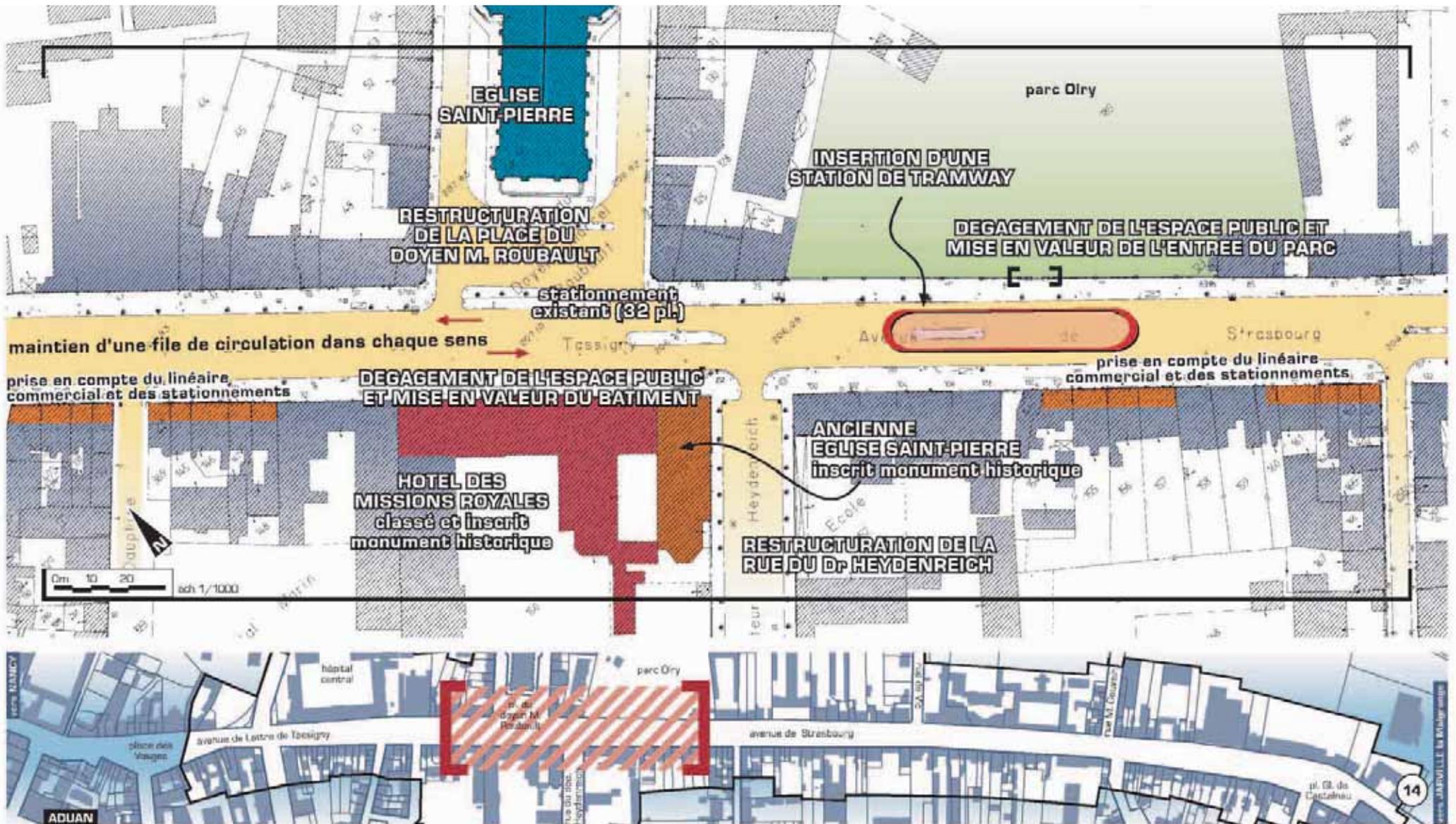
sur cette autre simulation, l'alimentation se fait par un mât central supportant également l'éclairage public
source : CUGN



Plan de programmes
Définitions des besoins

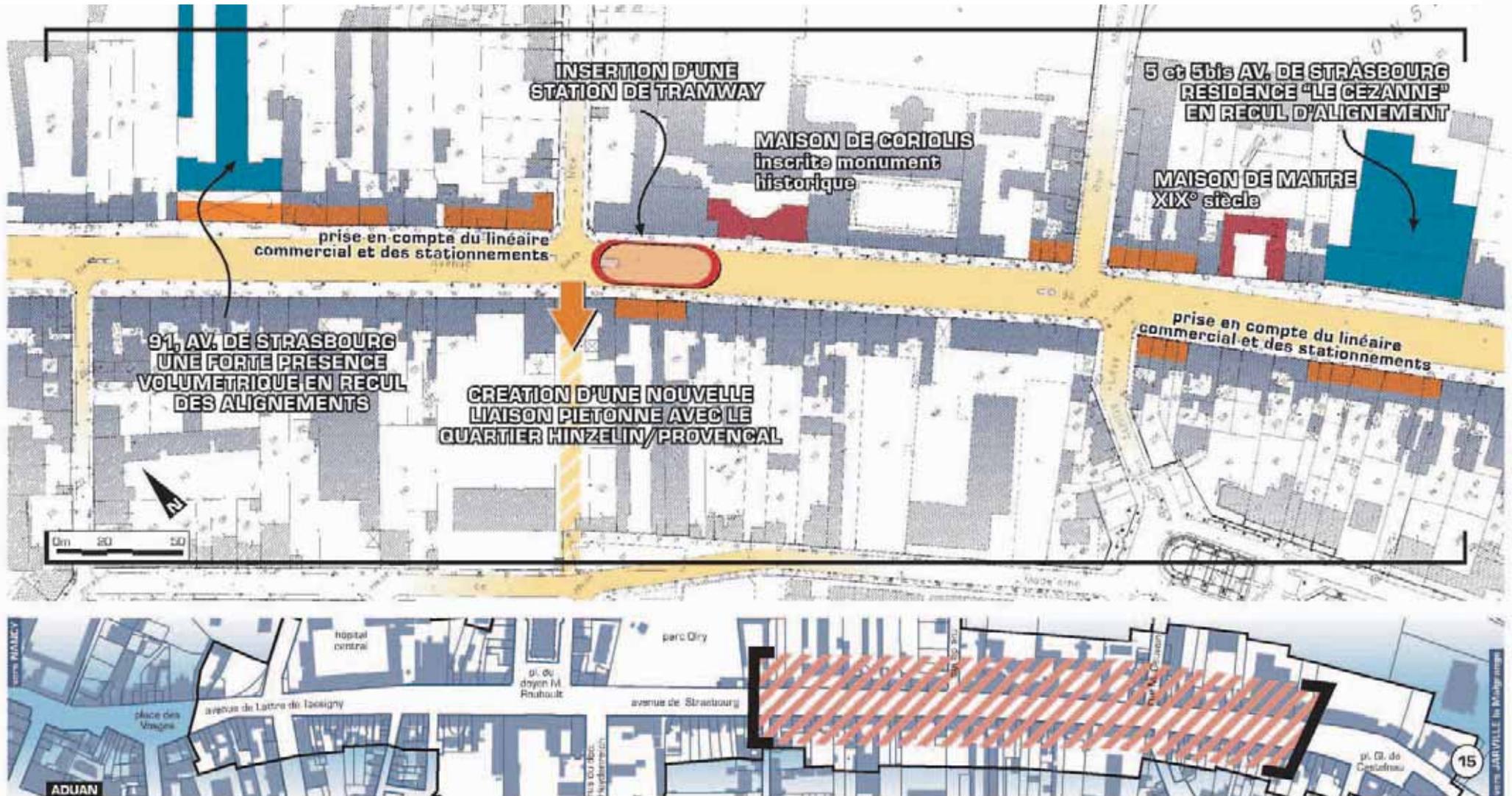
SEQUENCE 1 / place des Vosges

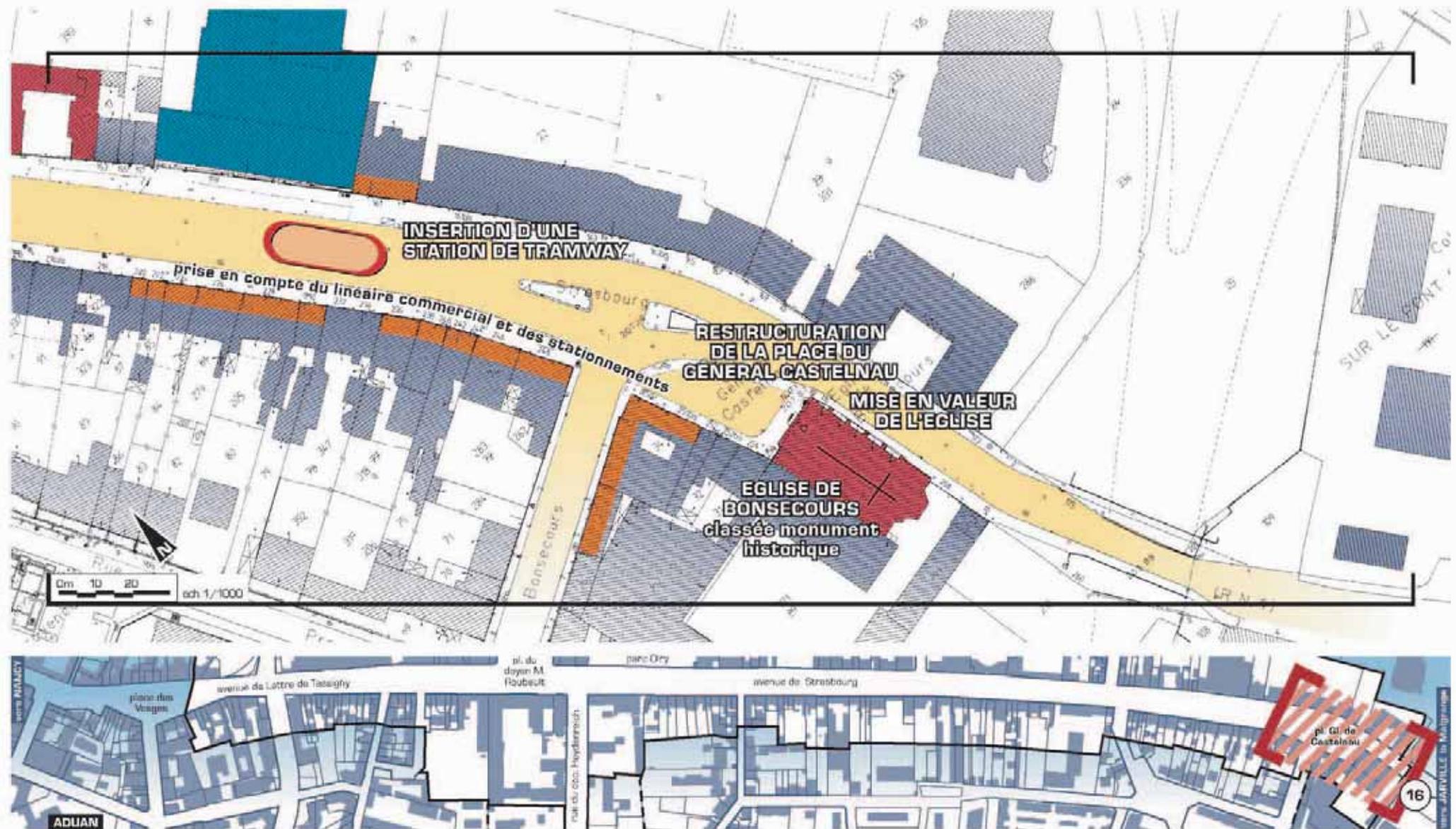




Plan de programmes
Définitions des besoins

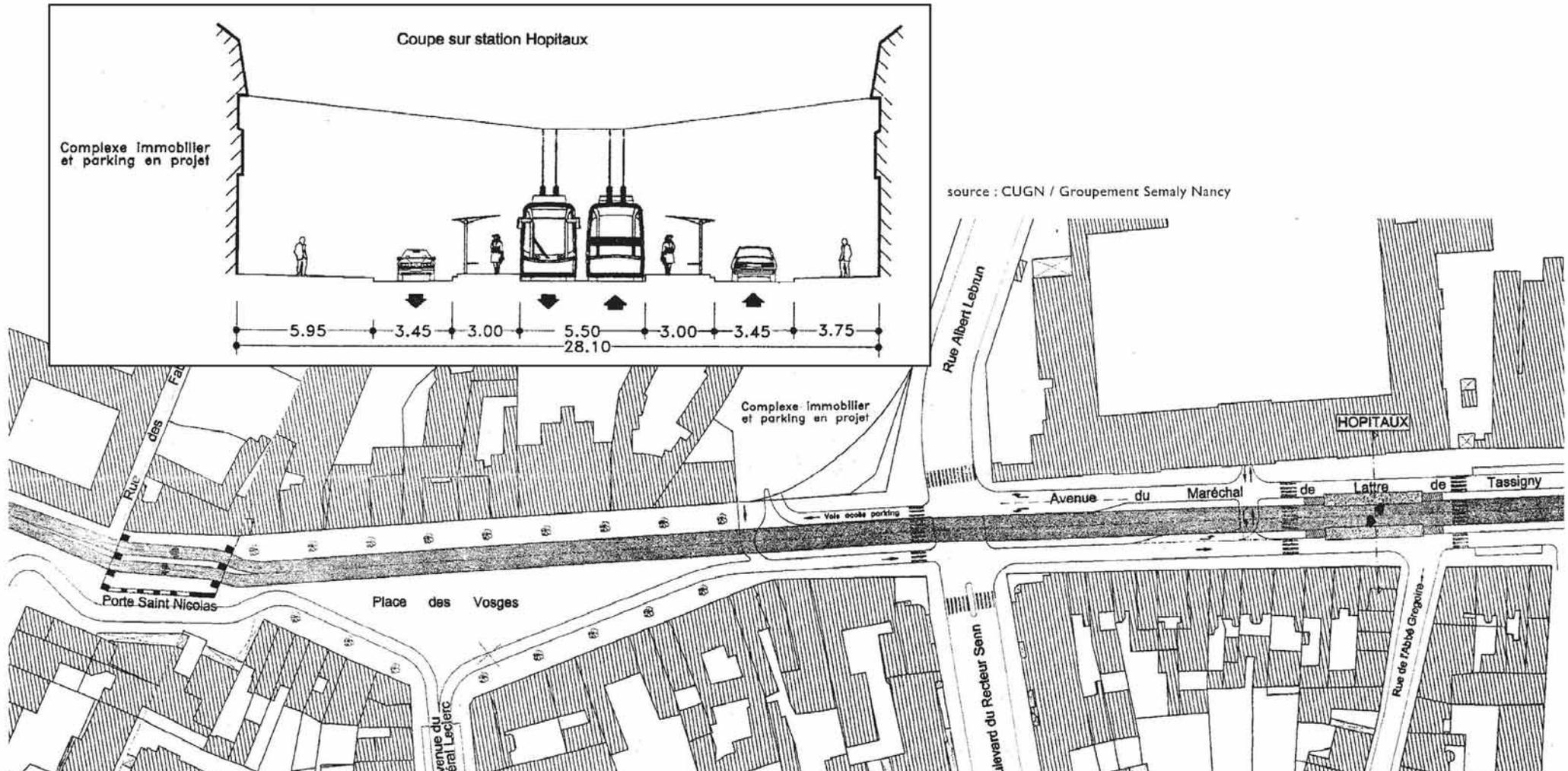
SEQUENCE 4 / avenue de Strasbourg "le Faubourg"





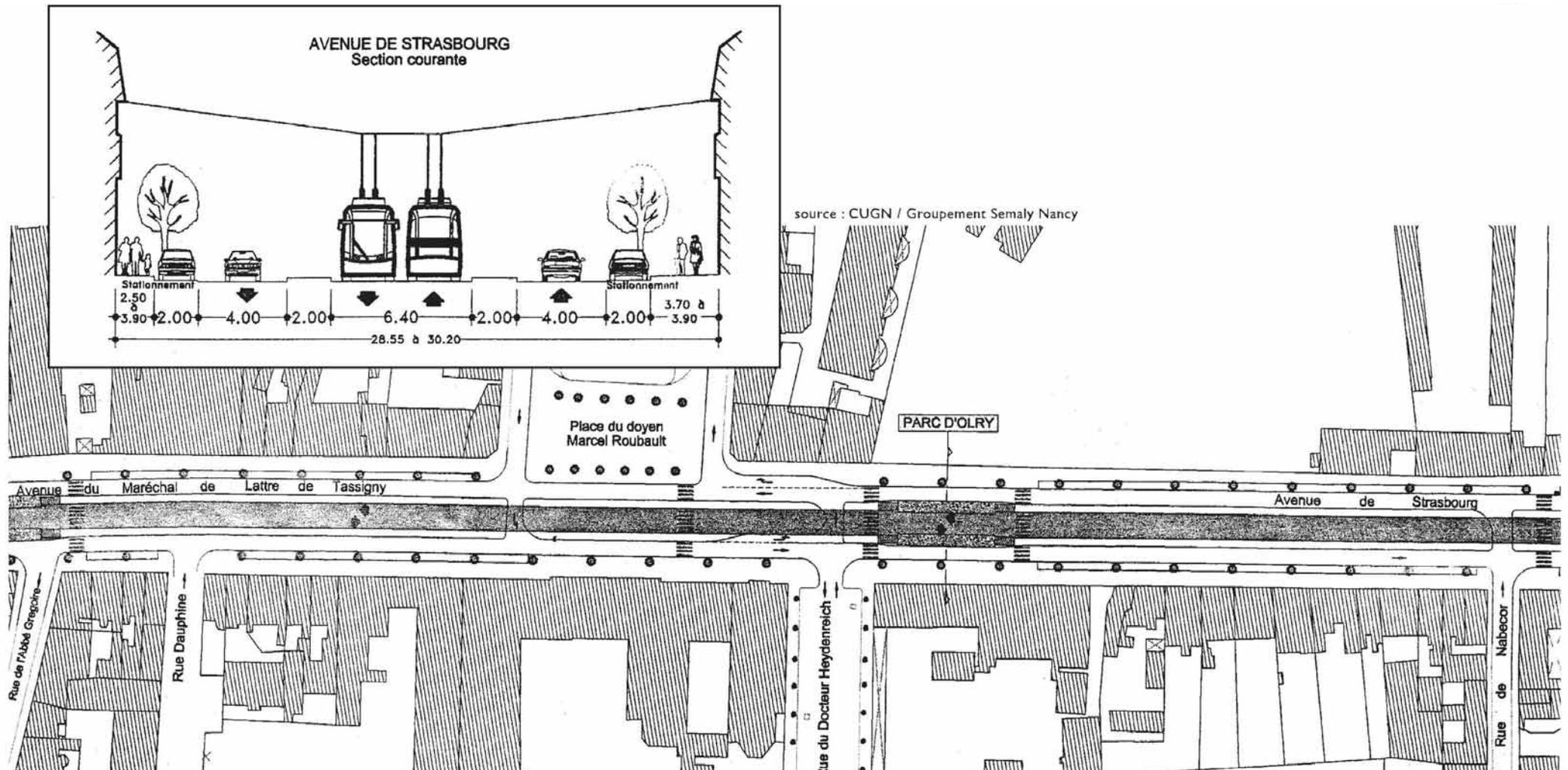
INSERTION DU RESEAU T.C.S.P. A TERME

LIGNE 2 / place des Vosges



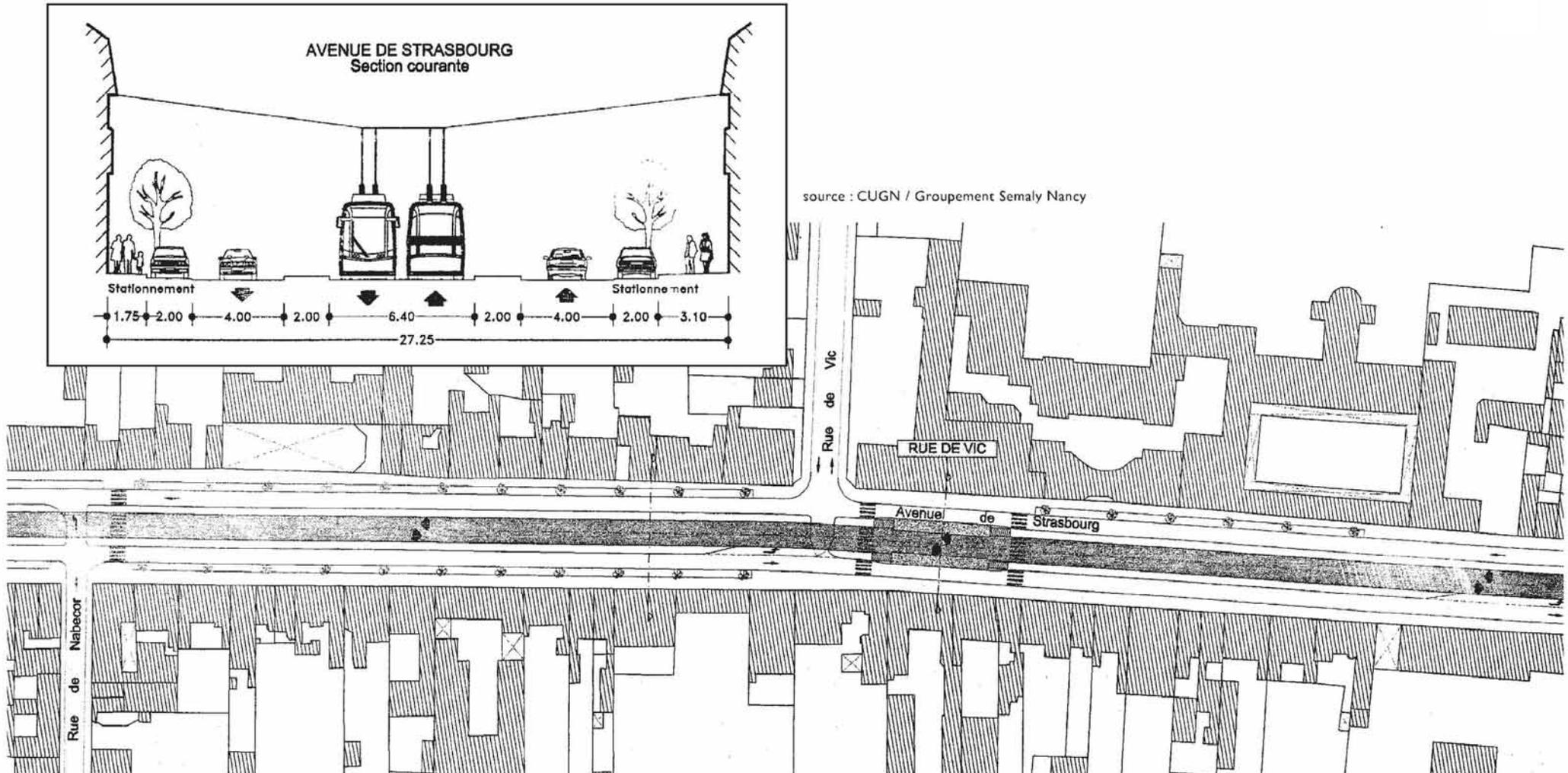
LIGNE 2 / section Hôpitaux / Parc Olry
 avenue de Strasbourg

INSERTION DU RESEAU T.C.S.P. A TERME



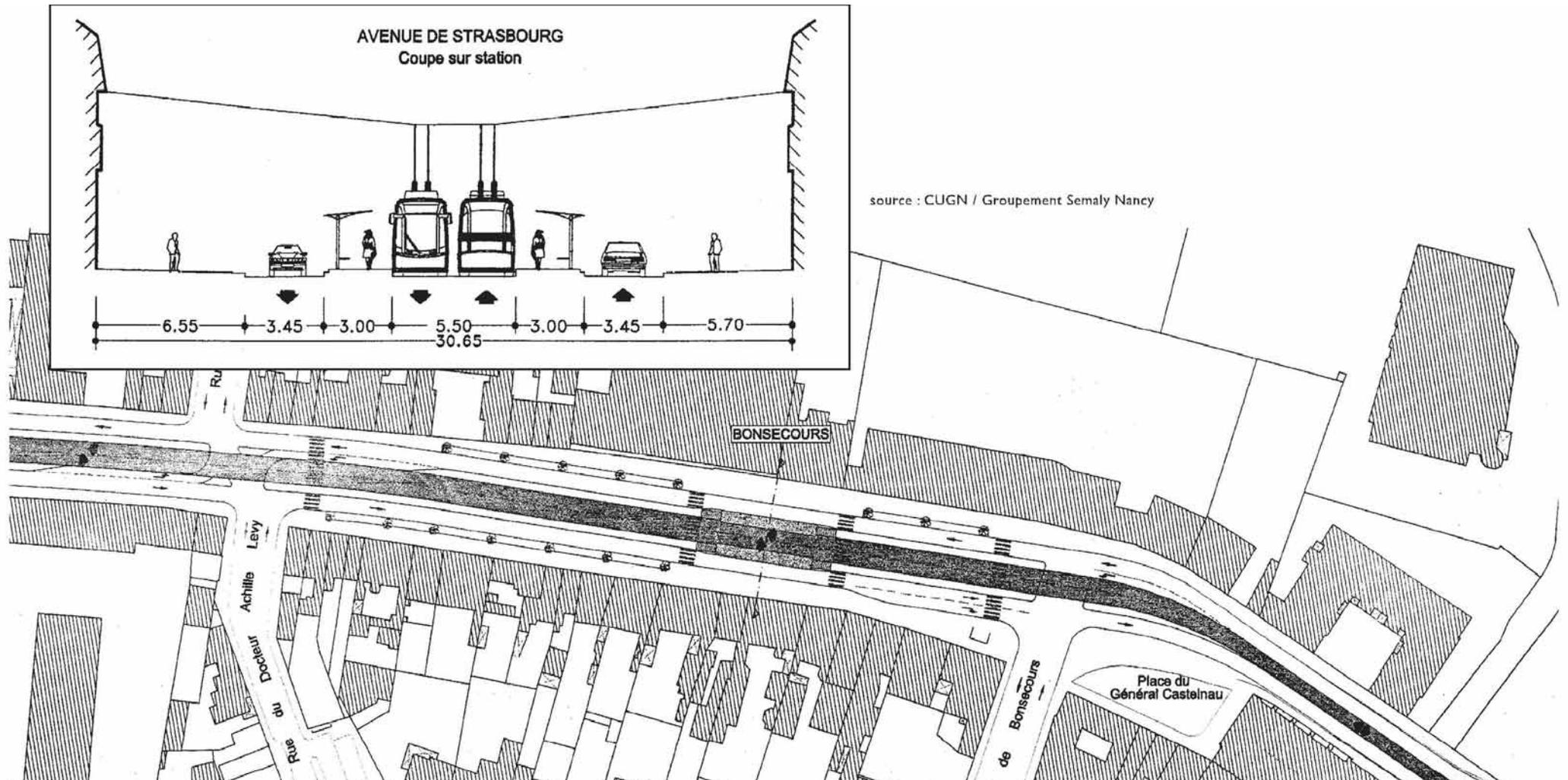
INSERTION DU RESEAU T.C.S.P. A TERME

LIGNE 2 / section Parc Olry / rue de Vic
avenue de Strasbourg



INSERTION DU RESEAU T.C.S.P. A TERME

LIGNE 2 / section rue de Vic / Bonsecours
avenue de Strasbourg



Possibilité d'insertion de pistes cyclables

Aujourd'hui l'axe Strasbourg / de Lattre de Tassigny n'est pas inscrit au projet de schéma général vélos. Pourtant, la largeur de celui-ci permet d'imaginer plusieurs solutions d'insertion de pistes ou de bandes cyclables.

Cette même largeur et le soucis de garder la symétrie de l'espace public poussent à imaginer des hypothèses de pistes éclatées et non un regroupement des deux sens de circulation.

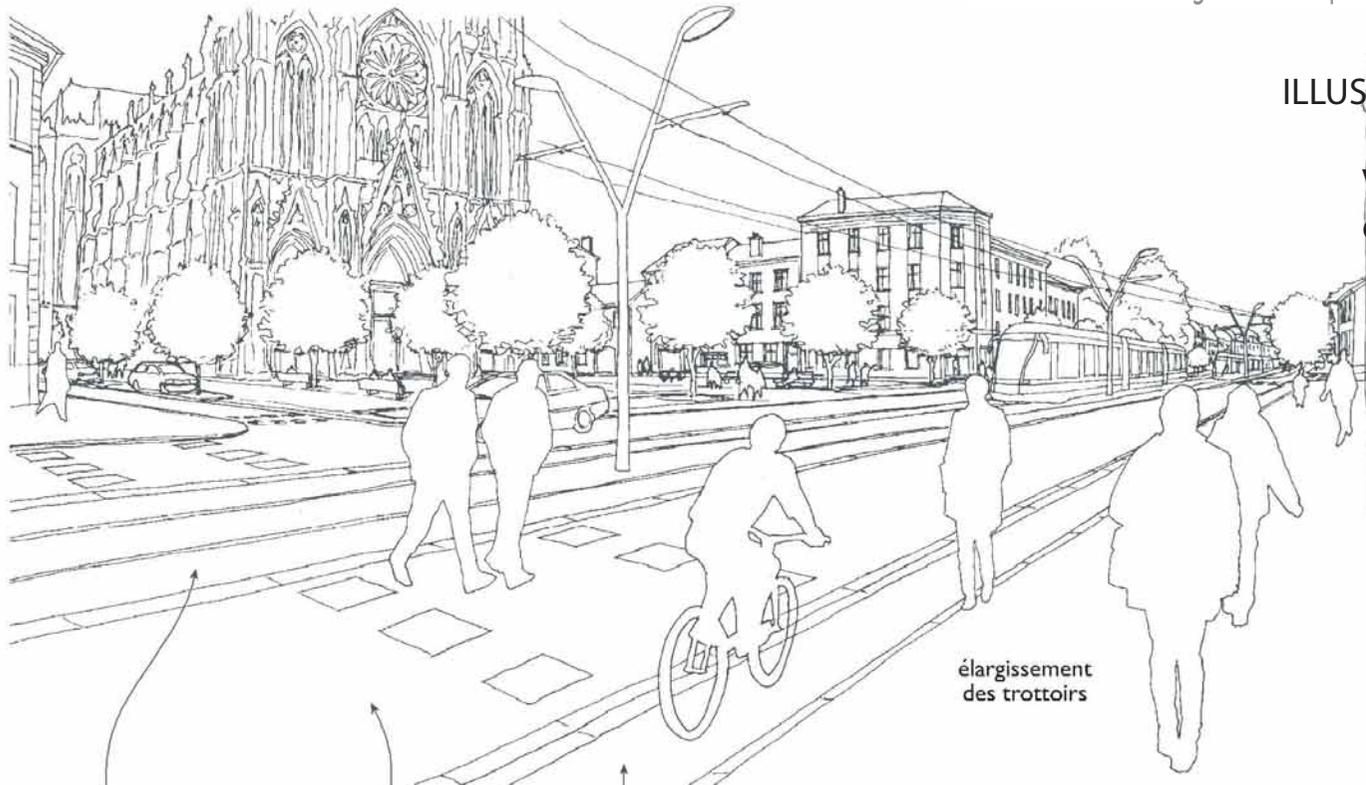
Trois hypothèses sont envisageables :

- une piste ou une bande cyclable de 1,50 m à gauche de la circulation de part et d'autre du site propre du tramway,
- une piste ou une bande cyclable de 1,50 m à droite entre la circulation et le trottoir, cette solution pouvant s'accompagner d'un espace neutralisé pour l'ouverture des portières,
- une piste cyclable de 1 m à 1,50 m entre la bande de stationnement et l'espace piéton, cette solution pouvant s'accompagner d'un espace neutralisé pour l'ouverture des portières.

Dans tous les cas, un sas vélo sera à prévoir aux carrefours à feux.

ILLUSTRATIONS DES PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Vue de la place Roubault
depuis l'avenue de Lattre de Tassigny



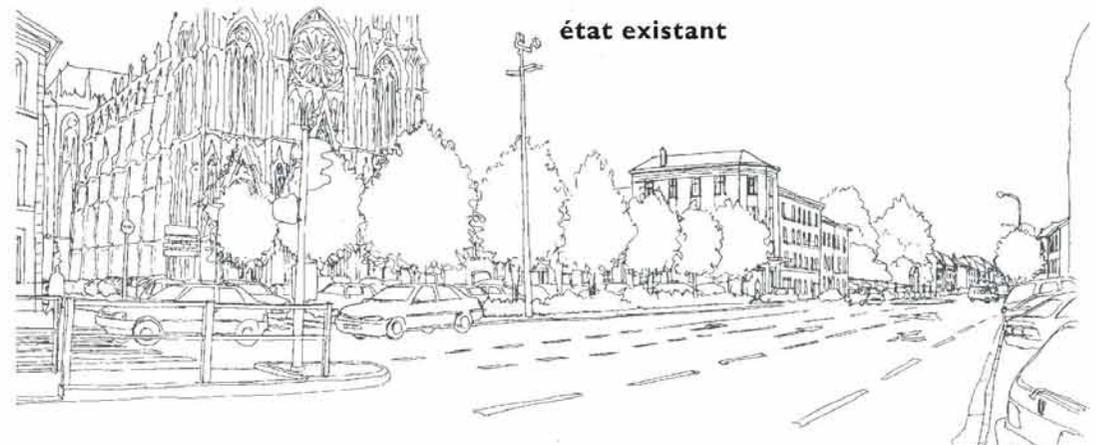
élargissement
des trottoirs

une hypothèse
d'aménagement

insertion d'un site propre axial
(ici avec mobilier d'alimentation
et d'éclairage unique)

une hypothèse d'insertion
de piste cyclable

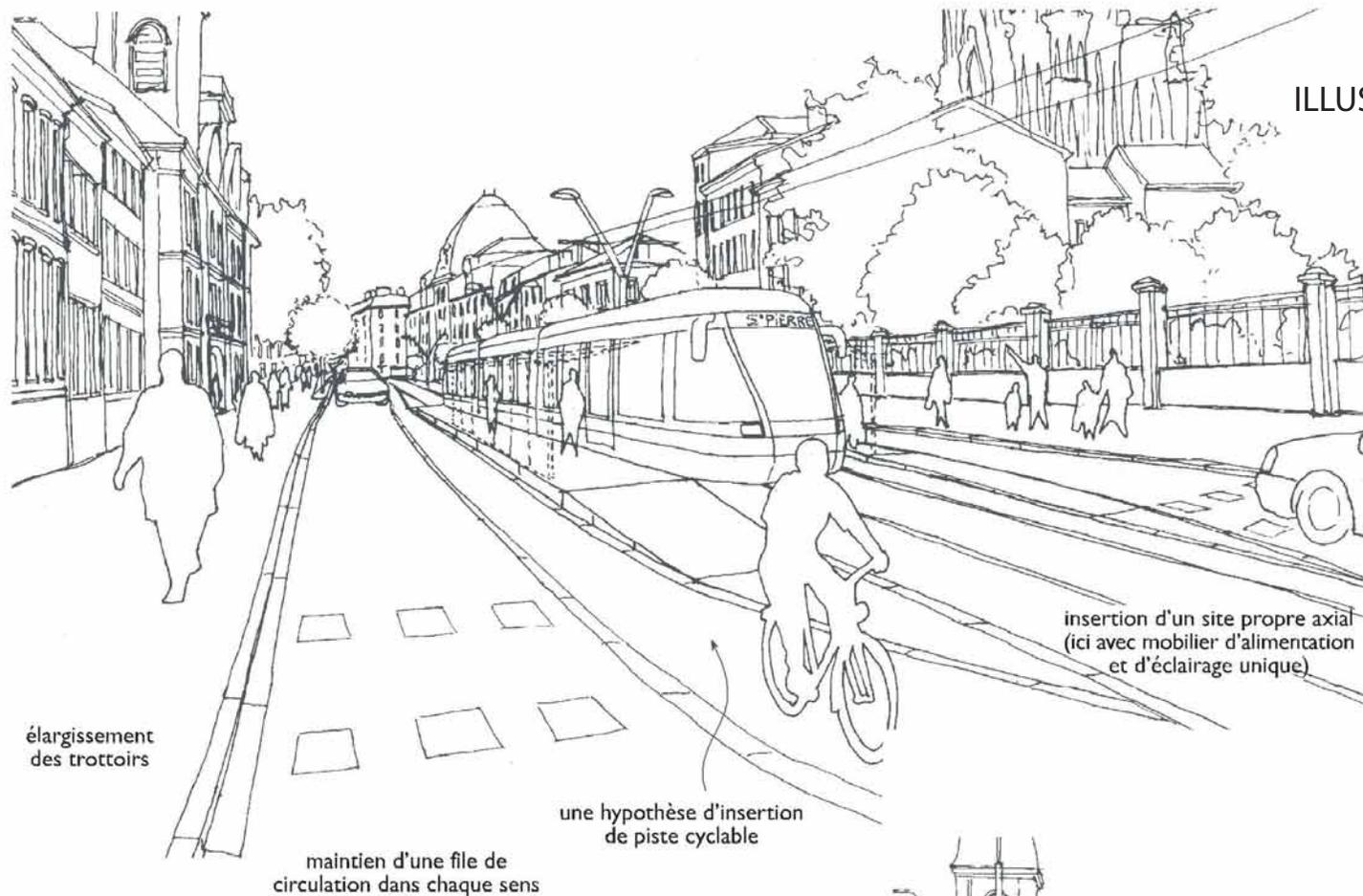
maintien d'une file de
circulation dans chaque sens



état existant

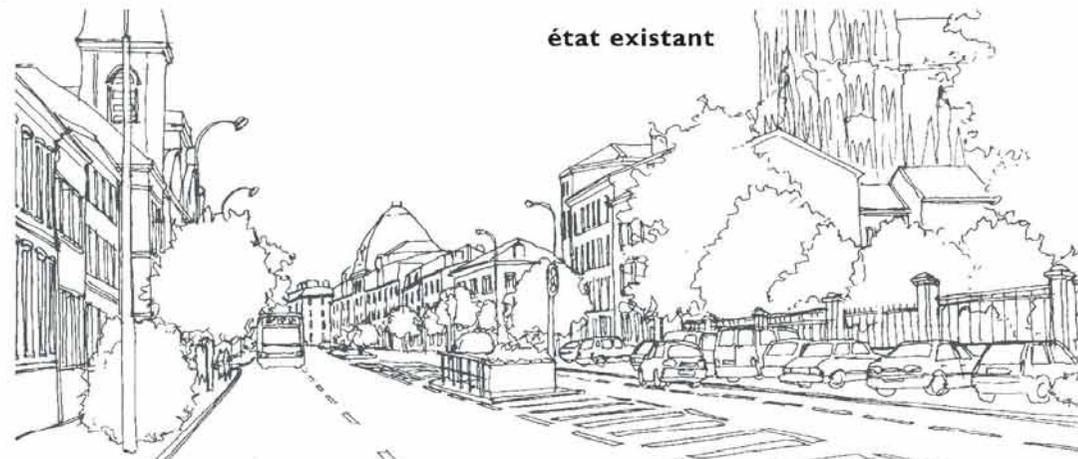
ILLUSTRATIONS DES PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Vue de l'avenue de Strasbourg
devant le parc Olry



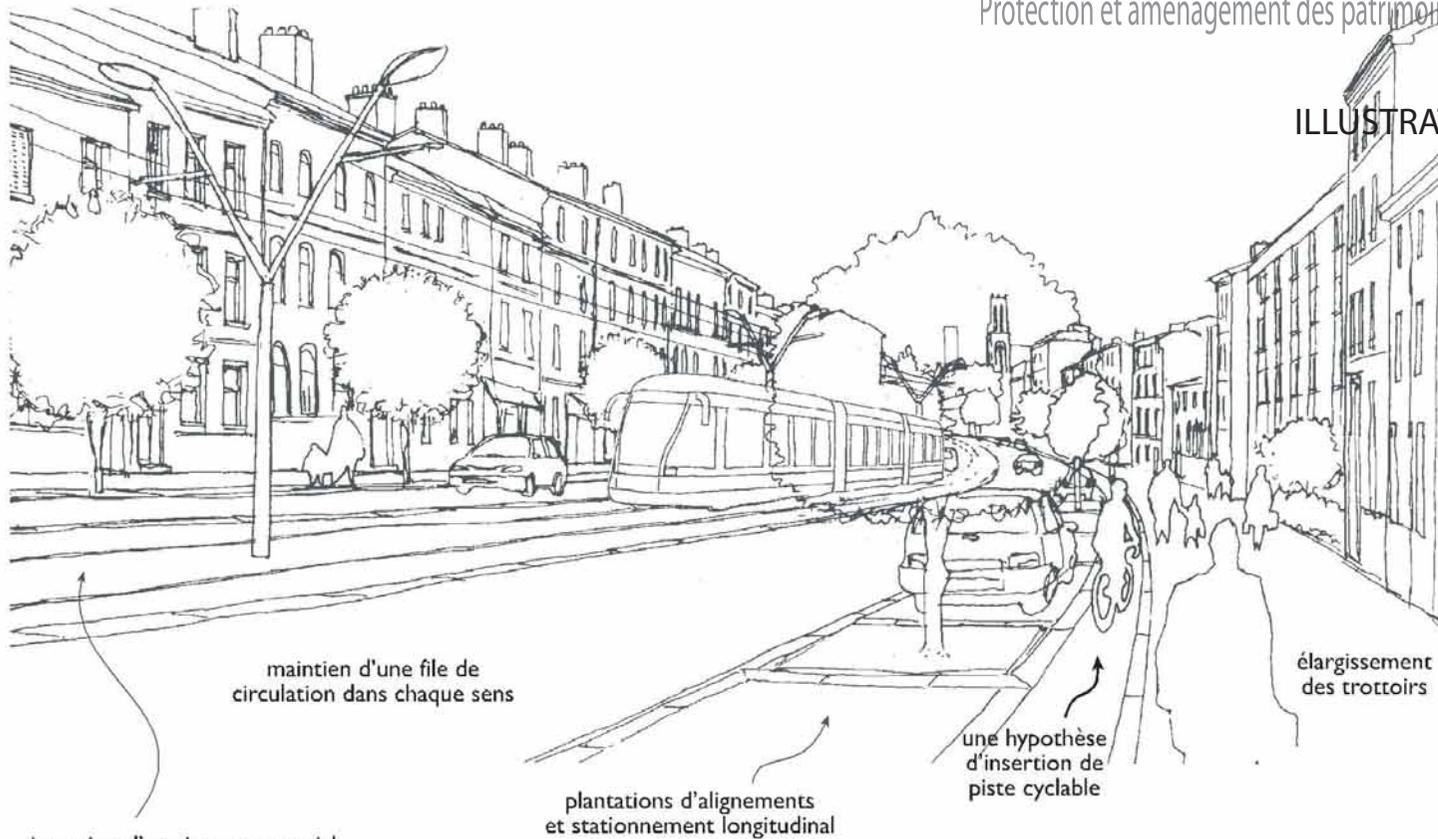
**une hypothèse
d'aménagement
d'une section courante**

état existant



ILLUSTRATIONS DES PRINCIPES D'AMENAGEMENT

Vue du Sud de
l'avenue de Lattre de Tassigny



maintien d'une file de circulation dans chaque sens

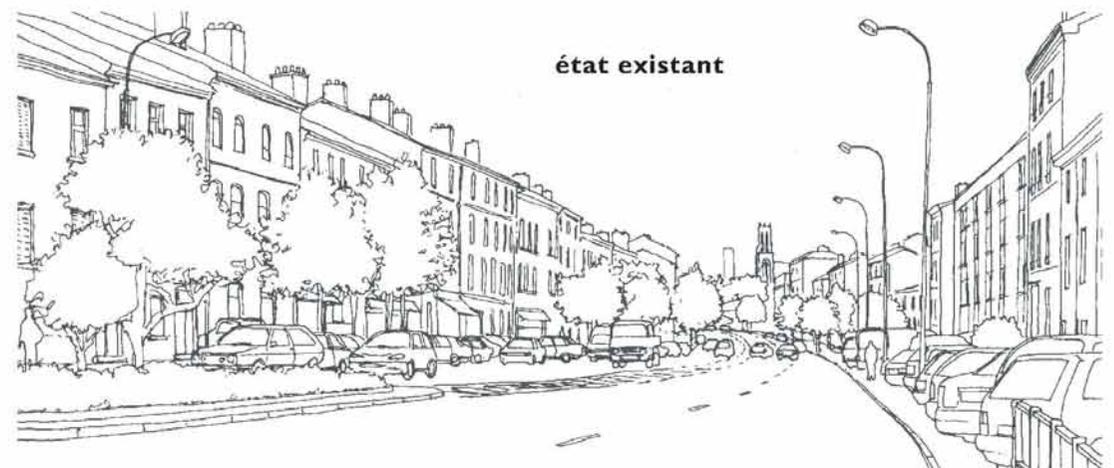
insertion d'un site propre axial
(ici avec mobilier d'alimentation
et d'éclairage unique)

plantations d'alignements
et stationnement longitudinal

une hypothèse
d'insertion de
piste cyclable

élargissement
des trottoirs

une hypothèse
d'aménagement
d'une section courante



état existant

ANNEXES

Liste des membres du groupe de travail



Procès verbaux de réunion - réunion du 18 mars 2002



Ce groupe s'est réuni 4 fois, a plutôt bien fonctionné sous la réserve que Madame CAILLIAU, ABF, en dehors de la première réunion de présentation n'a pas participé.

Ses réticences portaient sur le fondement même de la ZPPAUP, son périmètre. Elle évoque en outre le fait que le nombre croissant de ZPPAUP constitue un lourd travail de gestion courante pour les ABF.

En date du 15 mai 2000, Monsieur Le Maire a validé les orientations suivantes :

sur le périmètre d'études

le périmètre retenu inclut l'avenue de Strasbourg (espaces publics et premier rang d'urbanisation), à l'exclusion des rues perpendiculaires et du cadre bâti situé en deuxième rang d'urbanisation.

sur le patrimoine

les premières analyses détaillées sous forme de fiches descriptives par Monsieur De TOURTIER et l'ADUAN sont validées ; celles-ci permettant de distinguer les principales typologies caractéristiques de l'avenue de Strasbourg (bâtiments classés, bâtiments remarquables, bâti de faubourg).

sur l'espace public

sous réserve des études complémentaires, le principe d'implanter le site propre de la ligne n°3 du tram en position centrale est validé.

Celles-ci devront plus particulièrement prendre en compte la question du positionnement des stations, notamment au droit de l'Hôpital Central, ainsi que celle relative à la possibilité d'alimenter le tram (énergie électrique) par le sol et non plus par voie aérienne.

Après les travaux et les orientations prises à travers les études et propositions du groupe de travail, la direction des affaires culturelles a reconnu la qualité du travail engagé, a identifié un outil pédagogique intéressant. En conséquence, elle a décidé de prendre en charge les frais d'études de Monsieur De TOURTIER portant sur :

- le projet urbain
- la réalisation du document réglementaire final
- la mise au point définitive.

Parallèlement la DRAC nous a assurés de son soutien auprès de Madame CAILLIAU. Ce soutien a dû porter ses fruits puisque, après avoir adressé l'ensemble des documents de travail à Madame CAILLIAU le 21 décembre 2000, celle-ci a répondu à Monsieur De TOURTIER le 3 septembre 2001 sur la qualité du travail rendu et sur l'hypothèse d'une étude sur un périmètre plus restreint.

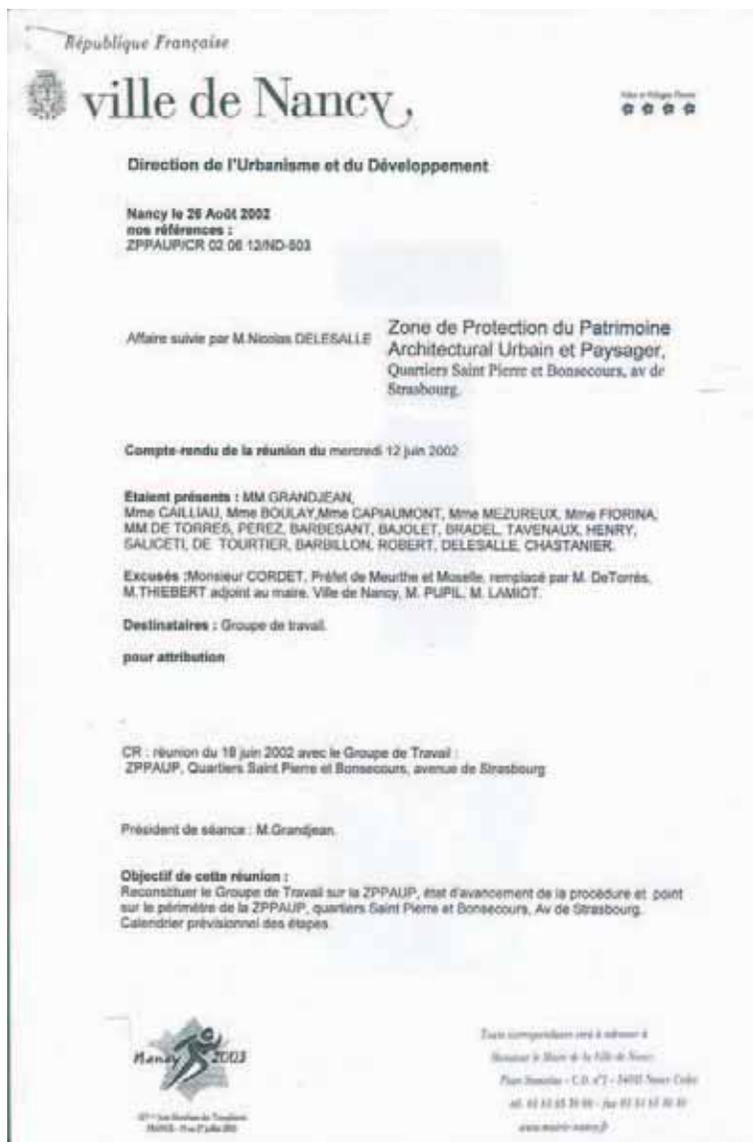
En date du 5 novembre 2001, par courrier de Monsieur GRANDJEAN, la ville a noté avec satisfaction ces nouvelles hypothèses de travail et évoqué la nouvelle constitution du groupe de travail auquel elle ne manquerait pas d'être invitée.

Pour formalisation des propositions :

- arrêt définitif du périmètre
- réglementaire
- principes d'aménagement

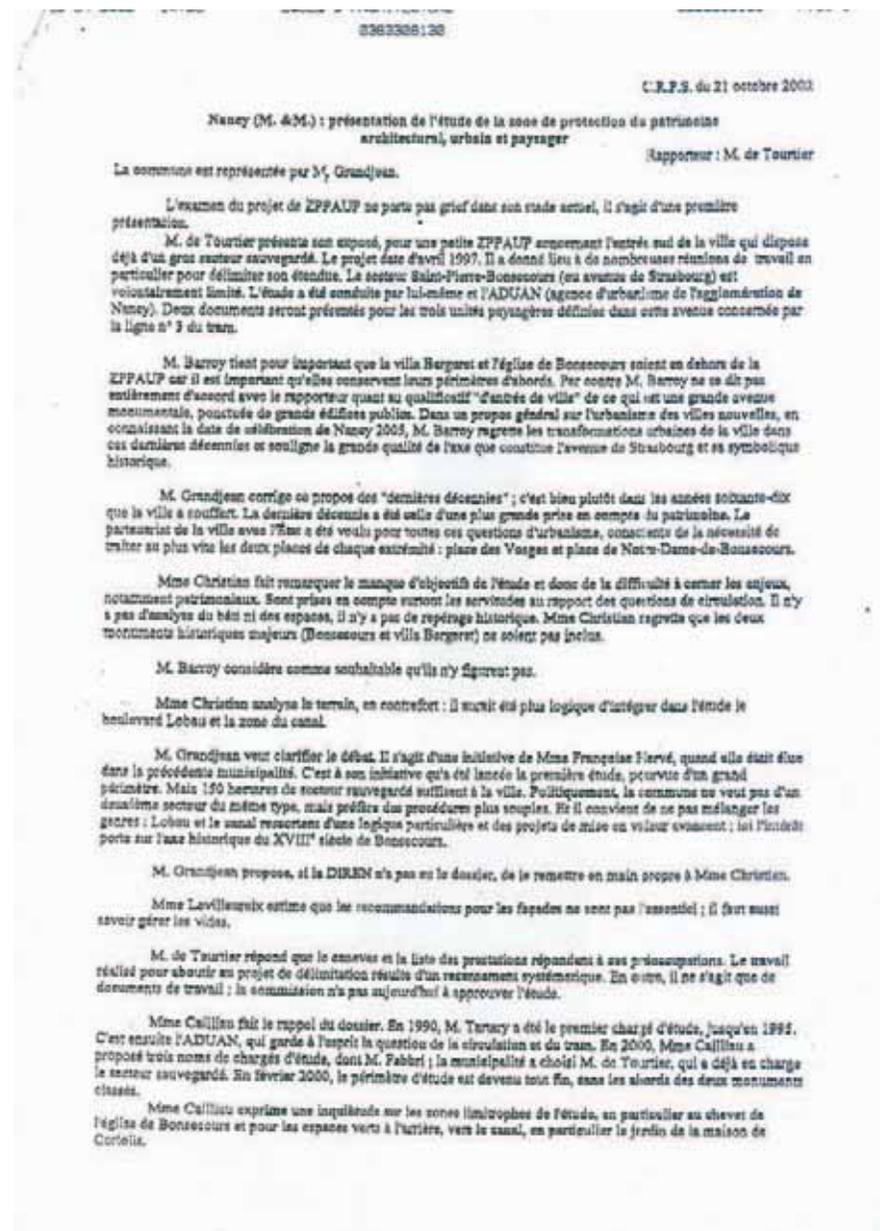
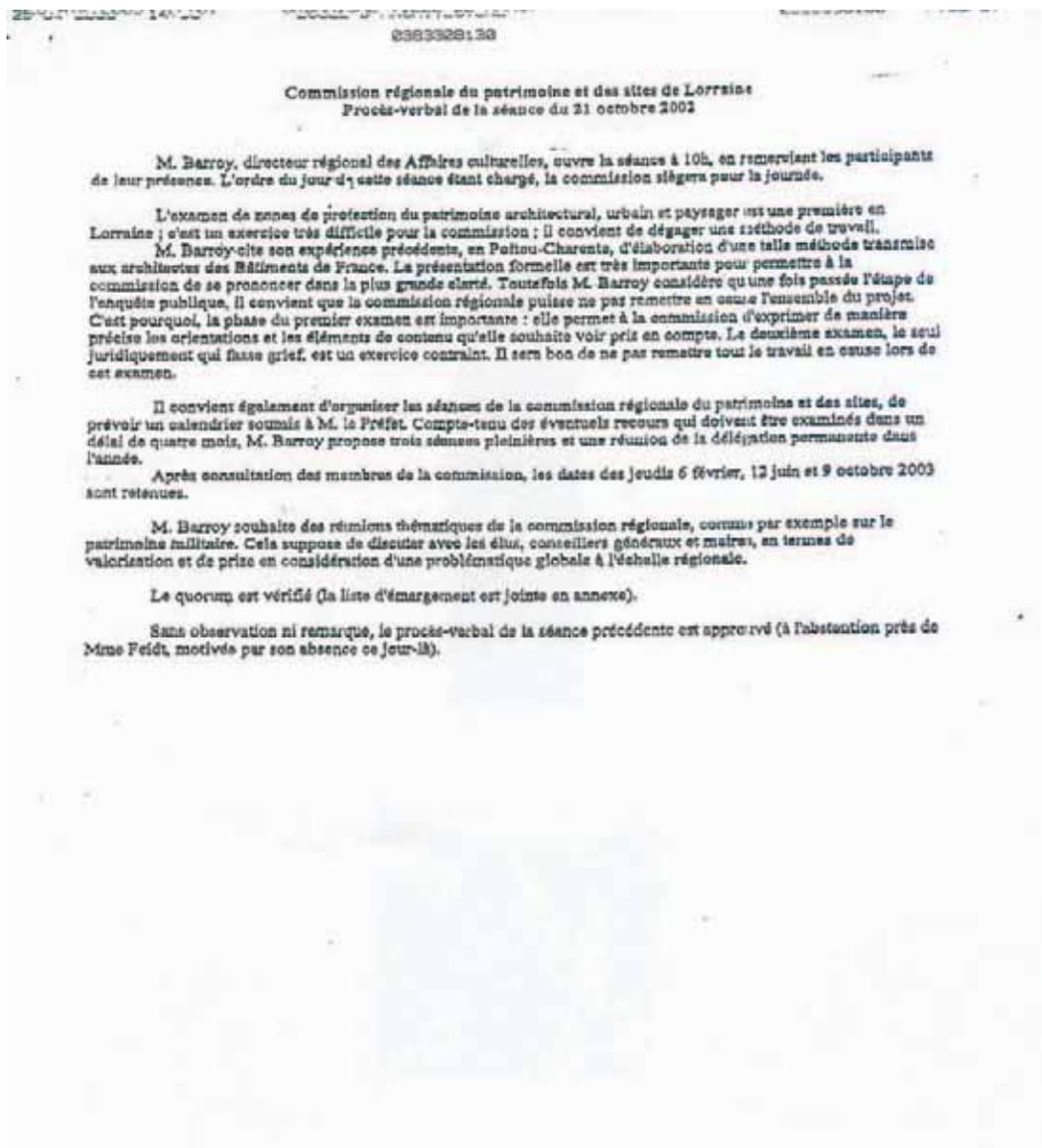
ANNEXES

Procès verbaux de réunion - réunion du 12 juin 2002



ANNEXES

Procès verbaux de réunion - réunion de la C.R.P.S. du 21 octobre 2002



ANNEXES

Procès verbaux de réunion - réunion de la C.R.P.S. du 21 octobre suite

3333333333

M. Grandjean tient à dire que la présentation faite pourrait être tendancieuse, en particulier à propos de l'hôpital de l'avenue. Il convient de rappeler la chronologie des événements.

Mme Cailliau précise que son propos n'est qu'explicatif.

Mme Bouvet, pour le SRI, n'a pas d'observations particulières. Par contre le SRA, souhaitant des précisions, estime qu'il faut prendre en compte une parcelle de plus au chevet de l'église de Bonsecours.

M. Barroy ne le souhaite pas ; les abords existent. Pour le projet de construction, il conviendrait que l'état, la ville et la région se mettent autour de la table avec l'architecte des Bâtiments de France. Le processus de recours d'appel sur l'avis de l'architecte des Bâtiments de France, quant à lui, est irrécusable car ce n'est pas la Région qui peut initier ce recours, mais la ville. M. Barroy dit ne pas avoir d'avis particulier sur le périmètre proposé, qui a le mérite d'être clair.

Mme Cailliau fait des observations sur le contenu du règlement ; les plans historiques sont schématisés et nécessitent des explications sur l'évolution du secteur ; il faut définir la typologie du bâti, les catégories d'immeubles et de zones (par exemple définir "néoclassique" en E, les "maisons classiques" en C, ...). Ayant besoin de documents capables de servir les riverains, Mme Cailliau demande la présentation d'une fiche par bâtiment. Enfin, se pose la question des jardins et des façades antérieures des immeubles.

M. Barroy estime que la question se pose d'intégrer dans l'étude l'ensemble de la zone hospitalière ; il conviendrait d'interroger la commune sur ce point.

M. Grandjean considère comme sensible et complexe le sujet de la plate-forme hospitalière. La municipalité tient à son existence. Toutefois, l'intérêt premier de la ZPPAUP est l'axe du XVIII^e siècle. Élargir le périmètre a été étudié en interne, mais il a été considéré qu'en privilégiant le pôle hospitalier, on faisait porter à la ZPPAUP un poids trop lourd pour elle.

M. Barroy dit connaître des exemples dans d'autres régions ; quand il y a des problèmes de gestion hospitalière, c'est très complexe et la ZPPAUP peut être un bon outil.

Mme Bouvet propose de mettre en lumière les aspects historiques du secteur. Il faut justifier le périmètre en considérant les trois périodes historiques qui ont façonné l'architecture telle qu'on la voit : du temps de Léopold, avec l'entrée de ville ; l'implantation religieuse avec Stanislas ; la période post 1870, avec ses normes de rue, l'arrivée des réfugiés et la remise dans le domaine public des propriétés de l'Église en 1905. La dimension religieuse, avec les deux églises de Saint-Pierre à la fin du XIX^e siècle, comme le caractère industriel, avec les filatures Long et l'implantation des ardoisiers, doivent être considérées ; la question se pose de la conservation des styles. Le zonage est justifié par son histoire et par le projet de tram. Mais l'analyse typologique est plus complexe.

Comme l'architecte des Bâtiments de France, Mme Bouvet exprime un avis critique sur le choix d'une étude stylistique ; il est préférable ici de proposer une typologie formelle et fonctionnelle. Sur 210 édifices, 135 sont de vrais immeubles, en moyenne à 3,5 niveaux d'habitation. Le faubourg est plus large et ses maisons moins hautes qu'en vieille ville. Les intérieurs sont composés de petits logements qui ne donnent pas lieu à prescriptions. On peut distinguer trois catégories de maisons : celles de manoeuvres, comme rue Manzuy et Gauvain, plutôt rares ; les cinq hôtels particuliers ; les villas des rues Lorraine, de Vix ou de Berthel. Les établissements à vocation religieuse, sociale ou hospitalière sont en grand nombre.

M. Barroy considère que, sur la base de la typologie présentée par l'inventaire, il faut déterminer ce qu'il conviendrait de faire pour chaque catégorie. On est ici sur la gestion du bâti, non sur celle d'espaces à bâtir. On ne dit rien sur la façon dont la ville va se développer et se modifier autour de la ZPPAUP.

Mme Bouvet fait remarquer l'exemple des commerces où l'on trouve toutes les formes de boutiques possibles.

M. Barroy estime que des changements d'affaichage doivent pouvoir être envisagés sur la base des indisponibles typologies.

M. Grandjean fait valoir l'importance didactique du développement des typologies. L'évolution du secteur urbain pose problème et il y a matière à réflexion. Pour autant cela-ci n'est pas à renvoyer formellement à une ZPPAUP.

Sous réserve d'une nouvelle rédaction de l'étude et du règlement, qui prenne en compte les aspects historiques évoqués, avec notamment une nouvelle typologie et sa correspondance réglementaire, dans le sens des observations présentées par l'architecte des Bâtiments de France et le service régional de l'inventaire avec qui ces corrections doivent être étudiées, la proposition de délimitation de la zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager peut être acceptée.

ANNEXES

Notice Notre Dame de Bonsecours

Notre Dame de Bon Secours



historique

1477 - BATAILLE DE Nancy : ce lieu devient un cimetière pour 3000 bourguignons

1505 - LE DUC RENÉ II fait don à la première chapelle, de la statue de Notre Dame, Vierge au Manteau, en pierre polychrome : MANSUY GAUVIN

1645 - Monument commémoratif - Table de Marbre - Vœu de la Ville de Nancy, pendant la peste de 1630 : SIMÉON DROUIN

1664-1687-1716-1741 - les étendards pris sur les Turcs

1738 à 1741 - Construction du sanctuaire actuel par STANISLAS -

de grands artistes lorrains : EMMANUEL HÉRÉ, JEAN LAMOUR, Joseph GILLES dit PROVENÇAL, LES FRÈRES MANCIAUX : les statues, la chaire en style rocaille, les stucs

1747 - MORT DE CATHERINE OPALINSKA
Monument funéraire de Nicolas ADAM

1766 - MORT DE STANISLAS LESZCZYNSKI
Mausolée de Claude VASSÉ et Félix LE COMTE
les corps reposent dans la Crypte royale

1768 - MORT DE MARIE LESZCZYNSKA
Reine de France, épouse de Louis XV : *son cœur est ici.*

1844 - Cette chapelle devient Eglise paroissiale
L'Abbé MOREL restaure les peintures, les bancs...

1862 - Chemin de Croix en cuivre doré et bois d'ébène

1865 - LE PAPE PIE IX couronne la statue de la Vierge

1866 - Visite de l'IMPÉRATRICE EUGÉNIE
les deux vitraux du chœur

1877 - Les stalles de Jules LAURENT

1884 - Les confessionnaux d'EUGÈNE VALLIN

1903 - Les vitraux de la nef racontent l'histoire de BON SECOURS

1919 - Plaque de reconnaissance du GÉNÉRAL DE CASTELNAU



Au lendemain de son arrivée en Lorraine, Stanislas avait conçu l'édification d'une nouvelle église à Nancy, destinée à prendre la place de l'ancienne chapelle des Bourguignons : les méfaits des temps et des guerres avaient en effet compromis le vieux sanctuaire national, à ce point que le souverain décida de l'abattre et de le remplacer par une église plus vaste, propre à abriter sa sépulture et celle de la reine. La conception architecturale, œuvre d'Emmanuel Héré, alors à ses débuts, en est d'une grande simplicité (pl. XVI). La façade est étroite ; sa verticalité est soulignée par un clocher bulbeux et par un groupe de quatre colonnes engagées, d'ordre composite, surmontées d'un entablement et d'un attique qui supporte la tour. Le plan est basilical, sans transept ni collatéraux, mais la structure d'ensemble conserve plusieurs éléments de la tradition gothique : l'abside polygonale, les contreforts, et l'élan vertical de l'édifice. Ce trait de permanence est d'ailleurs fréquent dans l'architecture religieuse lorraine ; Bonsecours n'est donc pas, dans ce domaine, une innovation : elle s'apparente à des églises comme Saint-Simon et Saint-Clément de Metz, Saint-Jacques de Lunéville ou l'abbatiale des prémontrés de Pont-à-Mousson. L'intérieur du sanctuaire, voûté en berceau et divisé par des pilastres ioniques, se termine par un attique, orné des emblèmes liturgiques de la Vierge dans la nef, et des emblèmes eucharistiques dans le chœur. Deux registres de fenêtres illuminent l'ensemble. Cependant, plus que de son architecture, c'est de sa décoration que Bonsecours tire son originalité

BONSECOURS
ET LE
BAROQUE
OCCIDENTAL

extrait de *Histoire de Nancy*
sous la direction de René TAVENEAUX
collection Univers de la France et des pays francophones
E. Privat édition 1978.

et sa signification. Les murs sont revêtus de stucs colorés, œuvres des frères Mansiaux, imitant le marbre et portant des motifs géométriques. Au plafond, une fresque, peinte par Provençal, évoque plusieurs des mystères de la Vierge, l'Annonciation, l'Immaculée Conception et surtout l'Assomption. La chaire, aux lignes tourmentées, est ornée dans son support de quatre têtes symboliques des évangélistes ; les panneaux portent des bas-reliefs figurant le Christ, saint Mathieu, saint Marc, saint Jean : deux palmiers courbes soutiennent l'abat-voix. Bonsecours est donc un édifice baroque, mais assez différent de ceux de l'Europe centrale tels que la Wies ou l'abbatiale d'Ottobeuren, car chez elle la décoration est plate, elle demeure comme passive et étrangère à la dynamique architecturale.

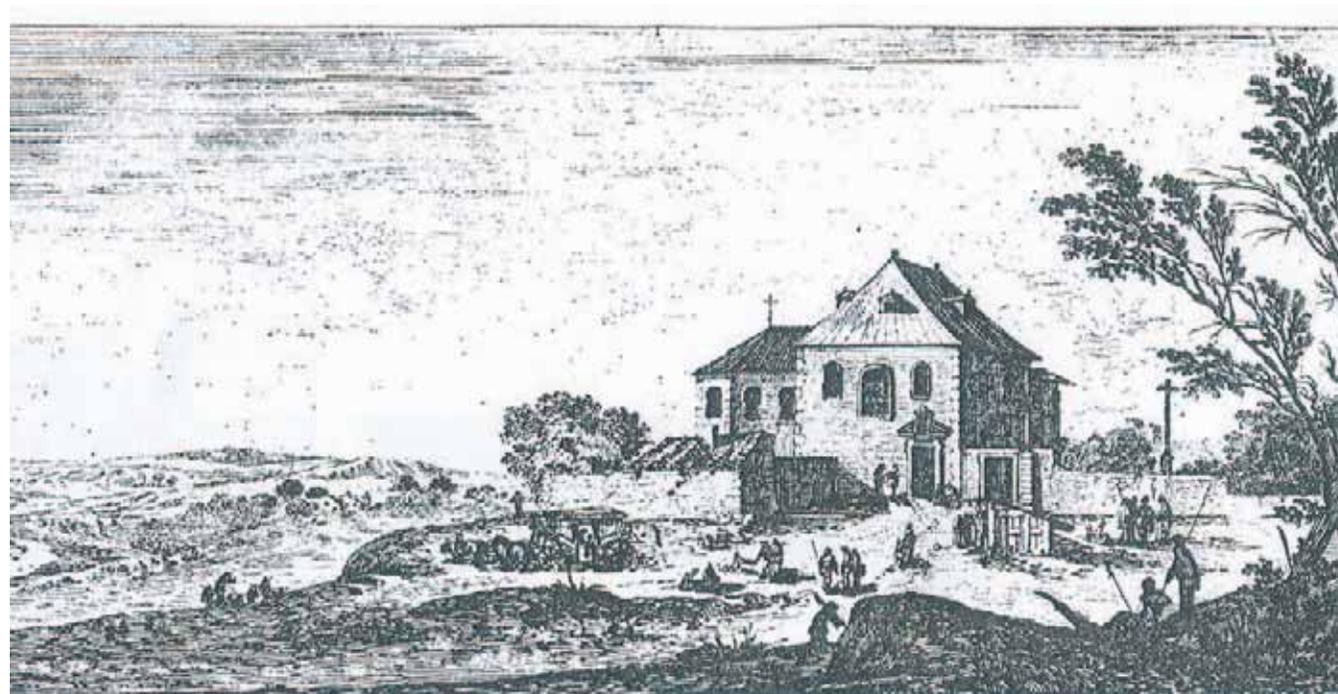
Conformément au dessein primitif, Bonsecours devint une nécropole. Accolé au mur de gauche, à l'entrée du chœur, le monument funéraire de Catherine Opalinska, morte en 1747 : cette œuvre de Nicolas-Sébastien Adam représente la reine en prière, introduite par un ange dans la béatitude céleste ; on a noté justement la perfection somptueuse de cette sculpture sans emphase, soulevée d'un mouvement « berninésque » (pl. XVII). En face, le mausolée de Stanislas, réalisé en 1776 par Claude-Louis Vassé, est d'une technique sûre mais d'un académisme plus froid. Le roi y est représenté vêtu « à la sarmate », couché sur son tombeau, la main droite appuyée sur le bâton de commandement ; sur le socle, un globe terrestre enveloppé d'un long voile symbolise le deuil universel. De part et d'autre, deux statues, à droite la Charité, et à gauche la Lorraine agenouillée, tournant vers le souverain un regard reconnaissant. Deux autres monuments funéraires d'une facture remarquable sont placés au voisinage des deux plus grands : celui de François-Maximilien Ossolinski, grand maître de la maison du roi, et un second dédié à la reine de France Marie Leszczyńska dont le cœur fut, en septembre 1768, transporté dans le caveau de l'église.

La fonction sépulcrale ne fut cependant pas la seule, ni peut-être la principale de Bonsecours : les symboles eschatologiques en sont d'ailleurs absents. Cette église consacrée à la Vierge était destinée, par sa décoration et toute sa symbolique, à rappeler à Stanislas les lieux de culte de sa patrie. « D'un sanctuaire national, a justement remarqué Pierre Boyé, Stanislas avait fait une enclave polonaise au cœur de la Lorraine. Sur ces quelques mètres carrés cessait l'exil ». A Bonsecours l'accueillaient, dans leur facture baroque, ses saints favoris : saint

ANNEXES

Gaëtan de Thienne, sainte Reine, saint François de Paule et surtout saint Jean Népomucène, apparenté à la famille des Leszczyński. Le roi se rendait dans cette église plusieurs fois dans l'année, et toujours le 15 août et le 8 septembre, car il s'imposait de vénérer la Vierge dans son sanctuaire au jour de son Assomption et de sa Nativité. Là il priait à « la polonaise », c'est-à-dire dans des formes très extériorisées : au cours de la messe, depuis la consécration jusqu'à la communion du prêtre, il s'imposait, sans le moindre respect humain, de demeurer étendu sur le sol, le visage collé contre terre. Dans la certitude de son catholicisme triomphal, Bonsecours reflète un style de dévotion en honneur en Europe centrale ; elle rejoint aussi, par sa vision colorée du monde, quelques-unes des composantes de la Réforme catholique en Lorraine. Les drapeaux pendus à la voûte expriment des sentiments semblables : ravis aux Turcs par des princes lorrains au cours du XVII^e siècle, ils disent la permanence de l'esprit de croisade dans les duchés.

extrait de *Histoire de Nancy*
 sous la direction de René TAVENEUX
 collection Univers de la France et des pays francophones
 E. Privat édition 1978.
Suite



Vue et Perspective de la Chapelle des Bourguignons, maintenant Notre Dame de bon secours, proche de Nancy, ou René Duc de Lorraine gagna la bataille contre Charles Duc de Bourgogne le cinquieme Janvier 1477
J.uel Silvestre fecit

10. LA CHAPELLE DE BON SECOURS PAR I. SILVESTRE

Edifiée sur l'emplacement de la bataille de 1477, cette chapelle était à la fois un foyer spirituel et un haut-lieu national : on l'appelait communément chapelle des Bourguignons ou Notre-Dame de la Victoire et des Rois (allusion à la victoire remportée à la veille de la fête des Rois

(Inventaire général de Lorraine ; Photo D. Bastien)

BIBLIOGRAPHIE

> HISTOIRE

- Ouvrage collectif **Nancy Capitale de la Lorraine**
Nancy, 1966
- Ouvrage collectif **Histoire de Nancy**
sous la direction de René Taveneaux,
Privat, Editeur, 1978
- CAYON, Jean, **Histoire Physique, Civile, Morale et Politique de Nancy**
Nancy, 1846
- CUNY, Jean-Marie, **Nancy et ses environs,**
Solar, Office de Tourisme de Nancy, 1977
- FRANCE LANORD, Albert **Emmanuel Héré, architecte du roi Stanislas**
Nancy, 1984
- GARÇOT, Maurice **Nancy la Ducale**
Edition Berger-Levrault, 1966, Histoire de Nancy
- GERARD, Pierre **La Bataille de Nancy,**
Edition J.-M. Cuny, Nancy, 1976
- Baron GUERRIER de DUMAST, Auguste-Prosper-François, **Nancy, Histoire et tableau**
Nancy, 1837
- GUERRIER de DUMAST, Paul **Nancy, Histoire et tableau**
2ème édition, Nancy 1947
- HALLAYS, André **Nancy**
H. Laurens éditeur, Paris, 1906, « Les villes d'art célèbres »
- LIONNOIS, J.-J. **Histoire des villes vieille et neuve de Nancy depuis leur fondation jusqu'en 1788**
Nancy, 1805 – 1811, 3 volumes
- MARTIN, R. GROSJEAN, M. **Nancy**
Paris, 1959, Hachette, collection Villes de France
- MURATORI – PHILIP, Anne **Le roi Stanislas**
Ed. Fayard, 2000
- PFISTER, Chr. **Histoire de Nancy**
3 tomes (1902 – 1909), réédition
Berger-Levrault, 1974
- ROSSINOT, André **Stanislas le roi philosophe**
Neuilly, 1999
- SCHWAB, Raymond **Nancy**
Paris, Emile Paul, 1906
- TAVENEAUX, R. **Nancy**
SAEP, Colmar, 1971
- VARTIER, Jean **Histoire de Nancy**
Ed. Mazarine, 1980
- VOILLIARD, Odette **Nancy au XIX^e siècle, 1815 – 1871, une bourgeoisie urbaine**
Thèse publiée
Paris, Ophrys, 1978

> PATRIMOINE – ARCHITECTURE

- Gravures XVIII^e **Nancy et ses environs au XVII^e siècle**
Edition du Musée Lorrain
- Recueil de cartes postales 1900 **Nancy**
1978
- BADEL, Emile **Dictionnaire Historique des rues de Nancy**
Nancy Kreis, 1904, 1906, 2 volumes

BIBLIOGRAPHIE

- BERGERET, A. **Nancy monumental et pittoresque**
Nancy, 1897
- COURBE, Charles **Promenades Historiques à travers les rues de Nancy**
Nancy, 1883
- COURBE, Charles **Les rues de Nancy du XVI^e siècle à nos jours**
1885-1886, 3 volumes
- GIRARD, Claude **L'architecture rurale française : Lorraine**
Ed. Berger-Levrault
- GROUSSARD, Jean-Claude
ROUSSEL, Francis **Nancy architecture 1900**
Guide Exposition 1976, Ed. Ville de Nancy, 1977
- LEPAGE, Henri **Les Archives de Nancy**
1865, 4 tomes
- MAROT, Pierre **Le Vieux Nancy**
« Les guides du Pays Lorrain »,
édition d'Arts graphiques modernes 1935
et 1970
Nouvelle édition Nancy, 1970
- ROBAUX, Dominique **Les rues de Nancy**
Editions Universitaires, Peter Lang, 1984
- SOYER – WILLEMET **Notes sur les anciens plans de la ville de Nancy, conservés dans la Bibliothèque Publique**
Nancy, 1866
- > **URBANISME – EMBELLISSEMENT**
- ADUAN **Plan d'Occupation des Sols de Nancy**
Rapport de présentation et notices
- Association renaissance
Ville-Vieille de Nancy **Un quartier dans la cité, La Ville Vieille de Nancy**
Nancy 1973
- Atelier d'Urbanisme
de la Ville de Nancy **Eléments d'analyse du secteur René II, Provençal, Bonsecours**
Ville de Nancy, 1982
- Etudes d'Histoire
Municipale **L'Urbanisation de Nancy entre 1871 et 1914**
Bibliographie – Université de Nancy II,
1980
- Nancy et son
agglomération **Notes et études documentaires n°4039-4040**
12 novembre 1973 -1975
- BONNEFONT,
Jean-Claude **Les villes françaises – Nancy et son agglomération**
Paris, La Documentation Française, 1973
- CLEMENDOT, Pierre **Evolution de la population de Nancy de 1788 à 1815**
Contributions à l'histoire démographique
de la Révolution Française, Paris 1965
- CLEMENDOT, Pierre **Population de Nancy, 1815-1938**
dans Hommage à M. Reinhard,
Société de Démographie Historique,
1973
- CUNY, A. **Nancy, ses origines et ses accroissements depuis le XVII^e siècle jusqu'au XIX^e**
Bulletin de la Société Industrielle de l'Est,
1900
- DENIS, Paul **L'évolution de la ville de Nancy à travers les siècles**
Nancy, 1912, Berger-Levrault

BIBLIOGRAPHIE

- De TOURTIER, B. **Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur
Rapport de Présentation 1990 et Rapport
n°04, Bilan des Données d'Aménagement -
1982**
- De TOURTIER, B. **Présentation de l'urbanisme nancéien pour
l'aménagement et la mise en valeur du centre
historique**
In « Restauration et vie des ensembles
monumentaux »
Les cahiers de la Section Française de l'ICOMOS,
Nancy 4-6 décembre 1980
- LEPAGE, Henri **Les transformations de Nancy**
Nancy 1879
- MAROT, Pierre **La Place Royale de Nancy -
Image de la réunion de la Lorraine à la France**
Gd. Album format 40 x 50 cm, Berger-Levrault,
1966
- OSTROWSKI, W. **Les ensembles historiques et l'urbanisme**
CRU, 1976
- PFISTER, Christian **Recueil des fondations et établissements faits
par le roi de Pologne...**
Lunéville, 1762
- ROUSSEL, F.-X. **Ville de Nancy – Etude démographique**
Nancy Ciedehl, 1971
- SIMONIN, Pierre **L'ensemble architectural de Stanislas**
CLEMENT, Roland
Nancy, 1966
- THIEBAUT, M. **Nouveau plan de Nancy et ses environs
entièrement à jour avec toutes les rues
nouvelles – Répertoire des rues**
Nancy, 1937

Archives Départementales **Registres et Documentation Iconographique**
et Municipales

> REVUES

- ANNALES DE L'EST
- 1954, pp. 3-44, MAROT Pierre **Emmanuel Héré (1705-1763)
Biographie
Nancy, métropole financière
de la Lorraine de 1871 à 1914**
- 1973-1, COLLOT, Cl.
- BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES GÉOGRAPHES FRANÇAIS
- 1959, pp. 106116, PRECHEUR, Cl. **Nancy, rapport de l'actuelle
structure urbaine et de
l'ancienne structure agraire**
- BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE L'EST
- 1900 – CUNY, A. **Nancy, ses origines et ses
accroissements depuis le XIII^e
siècle jusqu'au XIX^e siècle
Nancy et la question du Plan
d'Extension des Villes**
- n° 105-106. 1913, HOTTENBERGER,
- CAHIERS DE LA RECHERCHE ARCHITECTURALE
- Décembre 1979, N° 4, **Nancy, la reprise figurative de
la ville par le projet baroque**
LAISNEY, F.; PIETU, M.;
GULGONEN, A.
- CONJONCTURE ÉCONOMIQUE LORRAINE
- novembre 1969, n° 3, pp.11-26 **La croissance de
l'agglomération de Nancy
: l'expansion économique**
HUET, J.-P.
- LA GÉOGRAPHIE
- 1914, vol. XXX, pp. 113-122, **Deux grandes villes françaises
: Lille et Nancy**
BLANCHARD, R.
- MEMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE DE LORRAINE
- 1860, MOUGENOT **Recherches sur le véritable
auteur du plan de la Ville
Neuve de Nancy
Recherches sur l'origine et les
premiers temps de Nancy**
- 1896, LEPAGE, H.

BIBLIOGRAPHIE

MEMOIRES DE LA SOCIETE D'ARCHEOLOGIE DE LORRAINE

- 1899,
des GODINS DE SOUHESMES, R.

**Nancy inconnu, répertoire
archéologique de la ville**

MONUMENTS HISTORIQUES

N° 141 octobre / novembre 1985
« La Lorraine »
De TOURTIER, B.
LAURENT, P.

**L'évolution et la sauvegarde
des « trois villes » de Nancy**

LE PAYS LORRAIN

- 1952, pp. 6-14, TAVENEAU, R.
pp. 15-23, MAROT, P.

pp. 24-29, MAROT, P.

**Nancy, au milieu du XVIII^e siècle
Les embellissements de Nancy sous
le roi Stanislas
Emmanuel Héré, Premier Architecte
de Stanislas et ses collaborateurs
Nancy la veille de la bataille du 5
janvier 1477**

REVUE GEOGRAPHIQUE DE L'EST

- Avril-Juin 1964, T. IV, pp. 169-184
PELTRE, Jean
- n°3-4, 1974, DION, R.M.

**Croissance et aménagement de
l'agglomération nancéienne.
Effets des processus volontaristes
dans la formation d'une région
urbaine, Nancy...**

LA VIE URBAINE

- 1952, pp. 250-262, LAVEDAN, P.

- 1957, octobre-décembre,
pp. 241-264
OSTROWSKI, W.

**La Place Royale de Nancy et son
influence
Stanislas Leszczynski, Urbaniste**

> QUELQUES TRAVAUX UNIVERSITAIRES

COLEY, Catherine

**Recherche sur l'architecture et
l'urbanisme à Nancy entre les deux
guerres mondiales**
Maîtrise, Nancy, 1973

OSTROWSKI, Jan

**L'œuvre architecturale du roi Stanislas
en Lorraine (1737-1751)**
Thèse de 3^{ème} cycle dactyl. Nancy II, 1972

PIERRON, Jean-Marie

**Recherches sur la population de Nancy
au Moyen Âge**
Maîtrise, Nancy, Faculté de Lettres, 1969

PUPIL, François

**Recherche sur les architectes de Nancy
de la mort de Héré à la Révolution**
Thèse de 3^{ème} cycle, Faculté de Lettres,
Nancy, 1968